



Rapport annuel 2021-2022





TABLE DES MATIÈRES

1	Mission, vision et orientations stratégiques
2	Chiffres clés
3	Contributions économiques et sociales
4	Messages
7	Conseil de direction
8	Revue des activités
9	Faire vivre au client une expérience positive à travers tous les canaux de distribution
13	Proposer une offre de jeu-divertissement répondant aux attentes des clients
17	Contribuer à la collectivité de manière engagée sur les plans social, économique et environnemental
23	Accroître l'agilité et faire évoluer les façons de faire
27	Finances
28	Revue financière
35	États financiers consolidés
77	Gouvernance
78	Conseil d'administration et secrétariat général
85	Rapports du conseil d'administration et de ses comités
93	Politiques et lois
96	Gestion des risques d'entreprise
97	Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance
99	Suivi des actions du plan de responsabilité sociale 2021-2023
110	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants
119	Structure organisationnelle

MISSION

Gérer l'offre de jeux de hasard et d'argent de façon efficiente et responsable en favorisant l'ordre, la mesure et l'intérêt de la collectivité québécoise

VISION

Proposer un divertissement de choix aux Québécois grâce à une offre attrayante, novatrice et compétitive, tout en demeurant un chef de file mondial en matière de commercialisation responsable

**ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES**

Faire vivre au client une expérience positive à travers tous les canaux de distribution

Proposer une offre de jeu-divertissement répondant aux attentes des clients

Contribuer à la collectivité de manière engagée sur les plans social, économique et environnemental

Accroître l'agilité et faire évoluer les façons de faire

CHIFFRES CLÉS

AU 31 MARS

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	2022	2021	Variation en \$	Variation en %
Produits totaux	2 217 229	1 407 537	809 692	57,5
Loteries	1 043 458	858 366	185 092	21,6
Casinos et salons de jeux	657 247	333 721	323 526	96,9
Établissements de jeux	524 117	217 412	306 705	141,1
Transactions intragroupe	(7 593)	(1 962)	(5 631)	(287,0)
Bénéfice brut	1 794 592	1 113 274	681 318	61,2
Charges totales	651 373	655 644	(4 271)	(0,7)
Résultat net	1 143 219	457 630	685 589	149,8
Dividende	1 118 219	432 630	685 589	158,5
Autres sommes versées aux gouvernements du Québec et du Canada	167 198	144 593	22 605	15,6
Total des actifs	1 033 220	979 422	53 798	5,5
Capitaux propres	256 105	191 368	64 737	33,8

Produits totaux

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	2022	2021	2020	2019	2018
	2 217,2	1 407,5	2 741,6	2 828,0	2 743,2

Résultat net

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	2022	2021	2020	2019	2018
	1 143,2	457,6	1 353,5	1 408,2	1 335,5

CONTRIBUTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES



1 497,9 M\$

Lots attribués aux gagnants
à la loterie et dans les
établissements de jeux
(bingos et Kinzo)



1 118,2 M\$

Dividende au gouvernement
du Québec



355,9 M\$

Achats auprès d'entreprises
faisant affaire au Québec



281,8 M\$

Masse salariale



268,2 M\$

Commissions aux partenaires
des réseaux de loterie et des
établissements de jeux



123,7 M\$

Taxes aux gouvernements



28,8 M\$

Prévention du jeu problématique



18,5 M\$

Compensation au
gouvernement du Canada



10,3 M\$

Contributions à des organismes
sans but lucratif



8,8 M\$

Commandites



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les activités de Loto-Québec au cours de l'exercice financier 2021-2022 permettront le versement d'un dividende de 1,118 milliard de dollars au gouvernement. Cette somme considérable, en forte hausse par rapport à l'exercice précédent, contribue au financement des services publics. Le conseil d'administration est très satisfait de la gestion de la Société durant cette autre année impactée par la pandémie de COVID-19.

Tout au long de l'exercice, le conseil s'est assuré de la mise en œuvre du plan stratégique 2020-2023 et du plan de responsabilité sociétale 2021-2023. Il a fait le suivi des principaux dossiers en cours et des cibles budgétaires, en plus de veiller au maintien des meilleures pratiques de gouvernance.

Si la dernière année a été marquée dans une moindre mesure par la COVID-19, les défis ont tout de même été nombreux. Le conseil a suivi de près la mise en place des mesures pour faire face à la pandémie ainsi que la reprise des activités. Il a été à même de constater une gestion agile et rigoureuse, qui a permis à Loto-Québec de poursuivre sa mission et de réaliser une excellente performance.

L'évolution du jeu en ligne a aussi fait l'objet d'un suivi de la part du conseil, qui a appuyé l'organisation dans le déploiement d'une campagne majeure visant à faire connaître les avantages distinctifs de lotoquebec.com, dont sa légalité, son intégrité absolue et la gestion de ses profits, qui retournent intégralement à la collectivité. Il est important de rappeler que Loto-Québec est la seule entité autorisée à offrir des jeux de hasard et d'argent sur le territoire du Québec, et qu'elle place le jeu responsable au cœur de ses priorités.

Durant le dernier exercice, le conseil a procédé à la révision du mandat et de la composition des comités pour optimiser leur rôle. Les changements apportés mettent notamment l'accent sur la gestion des risques, l'innovation, la responsabilité sociétale et la culture d'entreprise.

L'année en cours donnera lieu à une réflexion sur les orientations à prendre pour le prochain cycle triennal. La vision de M. Jean-François Bergeron, président et chef de la direction depuis le 31 mai 2021, saura assurément inspirer les équipes en place. Le conseil a pleinement confiance en ce gestionnaire rassembleur, qui amènera certainement Loto-Québec à réaliser son plein potentiel, renforçant ainsi le sentiment de fierté des Québécois envers leur société d'État.

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier le gouvernement pour la confiance qu'il m'a témoignée en me nommant à la présidence du conseil d'administration de Loto-Québec. J'en suis honorée. Je salue par la même occasion M^{me} Hélène F. Fortin, la présidente sortante, et la remercie pour son engagement indéfectible depuis 2008.

Je souhaite également la bienvenue au nouveau membre du conseil, M. Alain Trudeau. Il pourra mettre à profit ses précieuses compétences au sein d'une équipe d'administrateurs chevronnés, que je remercie sincèrement pour leur grande implication.

J'en profite aussi pour exprimer ma reconnaissance à l'ensemble du conseil de direction ainsi qu'à tout le personnel de la Société. Ils ont su relever avec brio les défis de la dernière année. Grâce à eux, Loto-Québec est en excellente position pour poursuivre sa croissance, et ce, au bénéfice de toute la population québécoise.

Ann MacDonald, ASC, PMP
Présidente du conseil d'administration



MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Je suis très fier de l'année qui vient de se terminer à Loto-Québec, ma première au sein de cette grande organisation. Avec des produits totaux de 2,217 milliards de dollars et un résultat net consolidé de 1,143 milliard de dollars, nous avons atteint notre cible budgétaire et largement surpassé les résultats de l'exercice précédent. Le secteur des loteries a d'ailleurs connu sa meilleure année depuis la création de Loto-Québec.

Nous nous rapprochons de plus en plus de nos résultats d'avant la pandémie. En effet, notre résultat net consolidé est à 84 % de ce qu'il était en 2019-2020. Il s'agit d'une très bonne performance, sachant que nos établissements ont été ouverts seulement 7 mois sur 12, soit pendant environ 60 % de l'année.

Tout au long de l'exercice, nous avons assuré une saine gestion, notamment en ce qui a trait au contrôle des charges. Nous avons ainsi obtenu le meilleur ratio de charges totales sur les produits de notre histoire, soit 29,4 %. À titre de comparaison, ce ratio était de 33,0 % en 2019-2020. Cet accomplissement remarquable est attribuable à tous nos secteurs.

Depuis mon arrivée, à la fin de mai 2021, j'ai pu découvrir toute l'étendue de l'offre de Loto-Québec, mais surtout l'ampleur de ses contributions, et j'ai été sincèrement impressionné. Tout ce que nous générons retourne à la collectivité québécoise, et cela va bien au-delà du dividende de plus de 1 milliard de dollars que nous versons chaque année dans les coffres de l'État. En effet, nous participons à l'essor économique, culturel et social du Québec de plusieurs façons.

Au cours du dernier exercice, nous avons remis près de 1,5 milliard de dollars en lots aux gagnants à la loterie, un sommet historique. En plus de générer de nombreux emplois, nous avons fait des achats totalisant 356 millions de dollars auprès d'entreprises locales et remis 268 millions de dollars de commissions à nos partenaires d'affaires québécois.

Nous avons en outre versé plus de 10 millions de dollars à divers organismes sans but lucratif. Notre programme de commandite a quant à lui contribué à la tenue d'une cinquantaine d'événements rassembleurs partout au Québec, qu'il s'agisse de spectacles mettant en vedette des grands noms des arts de la scène et des artistes de la relève, de feux d'artifice, de festivals de montgolfières, de rendez-vous gourmands ou d'autres festivités plus originales les unes que les autres.

Dès mon entrée en poste, j'ai pu rencontrer les employés et réaliser la chance que nous avons à Loto-Québec de pouvoir compter sur des gens si talentueux, compétents et dévoués, qui ont à cœur le succès de l'organisation. J'ai aussi pu constater la beauté de nos établissements. Nous souhaitons les mettre davantage en valeur, notamment en maximisant la synergie entre le Fairmont Le Manoir Richelieu et le Casino de Charlevoix. J'aimerais par ailleurs souligner les 20 ans du Hilton Lac-Leamy, un hôtel cinq étoiles maintes fois primé pour l'excellence de son service à la clientèle.

Plusieurs initiatives commerciales ont vu le jour au courant de la dernière année, comme la loterie Méga 360 et les paris sur un seul événement. Nous avons de plus lancé notre première loterie à vocation caritative, Loto-o-suivant, ainsi que la *Promo-o-suivant* dans nos casinos et nos salons de jeux, ce qui nous a permis de remettre un total de 750 000 \$ en lots aux gagnants et l'équivalent à divers organismes sans but lucratif québécois, dont les Moisson du Québec.

L'excellente performance du secteur des loteries a mené à un record quant au nombre de lots de 1 million de dollars ou plus que nous avons remis durant l'exercice, soit 131 lots. Un groupe de six personnes s'est vu remettre un lot de 50 millions de dollars dans les nouveaux locaux du centre de paiement de la Capitale-Nationale, adjacents au Salon de jeux de Québec, qui a ouvert ses portes le 29 novembre à son nouvel emplacement. Nous sommes très satisfaits de l'aménagement, et la clientèle semble tout aussi ravie.

Durant cette année encore une fois marquée par les aléas de la pandémie, nos équipes ont su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation, notamment pour tout ce qui touche à l'enregistrement des émissions comme *La Poule aux œufs d'or* ou *Célébration*. La reprise des activités, à deux occasions, dans nos casinos et nos salons de jeux ainsi que dans le réseau des bars et des salles de bingo et Kinzo a également représenté de grands défis. Je suis très reconnaissant du travail accompli à cet égard. Nous avons ainsi pu retrouver la clientèle dans un cadre sécuritaire et divertissant.

Beaucoup de travail a été fait pour bonifier notre site de jeu en ligne, lotoquebec.com. De plus, nous avons mené une campagne faisant la promotion des outils de jeu responsable en ligne, dont la possibilité de se fixer une limite de temps. Devant l'omniprésence des sites illégaux, il est plus important que jamais de rappeler à la population que notre site est intègre et sécuritaire, et qu'il est le seul site de jeux de casino et de pari sportif 100 % légal au Québec. C'est pourquoi nous avons lancé une vaste campagne publicitaire à cet effet.

La commercialisation responsable de notre offre demeure au cœur de notre mission. En plus de remettre des sommes importantes grâce à nos activités commerciales, nous générons des retombées sociales et environnementales. Notre plan de responsabilité sociétale 2021-2023 présente plusieurs engagements envers les joueurs, l'environnement, nos employés et la communauté.

Au cours des prochains mois, nous entamerons la préparation de notre prochain plan stratégique. À l'approche de ce nouveau cycle triennal, nous sommes à repenser notre positionnement et à simplifier nos processus, notamment en unissant nos forces. De grands chantiers sont en cours à cet effet. Ils concernent entre autres le rayonnement de Loto-Québec, la connaissance de nos clients, la réflexion concernant le développement de l'offre terrestre ainsi que la simplification et l'accélération de notre transformation numérique et commerciale.

Remerciements

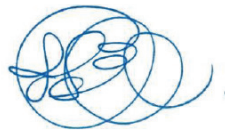
Je profite de cette tribune pour remercier le gouvernement et le conseil d'administration pour leur confiance à mon égard. J'ai accueilli ma nomination comme président et chef de la direction avec un immense plaisir et une grande fierté.

Je remercie tous les membres du conseil d'administration pour leur précieux soutien depuis mon arrivée. Je réitère mes félicitations à M^{me} Ann MacDonald pour sa nomination à titre de présidente, et salue M^{me} Hélène F. Fortin, qui a quitté la présidence du conseil après 13 ans d'engagement. Je souhaite aussi la bienvenue à M. Alain Trudeau, qui a été nommé administrateur en février dernier.

Merci également à mes collègues du conseil de direction. Votre leadership et votre passion permettent à Loto-Québec de se développer et de viser de nouveaux sommets.

Mes derniers remerciements, mais non les moindres, vont à l'ensemble des employés. Vous êtes essentiels au succès de l'organisation. C'est grâce à vous toutes et tous si nous sommes en aussi bonne position après des temps plus difficiles.

Ensemble, nous continuerons à divertir les Québécois et à faire rayonner Loto-Québec pour que son succès rejaillisse sur toute la collectivité.



Jean-François Bergeron
Président et chef de la direction

CONSEIL DE DIRECTION



Jean-François Bergeron

Président et chef
de la direction



Stéphane Fraser

Vice-président exécutif
Chef de l'exploitation des
établissements de jeux



Isabelle Jean

Vice-présidente exécutive
Chef de l'exploitation
des loteries



Kevin G. Taylor

Vice-président exécutif
Chef de l'exploitation
des casinos et des
salons de jeux



Sylvain Carrier

Vice-président corporatif
Talent et culture



Denis Daly

Vice-président corporatif
Chef de la transformation
numérique et des
technologies



Michel Gasse

Vice-président corporatif
Immobilier



Benoit Lefrançois

Vice-président corporatif
Jeu responsable,
communications et
responsabilité sociale



Marie-Christine Tremblay

Secrétaire générale
Vice-présidente
Direction juridique



Marie-Claude Tremblay

Vice-présidente corporative
Finances et administration



Revue des activités



ORIENTATION 1 DU PLAN STRATÉGIQUE 2020-2023

Faire vivre au client une expérience positive à travers tous les canaux de distribution

Les plus gros lots remportés à la loterie au Québec pendant l'exercice

Lot	Loterie	Date de tirage	Région
50 000 000 \$	Lotto Max	12 novembre 2021	Capitale-Nationale
15 231 359 \$	Lotto Max	13 avril 2021	Capitale-Nationale
10 990 458 \$	Lotto 6/49	28 août 2021	Montréal
7 102 956 \$	Lotto 6/49	29 janvier 2022	Centre-du-Québec
7 000 000 \$	Grande Vie	7 juin 2021	Montérégie
7 000 000 \$	Grande Vie	17 juin 2021	Mauricie
6 000 000 \$	Lotto 6/49	17 juillet 2021	Laurentides, Laval, Montérégie et Montréal
5 000 000 \$	Célébration 2022	9 janvier 2022	Centre-du-Québec
3 000 000 \$	Triple million	Billet à gratter	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
3 000 000 \$	3 000 000 \$ prestige	Billet à gratter	Laurentides

Année record pour les gagnants... et le Lotto Max!

L'exercice 2021-2022 nous a permis d'établir un tout nouveau record. Nous avons en effet eu le bonheur de remettre aux Québécois le plus grand nombre de lots de 1 M\$ ou plus de notre histoire, soit 131 lots. Il s'agit de deux lots de plus que notre record précédent, établi en 2018-2019. Au total, c'est près de 1,5 G\$ que nous avons versés en lots durant l'exercice.

Le Lotto Max n'est certainement pas étranger à cette performance remarquable. En juin 2021, son gros lot est resté à 70 M\$ pendant sept tirages consécutifs, dont ceux des 18 et 22 juin, qui ont offert des cagnottes record de 140 M\$. Durant cette période, les Québécois ont mis la main sur 36 Maxmillions. Du 11 au 29 mars 2022, le Lotto Max a encore offert des gros lots de plus de 50 M\$, dont deux de 70 M\$. Grâce à ces séquences exceptionnelles, le Lotto Max a connu sa meilleure année depuis son lancement, en 2009.



C'est dans une ambiance festive que les six gagnants du gros lot de 50 M\$ au tirage du Lotto Max du 12 novembre dernier ont reçu leurs chèques au nouveau centre de paiement aux gagnants de Québec.

Les plus gros lots remportés à des jeux de casino au Québec pendant l'exercice

Lot	Jeu	Date du gain	Casino
600 320 \$	Chances des dieux	10 avril 2021	lotoquebec.com
505 911 \$	Poker (main crève-cœur)	9 juin 2021	lotoquebec.com
491 365 \$	Quick Hit Platinum Triple Blazing 7s	28 septembre 2021	Montréal
453 364 \$	Chances des dieux	29 septembre 2021	lotoquebec.com
415 824 \$	Poker 3 cartes	12 mars 2022	Lac-Leamy
375 000 \$	Quick Hit Platinum Triple Blazing 7s	13 octobre 2021	Montréal
347 079 \$	Chances des dieux	26 mai 2021	lotoquebec.com
322 206 \$	Chances des dieux	12 février 2022	lotoquebec.com
283 323 \$	Mega Pots Mega X	9 septembre 2021	lotoquebec.com
271 986 \$	Chances des dieux	8 juillet 2021	lotoquebec.com

Lots majeurs en casino

Les machines à sous de nos 4 casinos terrestres ont remis 10 lots de 100 000 \$ ou plus au cours de l'exercice. En ligne, c'est un total de 18 lots de 100 000 \$ ou plus qui ont été remportés à divers jeux de casino.

Réouverture des établissements et reprise des activités

Durant l'exercice, nous avons procédé à la réouverture de nos établissements et à la reprise de nos activités à deux occasions, soit lorsque l'assouplissement des mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 nous l'a permis.

En juin 2021, d'abord, nous avons repris progressivement toutes les activités qui avaient dû être mises sur pause au cours de l'exercice précédent. Nous avons ainsi :

- réouvert nos quatre casinos, le Hilton Lac-Leamy et nos deux salons de jeux ;
- réactivé tous les appareils de loterie vidéo (ALV) et le bingo en réseau dans les salles ouvertes ;
- relancé le Kinzo.



Le 12 mars 2022, Joey Rozon a remporté le lot progressif 4 casinos, qui s'élevait alors à 415 824 \$, en jouant au poker 3 cartes au Casino du Lac-Leamy.

En décembre 2021, c'est la propagation rapide du variant Omicron qui nous a forcés à suspendre à nouveau les mêmes activités, et ce, jusqu'en février. L'hôtel Hilton Lac-Leamy a pu réouvrir ses portes à la mi-février 2022, tandis que les casinos et salons de jeux ont recommencé à accueillir la clientèle à partir du 28 février. Celle-ci a d'ailleurs été au rendez-vous, à notre grand bonheur. Le 28 février, nous avons aussi procédé à la réactivation des ALV dans les bars ainsi qu'à la reprise des activités de bingo en réseau et de Kinzo.

À chacune de ces occasions, notre priorité a toujours été de nous assurer que la reprise s'effectuait de façon sécuritaire pour l'ensemble du personnel et de la clientèle, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, et dans un environnement divertissant. Nous en avons d'ailleurs profité pour revoir les parcours client dans nos établissements afin de les rendre plus fluides, et d'améliorer l'expérience des visiteurs.

Du nouveau pour les loteries

Toujours soucieux d'innover, nous avons implanté une nouvelle fonctionnalité qui bonifie les services offerts aux consommateurs. En effet, depuis la fin du mois de juillet 2021, ceux-ci n'ont plus l'obligation de se déplacer chez les détaillants pour vérifier certains billets à gratter. Ils peuvent désormais le faire en ligne, sur lotoquebec.com ou via l'application mobile Loteries. Il est à noter que les codes QR permettant cette vérification sont graduellement ajoutés sur les billets à gratter, au fur et à mesure de leur mise en marché.

Du 1^{er} au 30 avril 2022, les consommateurs ont pu participer à la promotion 2^e chance avec la Grande Vie. Et ce n'est qu'un début, puisque cette promotion, auparavant offerte uniquement avec Célébration, notre loterie phare du temps des fêtes, sera éventuellement proposée avec toutes les loteries à tirage et certains billets à gratter, tant pour les achats en magasin qu'en ligne. Elle permet aux détenteurs de billets d'obtenir une chance supplémentaire de gagner.

Le 17 mars dernier, le gouvernement du Québec nous a donné le feu vert pour le renouvellement de nos 8 200 terminaux de jeu, qui ont été installés chez les détaillants il y a maintenant une dizaine d'années. Il s'agit d'un projet porteur pour notre entreprise, car il nous permettra de moderniser les terminaux et leur équipement, et de faire ainsi des gains notables en matière d'efficacité. L'expérience des clients s'en trouvera assurément améliorée. Le processus d'appel d'offres sera lancé à l'été 2022.

Du jeu en ligne 100 % légal, local... et amusant!

Au cours des dernières années, les exploitants de sites de jeu en ligne illégaux ont multiplié leurs offensives publicitaires, si bien qu'il n'est pas rare que des Québécois croient qu'il est tout à fait légal de jouer sur ces sites. Afin d'informer la population, nous avons lancé une vaste campagne publicitaire positionnant lotoquebec.com comme le seul site de casino et de pari sportif en ligne 100 % légal au Québec. La première phase de cette campagne a débuté en janvier 2022 avec de l'affichage sur des panneaux routiers à travers la province ainsi qu'avec l'ajout de la signature 100 % LÉGAL sur les publicités de Mise-o-jeu. Nous avons aussi créé une section sur lotoquebec.com présentant tous les avantages de préférer notre site aux sites illégaux. Une campagne publicitaire, comprenant un message télévisé et des publications dans les médias sociaux, a également été lancée en mai 2022.

Parallèlement à cette campagne, nous avons conclu des ententes d'exclusivité avec huit fournisseurs clés dans l'industrie du divertissement. Des produits particulièrement populaires ont donc été retirés des sites illégaux, puis lancés sur le nôtre. Cette démarche nous permet de remplir l'un des volets de notre mission, soit la canalisation des jeux de hasard et d'argent dans des circuits contrôlés, et de faire face à la compétition toujours grandissante. En 2021-2022, nous avons d'ailleurs lancé près de 300 nouveaux jeux sur notre site, portant le total de jeux offerts à environ 850. Parmi eux se trouvent plusieurs jeux que nous offrons déjà dans nos casinos et qui remportaient un grand succès auprès de la clientèle. Nous avons de plus été les premiers au Canada à offrir la roulette et le baccara en direct d'un casino. Ainsi, les joueurs en ligne peuvent désormais se joindre à une table du Casino de Montréal en temps réel.

Notre site de jeu en ligne est donc plus attrayant que jamais, et ce, dès l'inscription! Au cours de l'exercice, nous avons revu les étapes pour ouvrir un compte sur lotoquebec.com et avons ajusté le parcours d'inscription afin qu'il soit à la fois plus fluide et plus convivial.

**Jouez local
Jouez légal
Jouez en confiance**

100% LÉGAL JOUEZ SUR LOTOQUEBEC.COM

18+ LE JEU DOIT RESTER UN JEU

Publicité pour LotoQuebec.com. Le message principal est "LE SEUL SITE DE CASINO ET DE PARI SPORTIF EN LIGNE AU QUÉBEC". Une étiquette "100% LÉGAL" est visible. Le logo LotoQuebec.com est en haut à gauche. En bas à droite, il y a un pictogramme de billets et le texte "18+".

Ouverture en grand pour le centre de paiement aux gagnants de Québec

Le centre de paiement aux gagnants de Québec a ouvert ses portes à son nouvel emplacement, au Méga Centre Beauport, le 16 novembre dernier. Deux jours plus tard, l'ambiance était déjà aux célébrations! En effet, un événement médiatique y a eu lieu après que le gros lot de 50 M\$ au tirage du Lotto Max du 12 novembre 2021 a été remporté dans la région de la Capitale-Nationale grâce à un billet acheté en Formule groupe. Les gagnants, un groupe de six personnes, se sont donc rencontrés pour la première fois dans nos nouveaux locaux, adjacents au Salon de jeux de Québec.

Nouveau système d'éclairage

Au printemps 2021, le Casino de Montréal a remplacé son parc de lumières, qui était en fin de vie. Plus performant, notamment en matière d'efficacité énergétique, le nouveau système d'éclairage nous permet de mieux mettre en valeur l'édifice d'exception qu'est le Pavillon de la France, en plus d'offrir une multitude de possibilités. Par exemple, le Casino s'est « habillé » en bleu, blanc, rouge pour afficher son soutien aux Canadiens durant les séries éliminatoires de la Ligue nationale de hockey l'an dernier et, plus récemment, pour rendre hommage à Guy Lafleur. En mars 2022, il a revêtu les couleurs du drapeau ukrainien, soit le bleu et le jaune, en signe de solidarité avec le pays.

Anniversaires

Le 8 juin 2021 a marqué le 10^e anniversaire du Kinzo tel qu'il existe actuellement. Nous avons donc remis de petits cadeaux en mains propres aux gestionnaires des salles et à leurs employés pour les remercier de ces 10 ans de collaboration. Quelques jours plus tard, soit le 14 juin, une nouvelle salle s'est ajoutée au réseau. Située à Pointe-aux-Trembles, sur l'île de Montréal, celle-ci peut accueillir 66 joueurs.

Le Hilton Lac-Leamy, quant à lui, a souligné son 20^e anniversaire le 8 octobre dernier avec des attentions spéciales à l'intention des employés et des clients. Cet hôtel cinq étoiles est un incontournable dans la région de Gatineau et d'Ottawa. Depuis son ouverture, en 2001, il accumule les mentions et distinctions prestigieuses grâce au travail soutenu des équipes, qui ont à cœur d'offrir un service à la clientèle incomparable.



Proposer une offre de jeu-divertissement répondant aux attentes des clients

Changements à venir pour le Lotto 6/49

Pour son 40^e anniversaire, le Lotto 6/49 a trouvé une nouvelle façon de charmer ses adeptes d'un bout à l'autre du pays. Dès le tirage du 14 septembre 2022, il offrira deux gros lots de plusieurs millions de dollars : le Gros lot classique, qui s'élèvera à 5 M\$, et le Gros lot de la Boule d'or, qui commencera à 10 M\$ et qui pourra atteindre un peu plus de 60 M\$. Le jeu, qui sera ainsi plus excitant, conservera les autres caractéristiques qui font de lui un produit vedette. Le coût d'une participation demeurera à 3 \$ et les chances de gagner un lot resteront les mêmes, soit 1 sur 6,6 par participation. Les joueurs auront aussi toujours la possibilité de choisir eux-mêmes six numéros de 1 à 49 ou d'opter pour une mise-éclair. Depuis son lancement, en 1982, le Lotto 6/49 nous a permis de verser des milliards de dollars en lots.

Vif engouement pour Méga 360

En septembre 2021, nous avons lancé Méga 360, soit la version québécoise de la loterie The Big Spin, déjà commercialisée par d'autres sociétés au Canada et aux États-Unis. Le succès que ce billet à gratter connaît ailleurs ne s'est pas démenti ici. Les ventes ont été exceptionnelles, si bien que, seulement cinq semaines après le lancement du billet, tous les gros lots qu'il offrait, qui allaient de 100 000 \$ à 500 000 \$, avaient déjà été gagnés! Une autre édition est prévue pour août 2022. Méga 360 proposait une expérience unique en trois étapes, chacune d'elles offrant une nouvelle occasion de gagner. Le billet a aussi créé des moments festifs dans les points de vente, notamment lorsque les joueurs découvraient qu'ils remportaient un gros lot et iraient ainsi faire tourner la roue Méga 360 aux côtés de l'animatrice Nadège St-Philippe.



Nouveau jeu de société à gratter

Depuis quelques années, le marché des jeux de société est en pleine expansion, au Québec comme ailleurs. À l'automne 2021, nous avons lancé notre premier jeu sous l'appellation *Jeux de société à gratter*. Il s'agit de Battleship^{MC}, qui est fidèle à la version originale. Sa caractéristique principale? Il se joue à deux, en 20 à 30 minutes. Il s'inscrit ainsi parfaitement dans notre volonté d'offrir de nouveaux jeux où le divertissement est mis de l'avant. Un jeu du même type, Monopoly^{MC}, a été lancé au printemps 2022 et un autre le sera au cours de l'automne.



Jeux à saveur locale

Durant l'exercice, nous avons mis en marché plusieurs billets de loterie en collaboration avec des entreprises d'ici. Au printemps 2021, le billet Je rêve des Îles a fait son arrivée en magasin et en ligne, suivi notamment des billets BBQ Québec, Oh! Gelato! et La fête des animaux. Chacun d'eux offrait des gros lots bien de chez nous, comme des voyages aux Îles-de-la-Madeleine ou encore l'aménagement de cuisines extérieures, et mettait de l'avant une marque québécoise. Nous avons également lancé la deuxième édition du billet à gratter Canadiens, qui offrait des articles uniques que tout partisan du Tricolore rêve d'avoir. Ces produits ont connu un beau succès, attirant notamment des personnes qui n'ont pas l'habitude de jouer à la loterie.

En 2021-2022, nos billets de loterie ont également fait rayonner le talent québécois. Nous avons fait appel à des photographes d'ici pour les billets Gagnant à vie, tandis qu'une artiste québécoise a signé les 12 illustrations du billet C'est quoi ton signe?, lancé en février 2022.

Quasi-retour à la normale pour Roue de fortune chez vous! et La Poule aux œufs d'or

La 33^e édition de *Roue de fortune chez vous!*, qui s'est terminée à la mi-septembre 2021, a permis à l'animatrice Anick Dumontet de reprendre la route pour aller à la rencontre des gagnants dans leur région, sur des sites extérieurs présélectionnés. L'émission a encore une fois joint un grand nombre de téléspectateurs : en moyenne, 538 000 personnes étaient au rendez-vous chaque semaine! Elles ont ainsi pu partager la joie des 50 gagnants, qui ont remporté un total de 3,4 M\$ en lots.

Les animateurs de *La Poule aux œufs d'or*, Sébastien Benoit et Julie Houle, ont également eu le plaisir de retrouver les participants en personne à l'automne 2021. Les adeptes de l'émission ont été fidèles au poste, comme en ont témoigné les cotes d'écoute et les ventes. En raison de la pandémie de COVID-19, l'enregistrement et la diffusion de l'émission ont toutefois dû être suspendus pendant environ un mois à partir du 26 décembre 2021.

Loteries des fêtes : encore et toujours un succès!

Les billets à gratter de la collection des fêtes ont fait leur arrivée dans les présentoirs et en ligne au mois d'octobre 2021. Toujours très appréciée de la clientèle, la collection comprenait le jeu pancanadien Richesses des fêtes ainsi que les billets Calendrier de l'aveugle, Cadeau surprise (à l'odeur de sapin!) et 7 chanceux (qui pouvait servir d'étiquette-cadeau), sans oublier les éditions des fêtes de Mots cachés et de Bingo. Les consommateurs courraient la chance de gagner de nombreux lots, dont des cadeaux de fournisseurs locaux.

Cette année encore, Célébration a fait partie des traditions des fêtes. Un nombre record de 44 personnes ont pris part au gala télévisé, à partir de leur domicile en raison des mesures sanitaires. Le gala s'est ainsi déroulé sans public au Théâtre du Casino du Lac-Leamy et a été diffusé sur les ondes de TVA le 9 janvier. C'est un résident de Salaberry-de-Valleyfield qui a mis la main sur le gros lot de 1 M\$ tiré à la télévision, sous les yeux de 1 152 000 téléspectateurs. Un résident du Centre-du-Québec a pour sa part remporté un lot de 5 M\$. Comme c'est le cas depuis plusieurs années maintenant, les détenteurs de billets pouvaient également s'inscrire à la promotion 2^e chance, en ligne ou via l'application Loteries, pour tenter de remporter l'une des cinq participations télé supplémentaires.



Publicités primées

Nous avons raflé les honneurs au concours *Idéa 2021* en remportant 14 prix, soit 3 prix Or, 3 prix Argent et 8 prix Bronze. La publicité de la Loterie mensuelle, *Bernard Derome de 1970*, s'est particulièrement démarquée. Elle est arrivée en tête de palmarès dans trois catégories, en plus de se voir attribuer deux prix Bronze. Cette publicité avait été créée à l'occasion de notre 50^e anniversaire pour rappeler de façon humoristique le lancement de notre première loterie. Durant l'exercice précédent, nous avons aussi apporté des changements à l'une de nos plus anciennes loteries, La Mini, notamment en ajoutant chaque semaine une blague sur le billet. Les publicités conçues pour souligner cette nouveauté nous ont valu un total de cinq prix.

Paris simples : une arrivée remarquée

Nous offrons désormais la possibilité de parier sur un seul événement. En effet, les paris simples ont été offerts dès que l'amendement au Code criminel canadien autorisant les paris sur un seul événement a été adopté. Ainsi, depuis la fin du mois d'août 2021, les consommateurs peuvent par exemple parier sur l'issue d'un seul match. Cette façon de parier était attendue impatiemment. La preuve : depuis que nous offrons les paris simples, les ventes de Mise-o-jeu ont bondi de 76 % ! L'arrivée des paris simples constitue une bonne nouvelle pour la clientèle, en plus de nous permettre de mieux concurrencer les exploitants de sites illégaux qui les offraient déjà.

En février 2022, les amateurs de pari sportif ont donc été ravis de pouvoir faire, pour la première fois, des paris simples sur le Super Bowl. Nous avons même battu notre ancien record : les ventes de paris sur l'événement ont connu une hausse de 39 % comparativement à l'année précédente.

Nous avons également profité de l'arrivée des paris simples pour rafraîchir l'image de marque de Mise-o-jeu. Nous avons ainsi une toute nouvelle signature, *Partage la victoire*, qui se veut un clin d'œil à l'enthousiasme collectif pour le sport. Une campagne publicitaire axée sur l'émotion et le divertissement a d'ailleurs été déployée en janvier 2022 pour faire connaître le nouveau positionnement de Mise-o-jeu.

Vent de fraîcheur pour le Salon de jeux de Québec

L'ouverture du Salon de jeux de Québec à son nouvel emplacement, au Méga Centre Beauport, a été couronnée de succès. Nous y avons accueilli les premiers clients le 29 novembre. L'espace vaste, la place centrale du bar, la disposition des appareils de jeu et la présence de plusieurs écrans de télévision un peu partout dans l'établissement mettent efficacement en valeur l'ambiance de divertissement que l'on y retrouve.



TRIOMPHE
MÊME SI TU N'ES PAS
DANS LE
RING

PARIE SUR UN SEUL ÉVÉNEMENT

MISE O-JEU

PARTAGE LA VICTOIRE

100% LÉGAL JOUEZ SUR LOTOQUEBEC.COM 18+ LE JEU DOIT RESTER UN JEU

Évolution de l'offre dans nos établissements

Au début de l'été 2021, après la réouverture de nos casinos et de nos salons de jeux, nous avons graduellement relancé notre offre de produits et de services afin de répondre aux attentes de la clientèle, et ce, toujours dans le respect des mesures sanitaires. Les joueurs ont ainsi pu recommencer à manipuler les cartes, les jetons et les dés. Ils ont également retrouvé de 50 % à 70 % des machines à sous et des appareils de jeu électroniques qui étaient offerts avant la pandémie, tandis que nous avons optimisé notre offre de jeux de table en fonction des contraintes liées au respect de la distanciation physique. Nous avons aussi augmenté progressivement les heures d'ouverture et la capacité d'accueil de nos établissements et de nos restaurants, en plus de réouvrir certains bars et d'y offrir de l'animation musicale.

Durant l'exercice, les clients ont aussi recommencé à assister à des spectacles au Cabaret du Casino de Montréal et au Théâtre du Casino du Lac-Leamy. Plusieurs têtes d'affiche, des artistes connus et appréciés du public québécois, sont ainsi montées sur ces deux scènes au cours des derniers mois. Nous avons conclu un partenariat avec un nouveau gestionnaire de salle pour le Cabaret, ce qui nous permet de proposer une programmation unique, qui comble tant les amateurs de musique que d'humour.

C'est d'ailleurs avec joie que, à l'automne 2021, nous avons recommencé à présenter gratuitement des spectacles du ComediaHa! Club en tournée. Ces spectacles, qui permettent au public de découvrir de nouveaux talents d'ici dans une ambiance intime et décontractée, bonifient notre offre de divertissement. En avril et en mai 2022, ce sont le Salon de jeux de Trois-Rivières et le Casino de Mont-Tremblant qui ont eu le plaisir de recevoir le ComediaHa! Club en tournée.

Du nouveau du côté du bingo et des loteries vidéo

Notre offre de jeu dans les salles de bingo a également évolué au cours de l'exercice. À la suite de la fermeture de plusieurs salles de notre réseau, nous avons mis en place une formule simplifiée de bingo en réseau. Le gros lot est maintenant d'un montant fixe, soit de 25 000 \$.

Nous avons aussi lancé deux billets à languettes avec *jackpots* progressifs, dont les visuels ont été conçus par nos équipes à l'interne. Le 8 mars, le gros lot d'un de ces billets, qui s'élevait à 39 000 \$, a été gagné au Bingo Pointe-aux-Trembles. Il s'agit du plus gros montant jamais remporté avec ce type de produit.

Nos équipes à l'interne sont également derrière les publicités qui ont été créées pour souligner l'arrivée de Knight's Realm, soit le premier jeu de loterie vidéo que nous avons lancé depuis 2017. Ayant pour toile de fond l'époque médiévale, ce jeu de cinq rouleaux et de cinq lignes de paiement a été activé sur tous les appareils Spielo de notre réseau en octobre dernier. Depuis, il fait partie des 10 jeux les plus populaires auprès de notre clientèle.

CASINO MONTRÉAL

Spectacles

en soirée au Cabaret du Casino

Profitez de nos forfaits 2021 pour sortir en groupe!

Kain 11 novembre	Irvin Blais 12 novembre	Ludovick Bourgeois 13 et 14 novembre	Marc Dupré 17, 18, 19 et 20 novembre
Brigitte Boisjoli 21 novembre	Rock Story 25, 26 et 27 novembre	Noël, une tradition en chanson 30 novembre et 3 décembre	Un réveillon chez la famille Dion 2 décembre
Johanne Blouin 4 décembre	Christian Marc Gendron 8, 9 et 10 décembre	Marie Michèle Desrosiers 11 décembre	2Frères 15, 16, 17, 18, 20 et 21 décembre

CABARET DU CASINO
casinodumontreal.ca | 1 800 685-2274 | 18+ | par pur plaisir

GRANDE NOUVEAUTÉ

Knight's Realm

COMME LE DISAIT LE FAMEUX LANCELOT:
« EH, BOBOY! 1000 PIÈCES D'OR, CE N'EST PAS RIEN! »

Loterie vidéo

LE JEU DOIT RESTER UN JEU

loterie-vidéo.com 18+

Contribuer à la collectivité de manière engagée sur les plans social, économique et environnemental

Notre responsabilité sociétale : une priorité

Lancé au premier trimestre de l'exercice, notre plan de responsabilité sociétale 2021-2023, intitulé *Engagée pour la collectivité!*, dresse un portrait global de nos actions en faveur d'un développement durable. La commercialisation responsable de notre offre demeure la pierre angulaire de notre démarche de responsabilité sociétale. D'autres engagements s'y ajoutent, dans des domaines tels que l'environnement, la culture, le tourisme et le développement régional. Un suivi détaillé des actions de ce plan est présenté à la page 99.

Un dividende de 1,118 G\$ dans les coffres de l'État

Chaque année, la totalité de nos profits est retournée à la collectivité sous forme de dividende versé au gouvernement du Québec. Au terme de 2021-2022, et malgré une année encore une fois marquée par la COVID-19, nous remettrons 1,118 G\$ au gouvernement, une somme considérable et en forte hausse par rapport au dividende de l'exercice précédent. Ce montant bénéficie à toute la population puisqu'il contribue au financement des services publics.

Nous avons également versé 10,3 M\$ en contribution à des organismes sans but lucratif (OSBL). Ces OSBL, qui sont notamment responsables de la gestion de kiosques de loterie ou gestionnaires de salles de bingo, favorisent l'entraide et la solidarité, et contribuent au mieux-être de la collectivité dans plusieurs domaines.

Par nos critères d'approvisionnement responsable, nous encourageons l'achat local. Ainsi, 355,9 M\$ ont été distribués dans la collectivité grâce aux achats que nous avons effectués auprès d'entreprises faisant affaire au Québec.

Pour que le jeu reste un jeu

Chef de file mondial en matière de commercialisation responsable, nous nous faisons un devoir d'offrir un environnement de jeu intègre et sécuritaire. Nos mesures de jeu responsable font l'objet d'un processus d'amélioration continue, ce qui nous vaut, depuis 2009, le niveau 4 du cadre du jeu responsable de la World Lottery Association, soit la plus haute certification internationale en la matière. Au total, 28,8 M\$ ont été consacrés à la prévention du jeu problématique au cours de la dernière année.

Tout au long de celle-ci, nous avons communiqué des messages concernant le jeu responsable sur différentes plateformes. Nous avons créé de courtes animations pour expliquer le fonctionnement des limites de temps et de pertes sur lotoquebec.com. À l'approche du temps des fêtes, nous avons rappelé que la loterie s'adresse aux adultes seulement. De plus, des capsules de Pat le Déchiffreur ont été diffusées notamment dans les médias sociaux et sur le site lejeudoitrestereinjeu.com en vue de démystifier les notions de jeu et de hasard sur un ton divertissant.



Pat le Déchiffreur départage le vrai du faux dans le fascinant monde du jeu.

Durant l'été 2021, nous avons mené une campagne publicitaire sur l'importance d'adopter des habitudes de jeu à faible risque. La publicité, diffusée à la télévision, sur le Web, en casino et en salon de jeux, faisait la promotion de l'outil permettant aux joueurs en ligne de se fixer une limite de temps de jeu. Face à l'omniprésence des publicités de sites de jeu en ligne illégaux, il est important de rappeler ce qui distingue lotoquebec.com de ces sites, dont notre rigueur et notre intégrité en matière de jeu responsable.

Bien joué! : sensibiliser, informer et favoriser les bonnes pratiques

Le programme de reconnaissance *Bien joué!* récompense les actions et les bonnes pratiques en commercialisation responsable chez les détaillants de loterie vidéo et leurs employés. Au cours de l'année, ceux-ci ont été invités à suivre une formation déployée dans l'ensemble du réseau des tenanciers de bars.

Présents dans nos casinos et nos salons de jeux, les Centres du hasard ont été actualisés. De plus, en cohérence avec d'autres de nos initiatives en jeu responsable, ils portent maintenant l'appellation Bien joué!. Ils présentent de nouveaux outils de sensibilisation modernes, dynamiques et ludiques, qui sont offerts en libre-service et qui se marient parfaitement à l'offre de divertissement de nos établissements. Ces espaces conservent la même mission :

- Informer la clientèle sur le fonctionnement des jeux de hasard et d'argent;
- La sensibiliser aux risques qui y sont associés;
- Lui faire connaître les moyens de limiter les pertes de contrôle de façon à vivre une expérience de jeu positive.

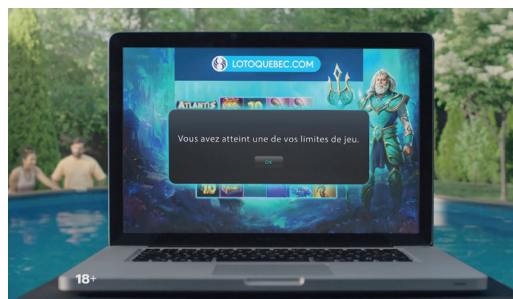
Davantage de soutien pour les joueurs en ligne

Depuis juin 2021, les joueurs qui choisissent de s'autoexclure de lotoquebec.com se voient offrir un service de soutien via notre partenaire de longue date, l'organisme Jeu : aide et référence, comme c'est le cas pour les joueurs autoexclus de nos casinos et de nos salons de jeux.

Par ailleurs, nous poursuivons notre collaboration à un projet de la Chaire de recherche sur l'étude du jeu de l'Université Concordia qui traite du jeu en ligne. Au printemps 2022, près de 15 000 joueurs sur lotoquebec.com ont accepté de participer à la recherche visant à élaborer un algorithme capable de détecter les habitudes de jeu problématiques.

Visites dans les établissements du réseau des bars

Malgré la situation pandémique et deux fermetures pour les établissements du réseau des bars, nous avons surpassé notre objectif annuel de visites de conformité, soit effectuer un minimum de six visites par établissement. Des représentants de Loto-Québec et des clients mystères ont visité les établissements du réseau durant les mois où ceux-ci étaient ouverts. Pendant les cinq mois de fermeture, les équipes commerciales se sont assurées que les appareils et les équipements demeurent en bon état en prévision de la reprise des activités.



La campagne avec Poséidon rappelait l'importance de se fixer une limite de temps de jeu.



Le défi du chiffre chanceux est l'un des outils offerts en libre-service dans les espaces Bien joué!.



Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Dans notre plan de responsabilité sociétale, nous nous sommes engagés à contribuer à l'atteinte de la cible de réduction de 37,5 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec dans son Plan pour une économie verte 2030.

Plusieurs efforts ont déjà été déployés pour diminuer l'empreinte carbone calculée dans notre bilan corporatif, principalement attribuable à nos bâtiments, ce qui nous permettra ainsi d'atteindre, voire de surpasser, notre ambitieuse cible, soit de réduire de 25 % nos émissions de GES d'ici au 31 mars 2023. Par ailleurs, afin d'élargir notre stratégie de réduction des GES, nous souhaitons mesurer les impacts du télétravail, une pratique qui a pris beaucoup d'ampleur en raison du contexte sanitaire. Un projet pilote à cet effet a été lancé en mars 2022. Il est le fruit d'une collaboration avec l'Institut national de recherche scientifique et d'autres collaborateurs. Les émissions de CO₂ réduites par le moins grand nombre de déplacements de même que celles générées par les réunions virtuelles seront considérées dans les calculs.

Réduire l'empreinte environnementale liée à notre utilisation des technologies de l'information et des communications fait également partie des objectifs que nous nous sommes fixés. Pour y arriver, un comité s'affaire à cibler des projets d'amélioration et à promouvoir de bonnes pratiques numériques au sein de l'organisation.

Impression des billets à gratter : première mondiale

En 2021, avec la loterie Évasion, nous sommes devenus les premiers au monde à imprimer des billets sur des matières recyclées à 100 %. Durant le dernier exercice, nous avons lancé quatre autres billets à gratter imprimés sur des matières recyclées. Nous sommes fiers de jouer un rôle de chef de file à cet égard. Rappelons que tous nos billets de loterie sont recyclables et que la majorité d'entre eux sont imprimés sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council). Nous poursuivons notre collaboration avec des entreprises locales pour continuer d'innover et d'offrir à nos clients des produits conçus avec un souci écologique.



Mise en valeur du plexiglas

Comme bon nombre d'entreprises au Québec, nous avons recouru au plexiglas pour protéger nos employés et notre clientèle de la COVID-19. Lorsque les milliers de panneaux installés dans nos établissements de jeux, chez nos détaillants et dans nos bureaux administratifs ne seront plus requis, il nous faudra gérer cet important stock de plexiglas. Nous avons amorcé une réflexion à ce sujet, en collaboration avec RECYC-QUÉBEC, le Centech, un de nos partenaires en innovation, des acteurs de l'économie circulaire et Plastic Loop, un regroupement étudiant de l'École de technologie supérieure qui se spécialise dans le recyclage du plastique. La mise en valeur des panneaux de plexiglas est l'un des moyens d'intégrer davantage dans nos activités le principe des 4R : repenser, réduire, réutiliser, recycler.

Les Petits Rois : un partenariat inclusif

En 2017, nous avons entamé un partenariat avec la Fondation Les Petits Rois afin de mettre en place deux plateaux de stage pour de jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans trouble du spectre de l'autisme. Ce partenariat, auquel collaborent le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal et le centre de formation Champagnat, s'inscrit dans notre démarche de responsabilité sociétale et, plus précisément, dans notre engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion.

En accomplissant différentes tâches, ces jeunes adultes, les Petits Rois, travaillent leur motricité, leurs aptitudes de communication et leur autonomie. Cette initiative contribue aussi à permettre aux parents de poursuivre une vie active, sachant que leur enfant continue de se développer dans un cadre stimulant et structuré. En mars 2022, un troisième plateau de stage a vu le jour à notre complexe multifonctionnel.

Nous avons par ailleurs collaboré au marathon de jeux vidéo de la Fondation Les Petits Rois, ce qui lui a permis d'amasser quelque 14 000 \$ pour son projet de maison intelligente. Un projet spécial a également été déployé avec les Petits Rois en cours d'année. Ils ont désassemblé des pièces d'appareils de loterie vidéo afin de séparer les parties en aluminium de celles en plastique pour permettre leur récupération. L'aluminium amassé a été vendu à une compagnie montréalaise. La somme récoltée, soit 7 614 \$, a été remise à la fondation. En plus d'avoir été valorisant pour les Petits Rois, ce projet est gagnant pour l'organisme, pour nous et pour l'environnement!



Jean-François Bergeron, président et chef de la direction, rencontre les Petits Rois.

Moments festifs attendus!

Nous avons eu le plaisir d'accueillir le spectacle de la fête nationale du Québec dans le décor enchanteur du complexe Fairmont Le Manoir Richelieu et Casino de Charlevoix. Plus de 200 artistes sont montés sur scène pour l'occasion, et le spectacle était retransmis sur tous les grands réseaux de télévision francophone.

Par ailleurs, les Québécois étaient nombreux à attendre impatiemment le retour des festivals, une industrie qui a connu des moments difficiles au cours des dernières années. Heureusement, plusieurs de ces grands rassemblements ont pu être tenus de nouveau à compter de l'été 2021.

Nous avons fièrement contribué à la reprise de ce secteur en versant 8,8 M\$ en commandites. Ce montant a notamment permis de soutenir près d'une cinquantaine d'événements dans les 17 régions administratives du Québec. Mentionnons que, grâce aux *Rendez-vous Loto-Québec*, notre programme de commandite, nous nous sommes classés en troisième position des commanditaires ayant le plus de visibilité au Québec, et en première position parmi les sociétés d'État selon un sondage Léger effectué à l'automne 2021.

Nous avons également été présents dans les festivals avec la Caravane Loto-Québec. Offrant une aventure virtuelle unique, cette innovation a permis aux festivaliers d'accéder à un environnement en 3D avec une vue à 360 degrés, dans lequel ils pouvaient profiter à distance des activités offertes par une douzaine de festivals.

Notre programme de commandite comprend non seulement un soutien financier, mais aussi de l'accompagnement aux organisateurs par l'équipe de Loto-Québec. Cet accompagnement se traduit entre autres par des formations et des communications régulières, notamment en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). En octobre 2021, lors de la rencontre annuelle avec nos partenaires du milieu événementiel, qui s'est tenue en virtuel, nous avons souligné l'importance d'intégrer les grands principes de la RSE aux événements.

Plusieurs nouveaux critères d'octroi de commandite ont d'ailleurs été intégrés sous forme d'écoconditionnalité : être engagé dans un processus d'amélioration continue, mettre un système de récupération multimatière à la disposition des festivaliers, établir des mesures de protection des milieux naturels et faciliter la participation de personnes ayant une déficience motrice en sont quelques exemples.

En novembre 2021, Le Festif! de Baie-Saint-Paul, qui fait partie des *Rendez-vous Loto-Québec*, a reçu le Grand Vivat, la plus haute distinction du concours *Les Vivats, les prix pour les événements responsables présentés par Loto-Québec et RECYC-QUÉBEC*. Le jury a été séduit par les efforts de réduction à la source, tels que la mise en place de stations de remplissage de gourdes d'eau, l'abolition du plastique à usage unique et l'arrêt complet de la production d'objets et de vêtements promotionnels. Sept autres événements ont aussi été récompensés pour leurs pratiques responsables.



Photo : Yan Turcotte

Charlotte Cardin faisait partie des artistes ayant offerts une prestation lors du spectacle de la fête nationale.



Les festivaliers étaient heureux de retrouver leurs événements, comme les Francos de Montréal.

Partenariats culturels mettant en vedette des artistes d'ici

Fidèles à la mission de la Collection Loto-Québec, nous poursuivons avec dynamisme la diffusion des œuvres qui la composent et faisons rayonner ses artistes aux quatre coins du Québec. Nous collaborons à diverses activités dans le milieu des arts visuels (foires, biennales, expositions, etc.), contribuant ainsi à la relance du secteur culturel, qui a connu une période plus difficile au cours des deux dernières années.

Trois expositions nous ont permis de mettre en valeur les œuvres de la Collection pendant l'exercice : *Corpus*, à La Malbaie,

Le temps immobile, à Trois-Rivières, et *Les pays intérieurs – Nutshimit*, à Frelighsburg. Pour cette dernière, les œuvres ont été choisies par les commissaires invités Naomi Fontaine et Charles Binamé.

Nous avons aussi à cœur de soutenir les artistes émergents et de la relève. C'est pourquoi nous avons pris part à d'autres initiatives, dont l'exposition *Artch*, à Montréal. À l'occasion de la quatrième édition, le public était invité à rencontrer les jeunes talents de la relève des arts visuels. Le Prix coup de cœur Loto-Québec a été décerné à l'artiste Geneviève Dagenais.

INITIATIVE	RÉGION
Partenaire présentateur de l'exposition <i>Le temps immobile</i> , à la galerie d'art R ³ de l'Université du Québec à Trois-Rivières, du 22 juin au 9 septembre 2021	Mauricie
Partenaire présentateur de l'exposition <i>Corpus</i> , au Musée de Charlevoix, du 23 juin au 14 novembre 2021	Capitale-Nationale
Partenaire présentateur de l'exposition <i>Les pays intérieurs – Nutshimit</i> , à l'église Bishop Stewart Memorial, en collaboration avec le Centre Adélaré et la municipalité de Frelighsburg, du 22 août au 17 octobre 2021	Estrie
Remise du Prix coup de cœur Loto-Québec à une artiste de la relève en arts visuels à l'exposition <i>Artch</i> , du 8 au 19 septembre 2021	Montréal
Remise d'une bourse pour l'achat d'une œuvre à la Foire Papier 2021, du 26 au 28 novembre 2021	Montréal
Partenaire de la Manif d'art – La biennale de Québec, du 19 février au 24 avril 2022, et présentateur du volet Jeunes commissaires	Capitale-Nationale



Benoit Lefrançois, vice-président corporatif au jeu responsable, aux communications et à la responsabilité sociétale, a pris la parole lors du lancement de l'exposition *Les pays intérieurs – Nutshimit*.



Soutien à des athlètes inspirants

Depuis de nombreuses années, nous soutenons les athlètes ayant une limitation physique ou sensorielle, notamment par le biais du Défi sportif AlterGo et du Programme de bourses Loto-Québec de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec. Dans le cadre de la 14^e édition de ce programme, 14 bourses, totalisant 40 000 \$, ont été remises. Certains boursiers ont d'ailleurs pris part aux Jeux paralympiques de Tokyo et de Beijing. Nous sommes particulièrement fiers de soutenir ces sportifs d'exception et nous les félicitons pour leurs accomplissements!

Donnons au suivant

En octobre 2021, nous avons lancé Loto-o-suivant, notre première loterie à vocation caritative. Le concept de ce billet à gratter a particulièrement plu à la clientèle. Il permettait aux gagnants de remporter 10 000 \$ et de choisir un OSBL québécois qui leur tient à cœur, auquel nous remettons également 10 000 \$. Le tirage des 50 gros lots de la loterie a eu lieu le 30 novembre 2021, à l'occasion de la journée Mardi je donne. Parmi les 50 organismes québécois qui se sont ainsi partagé 500 000 \$ se trouvent la Fondation Véro & Louis, l'Institut de Cardiologie de Montréal, la Maison Albatros de Trois-Rivières, la Maison des Enfants de Saint-Roch, Mira, Opération Enfant Soleil et la Société Alzheimer de Québec.

Comme les casinos et les salons de jeux du Québec soutiennent la cause de la sécurité alimentaire depuis plusieurs années, ils ont profité de l'occasion pour lancer la *Promo-o-suivant*. Grâce à cette promotion, qui a eu lieu dans nos établissements terrestres et en ligne, 250 000 \$ ont été versés aux gagnants. L'équivalent a été remis à des organismes Moisson du Québec.

La générosité au rendez-vous!

Nous avons encore une fois participé à la campagne d'Entraide, la démarche de sollicitation et de solidarité du gouvernement du Québec auprès de son personnel. Le montant remis, soit 153 097 \$, permet de soutenir trois partenaires : Centraide, PartenaireSanté-Québec et la Croix-Rouge canadienne, division du Québec. À leur tour, ils redonnent à plus de 1 500 organismes partout au Québec. La générosité de nos employés nous a rendus très fiers!

Ceux-ci ont également participé à d'autres actions philanthropiques durant l'année, dont l'opération père Noël. En décembre 2021, un total de 73 enfants dans le besoin, parrainés par 116 de nos employés, ont reçu un cadeau qu'ils avaient demandé au père Noël.

Nous sommes aussi engagés dans la lutte contre l'insécurité alimentaire par notre appui aux organismes Moisson. Plusieurs actions ont été posées au cours du dernier exercice afin de contribuer à cette cause, notamment :

- le don de 25 000 \$ pour contribuer à l'achat d'un concasseur servant à fractionner les aliments surgelés en plus petites portions, ce qui permet à Moisson Montréal de distribuer une plus grande quantité de fruits et de légumes à ses organismes partenaires;
- le don de 34 bacs de légumes cultivés sur la terrasse de notre siège social;
- un encan virtuel mettant à l'enchère divers objets promotionnels.

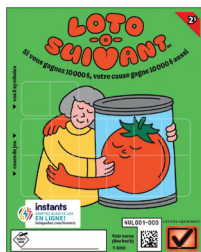
Solidarité en temps de pandémie

Dans une période où l'entraide et la solidarité étaient de mise, nous avons contribué à notre façon à l'effort collectif :

- Nous avons mis le stationnement du Casino du Lac-Leamy à la disposition du CISSS de l'Outaouais pour l'installation d'un centre de dépistage de la COVID-19 à l'auto;
- Lors de la fermeture de nos casinos à la fin de décembre 2021, nous avons fait don d'aliments de nos restaurants à des organismes d'aide alimentaire;
- Nous avons offert plus de 1 400 000 masques de protection à des OSBL, dont la Mission Bon accueil, la Mission Old Brewery et Moisson Montréal.



Le nageur Nicolas-Guy Turbide a remporté la médaille d'argent au 100 mètres dos S13 aux Jeux paralympiques de Tokyo.



Marie-Josée Couture (à droite), de l'Estrie, est la première gagnante de notre loterie Loto-o-suivant. Elle a reçu son chèque des mains de la vice-présidente exécutive à l'exploitation des loteries, Isabelle Jean, et a choisi d'appuyer l'organisme Parkinson Estrie.



Un total de 34 bacs de légumes et de fines herbes récoltés sur la terrasse de notre siège social ont été remis à Moisson Montréal.

ORIENTATION 4 DU PLAN STRATÉGIQUE 2020-2023

Accroître l'agilité et faire évoluer les façons de faire

Synergie prometteuse

Le Fairmont Le Manoir Richelieu et le Casino de Charlevoix ont entrepris au cours de l'exercice une démarche visant à maximiser leur synergie. L'hôtel cinq étoiles, y compris son célèbre terrain de golf, et l'établissement de jeux sont ainsi officiellement devenus le complexe Fairmont Le Manoir Richelieu et Casino de Charlevoix. Ce complexe, que nous voyons comme un *resort* avec des atouts uniques, nous permettra de répondre aux attentes de la clientèle, mais aussi de faire de notre site un incontournable dans la région. Nous comptons d'ailleurs élargir l'offre de divertissement qui y est proposée, que ce soit grâce à la présentation de spectacles ou à la diversification de l'offre de restauration.

Technologies de l'information : un secteur en pleine évolution

La croissance du jeu en ligne et notre orientation vers une expérience numérique omnicanal ont amené des changements au sein du secteur des technologies de l'information (TI), notamment en ce qui concerne les priorités et l'organisation du travail.

Le secteur des TI avait aussi pour priorité, en 2021-2022, de veiller au développement des compétences de ses employés. Ceux-ci ont désormais accès à de nombreux outils pour les accompagner dans leur développement.

De plus, pour répondre aux besoins qu'entraîne notre nouveau modèle de travail hybride, nous avons adapté nos bureaux afin que les employés puissent bénéficier d'une expérience optimale, qu'ils soient sur place ou à distance.

Maintien des plus hauts standards en matière d'intégrité et de sécurité

Nous veillons constamment à assurer un environnement de jeu intègre et sécuritaire. Notre certification de la World Lottery Association en matière de sécurité témoigne de nos pratiques exemplaires, notamment en ce qui a trait à la sécurité de l'information, ce qui comprend la protection des données et leur utilisation de façon éthique. En 2022-2023, de nouvelles activités s'ajouteront à nos campagnes de sensibilisation annuelles de même qu'aux communications en continu et aux simulations d'hameçonnage que nous effectuons déjà auprès de nos employés.

Équipement plus rapide, plus performant et à moindre coût dans le réseau des loteries vidéo

Durant l'exercice, nous avons changé de fournisseur de services de télécommunication pour notre réseau de loterie vidéo. Ce changement, qui optimise le réseau de transmission de données avec les appareils de loterie vidéo, et ce, tout en conservant un niveau de sécurité maximal, nous a permis de réaliser des économies de 2,6 M\$ comparativement à l'exercice précédent. Sur une année complète, nous estimons que ces économies s'élèveront à 3,7 M\$. À l'été 2022, ce sera au tour des salles de bingo et Kinzo de notre réseau de changer de fournisseur de services.



Créer des liens avec de nouvelles communautés d'intérêt

Malgré la pandémie, nous n'avons pas laissé tomber les amateurs de jeux vidéo, ni les diffuseurs de contenu et développeurs indépendants québécois. À l'automne 2021, La Face des internets, une compétition amicale ayant connu un franc succès en 2019, a fait son grand retour dans une formule totalement virtuelle à partir du studio de Loto-Québec. Cette édition, qui visait à encourager le talent québécois et la relève dans le domaine des jeux vidéo, s'adressait également à d'autres publics, dont les adeptes d'art et de musique.

En février 2022, nous avons tenu sur notre chaîne Twitch la deuxième édition des DemoNights. Organisé en collaboration avec GamePlay Space, l'événement a permis à 15 développeurs d'ici de présenter leurs jeux vidéo à des amateurs et à des investisseurs potentiels, tant au Québec qu'à l'international. Plus de 200 000 personnes ont assisté ou participé aux démonstrations.

Notre implication dans l'univers des jeux vidéo et de la diffusion sur Internet est une manière privilégiée de créer des liens de confiance avec une communauté hyperconnectée et influente ayant un apport important au secteur du divertissement. Ces événements nous permettent de consolider la place que nous occupons dans ce milieu.

Il en va de même pour notre collaboration avec les organisateurs de plusieurs événements de l'industrie de la créativité numérique, tels que HUB Montréal ou les Prix Numix, qui nous permet de rester branchés aux nouvelles tendances et aux gens derrière celles-ci. Notre soutien touche aussi la relève entrepreneuriale par l'entremise d'événements tels que OSEntreprendre et Expo Entrepreneurs.

Innovation et partenariats

Si la plupart de nos initiatives tirent leur essence de la créativité de nos équipes, l'innovation collaborative avec le milieu universitaire, les incubateurs et les accélérateurs nous offre une agilité additionnelle.

Au cours de l'exercice, nous avons reconduit nos partenariats avec le Centech, le MT Lab, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) et IVADO. Nous pouvons ainsi bénéficier de leur expertise dans des secteurs tels que la haute technologie, le tourisme, la culture et le divertissement. Ce faisant, nous rencontrons de jeunes entreprises prometteuses. Cela nous aura notamment permis, avec le Centech, de voir naître la jeune pousse HookMotion. Cette dernière a été mise en lumière dans un livre portant sur l'intelligence artificielle au Québec.

Pour le rayonnement de la gastronomie québécoise

Nous sommes fiers de contribuer au développement de la gastronomie québécoise. Avant la pandémie, nous faisons déjà partie d'un comité rassemblant de très grands acteurs du milieu de la restauration dans la province, dont l'ITHQ, le festival MONTRÉAL EN LUMIÈRE et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, afin de positionner la métropole comme LA destination gourmande en Amérique du Nord. Ce comité, que nous avons soutenu financièrement, a mené à la création, en août 2021, de l'Office montréalais de la gastronomie par la Ville de Montréal et Tourisme Montréal. Ce projet édifiant, qui s'inscrit dans le plan de relance économique de la ville, vise à créer une synergie entre les entreprises du secteur de la restauration, notamment afin de mettre en valeur les produits du terroir québécois et de faire de la gastronomie montréalaise un levier de développement touristique majeur.



HUB Montréal est l'occasion pour nous de plonger dans l'univers de la créativité numérique. Lors de la dernière édition, il a notamment été question de la relance économique et touristique.



Notre participation à l'événement interpartenaire Immersion dans 2025, organisé par le MT Lab, nous a permis d'échanger sur les tendances dans les secteurs du tourisme, de la culture et du divertissement.

Mise à profit de notre expertise pour le concours gouvernemental Gagner à être vacciné

À l'été 2021, le gouvernement du Québec a annoncé le lancement d'un concours pour encourager la population québécoise à obtenir la protection vaccinale adéquate contre la COVID-19. Nous avons eu l'honneur d'effectuer tous les tirages de ce concours, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, et de remettre les lots aux gagnants. Nous sommes fiers d'avoir contribué à l'effort collectif pour atteindre les objectifs de vaccination de la province.

Objectif : un personnel en santé

Le succès de notre entreprise – dont celui de toutes les réalisations présentées dans ce rapport annuel – repose sur les employés qui la composent, et c'est notamment pourquoi nous avons à cœur leur mieux-être. En décembre 2021, nous avons lancé une version bonifiée de notre programme de santé et mieux-être, sous le nom de *VitaSanté*. Inspirant la vitalité et l'action, ce programme met l'accent sur la prévention, et offre des mesures concrètes pour favoriser la santé physique, mentale et sociale de notre personnel.

Notre démarche est des plus sérieuses : nous souhaitons mettre en place les meilleures pratiques à cet égard et visons à obtenir la reconnaissance de niveau 3 du Groupe entreprises en santé.

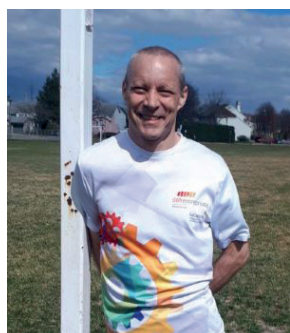
Comme nous le faisons depuis quelques années déjà, nous avons invité nos employés à participer au Défi Entreprises aux printemps 2021 et 2022, et avons assumé une partie de leurs frais d'inscription. Ce défi aide les participants à atteindre leurs objectifs de mise en forme grâce à un programme d'entraînement d'une durée de 12 semaines. Nous avons en outre déployé un questionnaire à l'intention de tous nos employés afin de les aider à faire un bilan de leur santé globale et à la prendre en charge. Ce questionnaire nous permettra aussi de cibler les initiatives porteuses à mettre en place au sein de notre organisation. Enfin, nous avons commencé à former tous nos gestionnaires en matière de santé mentale, notre priorité actuelle.

Au cours de l'exercice, nous avons continué à déployer des efforts pour nous assurer d'offrir un environnement sécuritaire à nos employés qui devaient se rendre sur les lieux de travail. Notre comité Hygiène+, formé au tout début de la pandémie, a ainsi effectué la mise à jour continue des mesures de protection et de prévention en place dans nos établissements, de même que des guides destinés au personnel.

Nos équipes ont par ailleurs consacré beaucoup d'énergie à préparer le retour officiel de tous nos employés sur les lieux de travail suivant notre nouveau modèle de travail hybride. Nous avons bien sûr diffusé plusieurs communications au sein de l'organisation au cours des semaines précédant leur retour officiel.



L'annonce du concours vaccinal du gouvernement du Québec a eu lieu à notre siège social.



Caroline, de la Direction des affaires publiques et des relations avec les partenaires, et Yvan, du Casino du Lac-Leamy, ont pris part au Défi Entreprises au printemps 2021.



Recrutement à l'interne, puis à l'externe

Au printemps 2022, nous avons graduellement repris l'ensemble de nos activités qui avaient été suspendues en raison de la pandémie. Même si le retour à la pleine capacité d'accueil de nos établissements ne signifiait pas pour autant la pleine reprise de nos activités, notamment parce que nous devons tenir compte de l'évolution de l'achalandage et des attentes de la clientèle, nous avons été en mesure de rappeler plusieurs de nos employés qui avaient été mis à pied temporairement.

Nos établissements étaient également à la recherche de travailleurs pour combler des besoins dans l'immédiat ainsi qu'en prévision de la période estivale, ce qui nous a amenés à adapter nos processus d'embauche et à adopter des pratiques innovantes tant pour le recrutement de candidats externes qu'au sein de nos équipes. Désireux de ramener un maximum d'employés au travail, nous avons notamment entrepris une démarche de recrutement interne afin que les employés mis à pied temporairement puissent rester au sein de l'organisation.

Diversité et inclusion : notre combinaison gagnante

Pendant l'exercice, la diversité et l'inclusion ont été au cœur de plusieurs de nos actions. En plus d'offrir un milieu de travail inclusif, nous avons accordé une attention particulière à nos pratiques de recrutement pour accroître la diversité au sein de notre personnel. La proportion des embauches issues de la diversité a d'ailleurs augmenté de façon notable : elle est effectivement passée de 28 % en 2019-2020 à 37 % en 2021-2022.

Durant la période estivale, nous avons lancé un appel à tous nos employés afin de constituer un comité consultatif sur la diversité et l'inclusion. L'objectif? Avoir une tribune à l'interne et recueillir les idées, les opinions et les recommandations du personnel pour promouvoir la diversité et l'inclusion de façon concrète dans l'organisation. Les employés ont répondu à l'invitation en grand nombre et un comité de 20 employés provenant de l'ensemble de nos secteurs a été formé. Nous avons également fait suivre à nos gestionnaires, qui ont un rôle important à jouer dans le maintien d'un milieu de travail inclusif, la formation *Démystifier les biais inconscients*.

De plus, en 2021-2022, nous avons à nouveau eu le plaisir d'être reconnus pour nos mesures et programmes qui favorisent la parité hommes-femmes au sein de l'organisation. La Certification Parité de niveau or, de l'organisme La Gouvernance au Féminin, nous a été accordée pour une quatrième année consécutive.



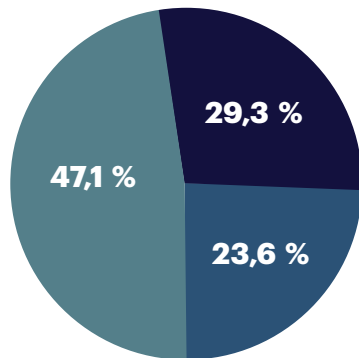
Finances



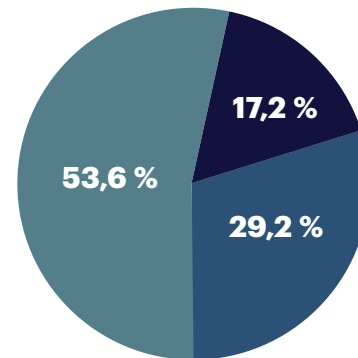
REVUE FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2022

PRODUITS



RÉSULTAT NET



Au terme de l'exercice 2021-2022, Loto-Québec a généré des produits totaux de 2,217 G\$. Il s'agit d'une hausse de 809,7 M\$ (+57,5 %) par rapport à 2020-2021. Pour ce qui est du résultat net consolidé, il s'élève à 1,143 G\$, une hausse de 685,6 M\$ (+149,8 %) comparativement à l'exercice précédent.

Les produits totaux et le résultat net consolidé atteignent respectivement 81 % et 84 % de leur niveau d'avant la pandémie, soit en 2019-2020, alors que les établissements ont été ouverts durant environ 60 % de l'exercice. Cet excellent résultat, marqué par une année record pour le secteur des loteries, a été obtenu grâce au dynamisme dont ont fait preuve les équipes tout au long de l'exercice, notamment lors de la reprise des activités faisant suite aux deux périodes de fermeture occasionnées par la pandémie de COVID-19.

BÉNÉFICE BRUT

Le bénéfice brut consolidé totalise 1,795 G\$, ce qui représente une augmentation de 681,3 M\$ (+61,2 %) en regard de 2020-2021.

CHARGES

Les charges totales se chiffrent à 651,4 M\$, une diminution de 4,3 M\$ (-0,7 %) par rapport à 2020-2021 et de 253,5 M\$ (-28,0 %) par rapport à 2019-2020.

Loto-Québec a profité des périodes de fermeture pour optimiser ses opérations. Cet exercice a permis d'obtenir un ratio de charges totales sur les produits de 29,4 %, soit le meilleur depuis la création de la Société. Ce ratio était de 33,0 % en 2019-2020.

Cette optimisation se reflète aussi dans le résultat net consolidé et la marge bénéficiaire nette. Celle-ci se chiffre à 51,6 %, soit deux points de pourcentage de plus qu'en 2019-2020, alors que les établissements ont été fermés durant cinq mois au cours de 2021-2022.

SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2022, le total des actifs de Loto-Québec s'établissait à 1,033 G\$, comparativement à 979,4 M\$ au 31 mars 2021. Cette hausse de 53,8 M\$ est principalement attribuable à l'augmentation des taux d'intérêt, qui a fait croître l'actif net au titre des prestations définies. Quant au total des passifs, il est passé de 788,1 M\$ à 777,1 M\$, soit une baisse de 11,0 M\$. Les emprunts et la dette ont diminué de 101,6 M\$ et le dividende à payer a augmenté de 50,6 M\$ en raison des revenus supérieurs comparativement à l'exercice précédent.

LOTERIES

Avec des produits de 1,043 G\$, le secteur des loteries a connu la meilleure année de son histoire. Il s'agit d'une hausse de 185,1 M\$ (+21,6 %) par rapport à 2020-2021 et de 114,0 M\$ (+12,3 %) par rapport à 2019-2020.

Le secteur a eu un excellent premier trimestre, attribuable à la performance exceptionnelle du Lotto Max. En juin 2021, cette loterie a offert des gros lots de 70 M\$ pendant sept tirages consécutifs. À la fin de l'année financière, elle a connu une autre bonne séquence avec plusieurs gros lots de plus de 50 M\$, dont deux de 70 M\$, ce qui lui a permis de présenter sa meilleure année depuis son lancement.

Grâce à leurs efforts soutenus, les équipes ont réussi à maintenir cette avance. Tous les employés peuvent être fiers de cette année record.

Les catégories des jeux Instants et des paris sur événement ont également réalisé de très bonnes performances. Les nouveautés, comme les loteries Méga 360 et Loto-o-suivant ainsi que la possibilité de parier sur un seul événement, ont été très bien accueillies par la clientèle.

La conversion vers les jeux de loterie en ligne s'est poursuivie, bien que les détaillants soient restés ouverts pendant tout l'exercice. L'augmentation se chiffre à 4,2 M\$ (+3,5 %), notamment grâce aux améliorations apportées au site. Les produits provenant des ventes de loteries en ligne représentent maintenant 12,0 % des produits totaux des loteries, comparativement à 4,2 % en 2019-2020.

Soulignons qu'une somme de 7,7 M\$ a été remise aux organismes sans but lucratif (OSBL) exploitant des kiosques de loterie.

Produits

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2022	2021	Variation en \$	Variation en %
Loteries à tirage	709 086	576 124	132 962	23,1
Instants	298 225	252 864	45 361	17,9
Paris sur événement	36 147	29 378	6 769	23,0
Total	1 043 458	858 366	185 092	21,6
Jeu en ligne (Inclus dans le tableau ci-dessus)	125 601	121 362	4 239	3,5

CASINOS ET SALONS DE JEUX

Pour le secteur des casinos et des salons de jeux, les produits s'élèvent à 657,2 M\$, une hausse de 323,5 M\$ (+96,9 %) par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat représente 68 % de celui de 2019-2020, alors que les établissements ont été ouverts durant environ 60 % de l'exercice, et ce, avec plusieurs restrictions, dont une capacité d'accueil et des heures d'ouverture limitées.

Si la hausse s'explique en partie par le nombre de jours d'ouverture plus élevé qu'au cours de l'année précédente, les efforts des équipes pour dynamiser et optimiser l'offre conformément aux attentes de la clientèle ont aussi grandement contribué aux bons résultats du secteur.

Plusieurs employés ont pu être rappelés lors des réouvertures des établissements. Le redémarrage des activités dans de courts délais a d'ailleurs représenté un grand défi pour le personnel en place. Heureusement, la réponse de la clientèle a été positive.

Dans ce contexte de reprise, une attention particulière a également été portée au contrôle des charges. Les charges totales du secteur ont diminué de 4,1 M\$ (-1,0 %), et ce, durant une année où les produits affichent une augmentation de 323,5 M\$ (+96,9 %). Par rapport à 2019-2020, il s'agit d'une baisse des charges totales de 227,0 M\$ (-36,9 %).

La bonification en continu de l'offre ainsi que les améliorations apportées au site ont contribué à maintenir la croissance des revenus du casino en ligne, qui se chiffre à 18,4 M\$ (+7,4 %). Ses produits représentent 40,4 % des produits totaux des casinos et des salons de jeux, comparativement à 10,1 % en 2019-2020.

Produits

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2022	2021	Variation en \$	Variation en %
Casinos terrestres et salons de jeux	391 901	86 757	305 144	351,7
Casino en ligne	265 346	246 964	18 382	7,4
Total	657 247	333 721	323 526	96,9

ÉTABLISSEMENTS DE JEUX

Le secteur des établissements de jeux, qui comprend les appareils de loterie vidéo (ALV) dans le réseau des bars ainsi que les salles de bingo et Kinzo, a enregistré des produits de 524,1 M\$. Par rapport à l'année précédente, il s'agit d'une hausse de 306,7 M\$ (+141,1 %). Ce résultat représente 60 % de celui de 2019-2020, ce qui correspond à la période d'ouverture des établissements de jeux durant l'exercice.

Ainsi, la hausse est attribuable au nombre de jours d'ouverture plus élevé qu'au cours de l'année précédente. Elle s'explique aussi par la bonne préparation en vue des réouvertures et l'excellente collaboration de toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse des équipes à l'interne ou de celles des établissements. En effet, les efforts investis dans les relations d'affaires et dans l'efficacité des processus ainsi que la solidité du réseau ont permis une réactivation des ALV sans heurts pour les tenanciers de bar comme pour les clients.

Il importe de préciser que le réseau des bars a été lourdement impacté par les effets de la pandémie, ce qui a mené à la fermeture définitive de certains établissements. La pénurie de personnel représente un autre défi pour les tenanciers de bars, qui doivent conséquemment parfois réduire leurs heures d'ouverture. Ces facteurs ont influencé les revenus du secteur des établissements de jeux.

Mentionnons qu'une somme de 2,0 M\$ a été remise aux OSBL titulaires d'une licence de bingo.

Produits

AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2022	2021	Variation en \$	Variation en %
Bars	516 574	213 798	302 776	141,6
Bingos et Kinzo	7 543	3 614	3 929	108,7
Total	524 117	217 412	306 705	141,1

JEU EN LIGNE

Pour l'exercice 2021-2022, les produits du site de jeu en ligne lotoquebec.com (jeux de loterie et jeux de casino) se chiffrent à 390,9 M\$, une augmentation de 22,6 M\$ (+6,1 %) par rapport à 2020-2021. Ses produits représentent 17,6 % des produits totaux de Loto-Québec, alors qu'ils ne représentaient que 5,0 % en 2019-2020.

Les consommateurs sont nombreux à avoir continué à jouer en ligne même si la vente de loterie chez les détaillants a été offerte durant tout l'exercice et que les casinos et les salons de jeux ont été ouverts pendant un plus grand nombre de jours qu'en 2020-2021. Les efforts déployés pour bonifier le site et ainsi assurer sa compétitivité, notamment face aux sites illégaux, ont donc grandement contribué à la croissance continue des produits provenant du jeu en ligne.

CONTRIBUTIONS AUX GOUVERNEMENTS

Les contributions de Loto-Québec sous forme de dividende au Trésor québécois s'élevèrent à 1,118 G\$, ce qui représente une augmentation de 685,6 M\$ (+158,5 %) par rapport à l'exercice précédent. À ce dividende s'ajoutent les 25,0 M\$ remis au gouvernement du Québec dans des comptes à fins déterminées et les 82,4 M\$ versés au ministère du Revenu à titre de taxe de vente du Québec. Le total des contributions versées au gouvernement du Québec s'élève donc à 1,226 G\$ (2021 : 525,5 M\$). La Société a, en outre, versé au gouvernement du Canada un total de 59,8 M\$ (2021 : 51,7 M\$).

Contributions aux gouvernements

AU 31 MARS

(En millions de dollars canadiens)

	2022	2021
Gouvernement du Québec		
Dividende	1 118,2	432,6
Comptes à fins déterminées	25,0	25,0
Taxe de vente du Québec	82,4	67,9
Total au gouvernement du Québec	1 225,6	525,5
Gouvernement du Canada		
Compensation pour le retrait du domaine des loteries	18,5	17,7
Taxe sur les produits et services	41,3	34,0
Total au gouvernement du Canada	59,8	51,7
Total	1 285,4	577,2

Information supplémentaire

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	2022				
	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	Chiffres consolidés
<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>					
Secteurs d'activité					
Produits					
Jeux	1 043 458	624 983	524 117	–	2 192 558
Restauration	–	22 720	–	(7 593)	15 127
Hébergement	–	9 544	–	–	9 544
	1 043 458	657 247	524 117	(7 593)	2 217 229
Coût des ventes					
Commissions	152 082	–	116 078	–	268 160
Redevances	14 614	58 064	–	–	72 678
Impression	24 836	–	506	–	25 342
Aliments et boissons	–	7 156	–	(2 562)	4 594
Taxe sur les produits et services	9 064	2 428	5 825	–	17 317
Taxe de vente du Québec	18 083	4 843	11 620	–	34 546
	218 679	72 491	134 029	(2 562)	422 637
Bénéfice brut	824 779	584 756	390 088	(5 031)	1 794 592
Charges					
Avantages du personnel	82 895	178 928	21 596	(1 575)	281 844
Dotation aux amortissements et moins-values nettes	13 877	52 804	8 102	–	74 783
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	1 491	6 088	380	–	7 959
Paiements spéciaux	18 507	–	1 255	–	19 762
Taxe sur les produits et services	3 946	4 852	1 202	–	10 000
Taxe de vente du Québec	7 872	9 689	2 399	–	19 960
Charges générales d'exploitation, d'administration et autres	80 937	126 349	19 780	(3 456)	223 610
	209 525	378 710	54 714	(5 031)	637 918
Résultat des activités d'exploitation	615 254	206 046	335 374	–	1 156 674
Produits financiers	(644)	(592)	(181)	–	(1 417)
Charges financières	2 818	2 096	1 389	–	6 303
Charges financières nettes	2 174	1 504	1 208	–	4 886
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et versements aux partenaires	–	5 849	–	–	5 849
Dévaluation des participations dans la coentreprise	–	2 720	–	–	2 720
Résultat net	613 080	195 973	334 166	–	1 143 219

(En milliers de dollars canadiens)

2021

Secteurs d'activité	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	Chiffres consolidés
Produits					
Jeux	858 366	328 588	217 412	–	1 404 366
Restauration	–	3 429	–	(1 962)	1 467
Hébergement	–	1 704	–	–	1 704
	858 366	333 721	217 412	(1 962)	1 407 537
Coût des ventes					
Commissions	126 938	–	48 131	–	175 069
Redevances	12 472	48 743	–	–	61 215
Impression	20 537	–	285	–	20 822
Aliments et boissons	–	1 757	–	(1 052)	705
Taxe sur les produits et services	7 544	2 209	2 418	–	12 171
Taxe de vente du Québec	15 049	4 407	4 825	–	24 281
	182 540	57 116	55 659	(1 052)	294 263
Bénéfice brut	675 826	276 605	161 753	(910)	1 113 274
Charges					
Avantages du personnel	83 993	201 989	13 802	(313)	299 471
Dotation aux amortissements et moins-values nettes	15 275	56 584	20 980	–	92 839
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	1 531	4 740	389	–	6 660
Paiements spéciaux	17 690	–	746	–	18 436
Taxe sur les produits et services	3 572	3 926	1 624	–	9 122
Taxe de vente du Québec	7 127	7 861	3 241	–	18 229
Charges générales d'exploitation, d'administration et autres	69 458	102 065	20 526	(597)	191 452
	198 646	377 165	61 308	(910)	636 209
Résultat des activités d'exploitation	477 180	(100 560)	100 445	–	477 065
Produits financiers	(1 464)	(543)	(103)	–	(2 110)
Charges financières	4 203	1 856	1 056	–	7 115
Charges financières nettes	2 739	1 313	953	–	5 005
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et versements aux partenaires	–	(4 410)	–	–	(4 410)
Dévaluation des participations dans la coentreprise	–	18 840	–	–	18 840
Résultat net	474 441	(116 303)	99 492	–	457 630

Résultats comparatifs

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2022	2021	2020	2019	2018
Résultats consolidés					
Produits	2 217 229	1 407 537	2 741 626	2 828 000	2 743 164
Coût des ventes					
Loteries					
Commissions	152 082	126 938	143 338	146 980	138 784
Redevances	14 614	12 472	2 554	2 768	1 742
Impression	24 836	20 537	24 825	29 374	22 862
Taxe sur les produits et services	9 064	7 544	8 100	8 807	7 473
Taxe de vente du Québec	18 083	15 049	16 159	17 569	14 909
	218 679	182 540	194 976	205 498	185 770
Casinos¹					
Redevances	58 064	48 743	39 057	32 579	18 880
Aliments et boissons	4 594	705	19 327	19 612	18 614
Taxe sur les produits et services	2 428	2 209	1 705	1 329	735
Taxe de vente du Québec	4 843	4 407	3 401	2 651	1 467
	69 929	56 064	63 490	56 171	39 696
Établissements de jeux¹					
Commissions	116 078	48 131	193 632	202 791	203 939
Redevances	–	–	597	1 227	192
Impression	506	285	1 339	1 292	1 354
Taxe sur les produits et services	5 825	2 418	9 767	10 247	10 261
Taxe de vente du Québec	11 620	4 825	19 485	20 443	20 471
	134 029	55 659	224 820	236 000	236 217
Total	422 637	294 263	483 286	497 669	461 683
Bénéfice brut	1 794 592	1 113 274	2 258 340	2 330 331	2 281 481
Charges des activités d'exploitation					
Loteries	182 339	171 141	175 133	176 476	171 862
Casinos ¹	300 246	303 144	509 820	499 706	503 316
Établissements de jeux ¹	42 631	35 074	61 959	81 704	88 684
Dotations aux amortissements et moins-values nettes	74 783	92 839	99 056	119 918	126 564
Dotations aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	7 959	6 660	7 260	–	–
Taxe sur les produits et services	10 000	9 122	13 407	11 366	14 129
Taxe de vente du Québec	19 960	18 229	26 789	22 703	28 727
	637 918	636 209	893 424	911 873	933 282
Résultat des activités d'exploitation	1 156 674	477 065	1 364 916	1 418 458	1 348 199
Charges financières nettes	4 886	5 005	6 159	6 016	7 942
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et versements aux partenaires	5 849	(4 410)	5 295	4 236	4 790
Dévaluation des participations dans la coentreprise	2 720	18 840	–	–	–
Résultat net	1 143 219	457 630	1 353 462	1 408 206	1 335 467

¹ En 2020, les casinos et les salons de jeux ont été regroupés. Auparavant, les salons de jeux faisaient partie des établissements de jeux.



États financiers consolidés

Rapport de la direction	36
Rapports des auditeurs indépendants	37
État consolidé du résultat global	39
État consolidé des variations des capitaux propres	40
État consolidé de la situation financière	41
Tableau consolidé des flux de trésorerie	42
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	43

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec les informations données dans les états financiers consolidés.


Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction élabore, établit et maintient des systèmes de contrôles internes, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La Vice-présidence corporative à l'audit interne et à la gestion des risques d'entreprise procède à des audits périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes et de leur application uniforme par Loto-Québec.

La direction de Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de Loto-Québec surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'informations financières et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit et de gestion des risques, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, la Vice-présidence corporative à l'audit interne et à la gestion des risques d'entreprise, le Vérificateur général du Québec et la firme comptable KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (KPMG), examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec et KPMG ont conjointement procédé à l'audit des états financiers consolidés de Loto-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et leurs rapports des auditeurs indépendants exposent la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de leur opinion. Le Vérificateur général du Québec et KPMG peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit et de gestion des risques pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Le président et chef de la direction
de Loto-Québec,



JEAN-FRANÇOIS BERGERON

La vice-présidente corporative aux finances
et à l'administration de Loto-Québec,



MARIE-CLAUDE TREMBLAY, CPA

RAPPORTS DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Loto-Québec et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur

Vérificateur général adjoint par intérim



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

Montréal, le 27 mai 2022

* FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A110618

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	2022	2021
Produits (note 5)	2 217 229	1 407 537
Coût des ventes (note 6)	422 637	294 263
Bénéfice brut	1 794 592	1 113 274
Charges		
Avantages du personnel (note 7)	281 844	299 471
Dotation aux amortissements (notes 14 et 15)	74 783	92 839
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation (note 16)	7 959	6 660
Paiements spéciaux (note 8)	19 762	18 436
Taxe sur les produits et services	10 000	9 122
Taxe de vente du Québec	19 960	18 229
Charges générales d'exploitation, d'administration et autres	223 610	191 452
	637 918	636 209
Résultat des activités d'exploitation	1 156 674	477 065
Produits financiers (note 9)	(1 417)	(2 110)
Charges financières (note 9)	6 303	7 115
Charges financières nettes (note 9)	4 886	5 005
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et versements (contributions) aux (des) partenaires (note 13)	5 849	(4 410)
Dévaluation des participations dans la coentreprise (note 13)	2 720	18 840
Résultat net	1 143 219	457 630
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :		
Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies (note 20)	64 737	21 133
Résultat global	1 207 956	478 763

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	Capital-actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 1^{er} avril 2020	170	86 300	83 765	170 235
Dividende	–	(432 630)	–	(432 630)
Contributions au gouvernement du Québec (note 10)	–	(25 000)	–	(25 000)
Transactions avec l'actionnaire	–	(457 630)	–	(457 630)
Résultat net	–	457 630	–	457 630
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies (note 20)	–	–	21 133	21 133
Résultat global	–	457 630	21 133	478 763
Solde au 31 mars 2021	170	86 300	104 898	191 368
Dividende	–	(1 118 219)	–	(1 118 219)
Contributions au gouvernement du Québec (note 10)	–	(25 000)	–	(25 000)
Transactions avec l'actionnaire	–	(1 143 219)	–	(1 143 219)
Résultat net	–	1 143 219	–	1 143 219
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies (note 20)	–	–	64 737	64 737
Résultat global	–	1 143 219	64 737	1 207 956
Solde au 31 mars 2022	170	86 300	169 635	256 105

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

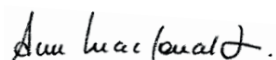
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2022

(En milliers de dollars canadiens)	2022	2021
Actifs		
Trésorerie (note 24)	97 885	105 142
Créances clients et autres débiteurs (note 11)	104 479	99 261
Portion courante des prêts à la coentreprise (note 13)	—	1 300
Stocks (note 12)	4 947	4 141
Charges payées d'avance	16 028	14 264
Total des actifs courants	223 339	224 108
Participations dans la coentreprise et prêts (note 13)	23 644	17 108
Immobilisations corporelles (note 14)	627 989	652 634
Immobilisations incorporelles (note 15)	46 077	43 797
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 16)	26 182	13 794
Actif net au titre des prestations définies (note 20)	85 989	27 981
Total des actifs non courants	809 881	755 314
Total des actifs	1 033 220	979 422
Passifs		
Emprunts bancaires (note 17)	103 770	242 788
Dividende à payer	148 219	97 630
Charges à payer et frais courus (note 18)	246 752	226 344
Dérivés sur opérations de jeu	6 723	5 524
Produits différés	6 016	2 729
Portion courante des obligations locatives (note 16)	6 356	5 569
Portion courante de la dette à long terme (note 19)	14 948	9 863
Total des passifs courants	532 784	590 447
Dette à long terme (note 19)	213 695	181 343
Obligations locatives (note 16)	20 025	8 195
Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme (note 20)	10 611	8 069
Total des passifs non courants	244 331	197 607
Total des passifs	777 115	788 054
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions autorisé, émis et payé : 1 700 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune	170	170
Résultats non distribués	86 300	86 300
Cumul des autres éléments du résultat global	169 635	104 898
Total des capitaux propres	256 105	191 368
Total des passifs et des capitaux propres	1 033 220	979 422

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



ANN MACDONALD
Présidente du conseil d'administration



JEAN-FRANÇOIS BERGERON
Président et chef de la direction

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

(En milliers de dollars canadiens)	2022	2021
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	1 143 219	457 630
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Dotation aux amortissements et moins-values nettes des immobilisations corporelles et incorporelles	74 783	92 839
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	7 959	6 660
Perte résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles et d'obligations locatives	4 184	1 134
Gain de change des obligations locatives	(38)	(852)
Charges au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	17 639	13 341
Quote-part du résultat net dans la coentreprise	5 849	(4 410)
Autres charges financières nettes	4 886	5 005
Dévaluation des participations dans la coentreprise (note 13)	2 720	18 840
Variation nette des éléments hors caisse (note 24)	5 967	(76 877)
Capitalisation des obligations au titre des prestations définies	(8 368)	(12 424)
Intérêts liés aux contrats de location	(397)	(306)
Intérêts payés	(5 712)	(7 219)
Intérêts reçus	1 417	2 110
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 254 108	495 471
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(36 748)	(48 758)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(14 034)	(12 388)
Produits résultant de la cession d'immobilisations corporelles	494	4
Investissement dans la coentreprise, net des distributions, et versements aux partenaires	(9 075)	(2 691)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(59 363)	(63 833)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividende payé	(1 067 630)	(393 063)
Variation nette des emprunts bancaires	(139 018)	(41 012)
Augmentation de la dette à long terme	49 715	80 530
Remboursement de la dette à long terme	(12 377)	(52 021)
Remboursement des obligations locatives	(7 692)	(6 457)
Contributions au gouvernement du Québec (note 10)	(25 000)	(25 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 202 002)	(437 023)
Diminution de la trésorerie	(7 257)	(5 385)
Trésorerie au début de l'exercice	105 142	110 527
Trésorerie à la fin de l'exercice (note 24)	97 885	105 142

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

(En milliers de dollars canadiens)

1 / STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des loteries du Québec, désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (RLRQ, chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. De plus, la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 26 mars 2015* modifie la loi constitutive de Loto-Québec pour qu'elle accomplisse les tâches qui lui sont dévolues au titre III.4 de la *Loi sur la protection du consommateur* (RLRQ, chapitre P-40.1) relativement aux jeux d'argent en ligne. Les modifications en question entreront en vigueur à la date qui sera fixée par le gouvernement. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e supplément)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3), Loto-Québec est exonérée d'impôts sur le revenu.

Loto-Québec est une société ayant élu domicile au Québec, Canada. Le siège social de Loto-Québec est situé au 500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec.

Les états financiers consolidés de Loto-Québec comprennent les comptes de Loto-Québec et ceux de ses filiales (appelées collectivement « Loto-Québec ») et individuellement les « filiales de Loto-Québec ») ainsi que la participation de Loto-Québec dans une coentreprise.

2 / BASE DE PRÉPARATION

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de Loto-Québec et a autorisé leur publication le 27 mai 2022.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode du coût historique, à l'exception :

- des instruments financiers dérivés sur opérations de jeu, évalués à la juste valeur ;
- du passif (actif) net au titre des prestations définies, évalué à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies (OPD), déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation à la juste valeur sont exposées plus amplement à la note 23.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Loto-Québec.

d) Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Elles reposent sur l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que les conjonctures à l'égard de l'issue probable de ces éléments en cause. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes importantes relatives aux éléments qui font l'objet d'estimations, qui ont une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournies aux notes suivantes :

- Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme (*notes 4 f et 20 b iv*);
- Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles (*note 4 l, m et n*);
- Dépréciation des actifs financiers et non financiers (*note 4 o*);
- Passifs éventuels (*note 22*).

3 / MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES

Certaines nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de Loto-Québec.

4 / PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Principes de consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Loto-Québec. Il y a contrôle lorsque Loto-Québec est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec les filiales et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise de contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles s'harmonisent avec celles adoptées par Loto-Québec.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, dont les établissements sont au Québec (Canada), soit :

- Lotim inc.;
- La Société des casinos du Québec inc.;
- Casiloc inc.;
- La Société des établissements de jeux du Québec inc.;
- 9059-3849 Québec inc.;
- Casino Mondial inc.;
- Casino Capital-2006 inc.;
- Technologies Nter, société en commandite;
- Technologies Nter inc.

(ii) Participations dans une coentreprise

La Société en commandite Manoir Richelieu (SCMR) et son commandité, 9064-1812 Québec inc., est une coentreprise dont les activités sont contrôlées conjointement par Loto-Québec, aux termes d'un accord contractuel exigeant le consentement unanime des partenaires pour les décisions opérationnelles et financières stratégiques. La SCMR, dont l'établissement est au Québec (Canada), possède un centre de villégiature comprenant un hôtel, des restaurants, un terrain de golf, un spa et des espaces commerciaux locaux.

La coentreprise est initialement comptabilisée au coût. Après sa comptabilisation initiale, les états financiers consolidés englobent la quote-part de Loto-Québec dans les produits et les charges ainsi que les mouvements des capitaux propres de l'entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, compte tenu des ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de Loto-Québec, de la date à laquelle cette dernière a commencé à exercer une influence notable ou un contrôle conjoint jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint. Lorsque la quote-part de Loto-Québec dans les pertes excède sa participation dans la coentreprise, la valeur comptable de cette participation est ramenée à zéro et les pertes supplémentaires cessent d'être comptabilisées, sauf si Loto-Québec a une obligation ou a effectué des paiements au nom de l'entité détenue.

(iii) Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que les produits et les charges qui découlent de transactions intragroupe, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

b) Monnaies étrangères

Les transactions libellées dans une monnaie étrangère sont initialement comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de Loto-Québec au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date.

Les gains et pertes de change sont présentés au net au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres à l'état consolidé du résultat global.

c) Produits

Les principales sources de produits et les méthodes comptables afférentes sont décrites ci-dessous :

(i) Produits des jeux

Loto-Québec a établi que les produits des jeux dans le cadre de ses activités ordinaires sont répartis en deux grandes catégories :

- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués sont fixes ou substantiellement fixes (ci-après « substantiellement fixes »). Les produits de ces jeux constituent, en substance, une commission et ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. Le montant des produits de ces jeux correspond à la contrepartie reçue du client moins les lots payables aux clients ;
- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu. Les produits de ces jeux constituent, en substance, des règlements de dérivés sur opérations de jeu et ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*. Le montant des produits de ces jeux correspond au cumul des profits et pertes nets à la suite du règlement de chaque jeu, soit à la différence entre les mises et les lots attribués.

Loteries

- Les produits des loteries pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont composés des jeux Instants et de certaines loteries à tirage.

Les produits des jeux Instants sont comptabilisés au moment de la vente aux clients par les détaillants ou en ligne puisque ces opérations de jeu sont réglées et l'obligation de prestation est remplie instantanément.

Les produits des loteries à tirage pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont comptabilisés à la date du tirage puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie. Pour les billets vendus jusqu'au 31 mars et dont les tirages sont subséquents à cette date, la portion des ventes correspondant au taux fixe théorique de lots à attribuer est comptabilisée à l'état de la situation financière à titre de passif financier pour lots à payer, et la portion résiduelle est comptabilisée à titre de produits différés.

- Les produits des loteries pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu sont composés de certaines loteries à tirage et des jeux de paris sur événement.

Ces produits sont comptabilisés à la date du tirage ou au moment de l'événement puisque c'est à ce moment que les opérations de jeu sont réglées. Les billets vendus jusqu'au 31 mars et dont les tirages ou les événements sont subséquents à cette date sont comptabilisés au passif à l'état de la situation financière à titre de dérivés sur opérations de jeu.

Casinos et salons de jeux

- Les produits pour lesquels les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont composés des jeux de poker en pari mutuel. Ces produits sont comptabilisés à la date où les opérations de jeu sont réglées puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie.
- Les produits provenant de l'exploitation des autres jeux en casino et en ligne de même que ceux provenant des salons de jeux sont des produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu, et sont comptabilisés à la date où les opérations de jeu sont réglées. Les mises sont généralement placées et le jeu est réglé le même jour.

Lorsque le programme de gratuités aux clients est applicable à une transaction, la valeur des points accumulés pour celle-ci est déduite des produits de ces jeux.

Établissements de jeux

- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont composés des jeux de bingo et de Kinzo. Les produits de ces jeux sont comptabilisés à la date du tirage puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie.
- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu sont composés des produits provenant des bars. Les produits de ces jeux sont comptabilisés à la date où les opérations de jeu sont réglées. Les mises sont généralement placées et le jeu est réglé le même jour.

(ii) Produits non liés au jeu

Les produits qui ne sont pas liés au jeu proviennent principalement des activités de restauration et d'hébergement. Ces produits sont comptabilisés au moment où les services sont rendus aux clients puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie.

d) Programmes de gratuités aux clients

Des programmes mis en place par une filiale de Loto-Québec permettent, notamment, d'accumuler des points en fonction de l'activité de jeu du client. Les points sont convertibles en argent ou en biens et services, au choix du client. Ces programmes de points sont associés à des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu.

Lorsque des points sont accordés aux clients, une portion du prix de transaction est allouée à ces points, d'un montant correspondant à la valeur en argent des points, et est comptabilisée au passif au poste Charges à payer et frais courus. L'utilisation des points par les clients est comptabilisée en diminution du passif. S'il n'y a aucune activité dans le compte du client pendant une période de 12 mois, le passif attribuable à ces points expirés est radié et la contrepartie est comptabilisée aux produits à l'état consolidé du résultat global.

e) Coût des ventes**Commissions**

Loto-Québec verse des commissions basées sur un pourcentage des ventes de billets de loterie et de bingo ainsi que sur un pourcentage des produits tirés des appareils de loterie vidéo dans les bars. Ces commissions sont comptabilisées au coût des ventes à l'état consolidé du résultat global, au moment où elles sont engagées.

f) Avantages du personnel**(i) Avantages à court terme**

Les salaires, les cotisations aux régimes généraux et obligatoires, les vacances, les congés de maladie ainsi que les bonis sont des avantages à court terme, et ils sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les salariés ont rendu les services associés.

(ii) Régimes généraux et obligatoires

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée aux régimes généraux et obligatoires à prestations définies, soit le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), compte tenu du fait que Loto-Québec n'est pas responsable d'obligations autres que ses cotisations à ces régimes.

Les cotisations à payer en vertu de ces régimes sont comptabilisées en résultat net pour les exercices au cours desquels les services sont rendus par les membres du personnel, au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

(iii) Régimes à prestations définies

Le terme « régime à prestations définies » désigne tout régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

Régimes de retraite

Le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière, correspond au déficit ou à l'excédent des régimes à prestations définies, soit la différence entre la valeur actualisée de l'OPD à la date de clôture et la juste valeur des actifs des régimes ajustée pour tenir compte de l'effet, le cas échéant, du plafond de l'actif. Le passif (l'actif) net au titre des prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes. Des évaluations actuarielles, aux fins comptables, sont effectuées à la clôture de chaque exercice par un actuair. Le plafond de l'actif correspond à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures au régime. Un avantage économique en résulte pour Loto-Québec si cela est réalisable au cours de la durée de vie du régime ou au moment du règlement des obligations du régime.

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, le coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et le coût des services passés. Cette méthode estime le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Le montant de ces avantages est actualisé par l'utilisation d'un taux correspondant au rendement, à la date de clôture, des obligations d'entreprises de haute qualité qui sont assorties d'une notation de crédit AA ou plus et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles de l'OPD du régime, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages seront versés.

Le coût des prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, les intérêts nets et les réévaluations sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans l'exercice au cours duquel survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait par la multiplication du passif net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation. Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés et les intérêts nets sont comptabilisés au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global. Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels relatifs aux OPD, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des produits d'intérêt), sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global consolidé au cours de l'exercice où elles surviennent et ne seront pas reclassées ultérieurement en résultat net.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont constitués, entre autres, de prolongation des protections durant les congés familiaux et d'invalidité. Le passif au titre des avantages à long terme correspond à l'OPD autre que celle des régimes de retraite.

La méthode utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, le coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et le coût des services passés des autres avantages à long terme est la même que celle utilisée pour les régimes de retraite.

Le coût des services, les intérêts nets et les réévaluations du passif au titre des avantages à long terme sont comptabilisés en résultat net au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

g) Taxes à la consommation

Loto-Québec effectue des remises de taxe sur les produits et services (TPS) au gouvernement du Canada, conformément au *Règlement sur les jeux de hasard (TPS/TVH)*, édicté en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15), ainsi que des remises de taxe de vente du Québec (TVQ) au gouvernement du Québec, conformément au *Règlement sur la taxe de vente du Québec*, édicté en vertu de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1).

Les taxes nettes attribuables aux activités non liées au jeu se calculent de la même façon que pour les autres sociétés assujetties aux taxes à la consommation (TPS et TVQ). Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par Loto-Québec. Ces taxes sont comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent. De plus, Loto-Québec paie des taxes additionnelles sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu. Ces dernières taxes sont présentées dans le coût des ventes lorsqu'elles sont directement imputables à un secteur d'activité ou distinctement à l'état consolidé du résultat global dans le cas contraire. Les taxes nettes attribuables aux activités liées au jeu représentent environ 30 % des charges taxables liées au jeu.

h) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers, comptabilisés distinctement à l'état consolidé du résultat global, comprennent les produits d'intérêt sur la trésorerie et sur les prêts à une coentreprise.

Les charges financières, comptabilisées distinctement à l'état consolidé du résultat global, comprennent, le cas échéant, les intérêts sur les emprunts bancaires et la dette à long terme ainsi que les intérêts liés aux contrats de location. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat net par la méthode du taux d'intérêt effectif.

i) Instruments financiers**(i) Comptabilisation et évaluation initiale**

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date à laquelle Loto-Québec devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les créances clients sans composante de financement significative sont initialement évaluées au prix de transaction. Les autres actifs et passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée ou minorée, dans le cas d'un actif ou d'un passif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement liés à son acquisition ou à son émission.

(ii) Actifs financiers – classement, évaluation ultérieure, et profits et pertes

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme ultérieurement évalué soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction à la fois : (a) du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers; (b) des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf si Loto-Québec change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un actif financier qui est un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme décrit précédemment, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. C'est notamment le cas de l'ensemble des actifs financiers dérivés.

En résumé, voici les méthodes applicables pour l'évaluation ultérieure des actifs financiers et la comptabilisation des profits et pertes :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :
Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou les dividendes perçus, sont comptabilisés au résultat net ;
- Actifs financiers au coût amorti :
Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêt, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés, le cas échéant, au résultat net. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont comptabilisés au résultat net.

Les actifs financiers non dérivés comprennent la trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, et les prêts à la coentreprise, qui sont tous classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti.

(iii) Passifs financiers – classement, évaluation ultérieure, et profits et pertes

Lors de sa comptabilisation initiale, un passif financier est classé comme ultérieurement évalué soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un passif financier est classé en tant que passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est détenu à des fins de transactions, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les profits et pertes qui en résultent, prenant en compte les charges d'intérêt, sont comptabilisés au résultat net.

Les dérivés sur opérations de jeu non réglées sont évalués ultérieurement à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées au résultat net.

Les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêt et les profits et pertes de change, le cas échéant, sont comptabilisés au résultat net. Tout profit ou perte lié à la décomptabilisation est enregistré au résultat net.

Les emprunts bancaires, le dividende à payer, les fournisseurs et frais courus, les lots à payer, les lots progressifs à payer, les salaires à payer ainsi que la dette à long terme sont évalués ultérieurement au coût amorti.

(iv) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par un actif financier arrivent à expiration, ou lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de Loto-Québec sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. Un passif est également décomptabilisé lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à la juste valeur selon les conditions modifiées.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable attribuée à la partie décomptabilisée et la contrepartie payée, y compris, s'il y a lieu, les actifs (hors trésorerie) transférés et les passifs assumés, doit être comptabilisée au résultat net.

(v) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de la situation financière si et seulement si Loto-Québec dispose actuellement du droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

(vi) Juste valeur

Loto-Québec classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et ceux évalués au coût amorti pour lesquels la juste valeur est présentée selon une hiérarchie à trois niveaux, fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- Niveau 1 : cours (non ajusté) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : données autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c'est-à-dire les prix) ou indirectement (c'est-à-dire les dérivés des prix) ;
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent entre autres l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, Loto-Québec a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change ainsi que la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

j) Trésorerie

La politique de Loto-Québec consiste à présenter dans la trésorerie les fonds en caisse des casinos ainsi que les soldes bancaires.

k) Stocks

Les stocks comprennent les aliments et boissons, les billets et les stocks de papeterie de loterie. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La méthode d'établissement du coût est le coût moyen. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

l) Immobilisations corporelles**(i) Comptabilisation et évaluation**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par Loto-Québec pour elle-même comprend le coût des matières premières, de la main-d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues par la direction et les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux actifs qualifiés.

Un logiciel acquis qui fait partie intégrante des fonctionnalités du matériel auquel il est associé est comptabilisé comme une composante de ce matériel.

Lorsque des parties significatives des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées en tant que parties distinctes (principales composantes) de l'immobilisation corporelle.

Les profits et pertes à la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par comparaison du produit de cession à la valeur comptable nette de l'immobilisation et sont comptabilisés au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres.

(ii) Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il peut être évalué de façon fiable et s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Loto-Québec. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres au moment où ils sont encourus.

(iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé à partir de la date où les immobilisations corporelles sont prêtes à être mises en service pour chaque composante principale d'une immobilisation corporelle selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante principale d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode représente le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les taux suivants représentent les durées d'utilité estimées :

Immeubles	de 1,67 % à 6,67 %
Aménagement des stationnements	3,33 % et 5 %
Aménagement des stationnements loués	de 2,86 % à 33,33 %
Aménagement intérieur	de 2 % à 10 %
Aménagement extérieur	de 3,33 % à 6,67 %
Améliorations locatives	de 1,67 % à 6,67 %
Équipement et autres	de 6,67 % à 33,33 %

Loto-Québec revoit les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles de ses immobilisations corporelles à la clôture de chaque exercice, et les ajuste si nécessaire. Les incertitudes concernant ces estimations sont liées à l'obsolescence technique, qui pourrait modifier les durées d'utilité.

Les immobilisations corporelles en cours, les terrains ainsi que les œuvres d'art ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements à l'état consolidé du résultat global.

m) Immobilisations incorporelles**(i) Comptabilisation et évaluation**

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels et de licences, sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements.

La direction doit porter un jugement pour distinguer l'étape de la recherche de celle du développement des logiciels.

Les coûts directement attribuables à la phase de développement d'un projet sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles, à la condition qu'ils remplissent les critères suivants :

- Les dépenses de développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- Le projet est réalisable techniquement et commercialement ;
- Loto-Québec a l'intention d'achever le projet et dispose de suffisamment de ressources pour y arriver ;
- Loto-Québec a la capacité de mettre en service le logiciel ;
- Le logiciel générera des avantages économiques futurs probables.

Loto-Québec veille également à ce que les exigences permettant la comptabilisation des coûts directement attribuables à la phase de développement en tant qu'actifs continuent d'être respectées. Ce suivi est nécessaire puisque le développement d'un logiciel est incertain et peut être compromis par des problèmes techniques survenant après la comptabilisation.

Les dépenses de recherche et de développement ne remplissant pas ces critères de capitalisation sont comptabilisées en charges à l'état consolidé du résultat global au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Les immobilisations incorporelles générées à l'interne comprennent les coûts de développement des logiciels développés ou modifiés à l'interne, c'est-à-dire le coût des matériaux, de la main-d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues par la direction et les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux actifs qualifiés.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises comprend les coûts directement liés à l'acquisition des licences et des logiciels ainsi que ceux liés à leur installation.

(ii) Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation incorporelle acquise est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il peut être évalué de façon fiable et s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Loto-Québec. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Toutes les autres charges sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont encourues.

(iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé à partir de la date où les immobilisations incorporelles sont prêtes à être mises en service et selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, étant donné que ce mode représente le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les taux suivants représentent les durées d'utilité estimées :

Licences acquises	sur la durée du contrat
Logiciels acquis	de 6,67 % à 20 %
Logiciels générés à l'interne	de 6,67 % à 20 %

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à la clôture de chaque exercice et ajustés si nécessaire.

Les projets informatiques en développement ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements à l'état consolidé du résultat global.

n) Contrats de location**Identification d'un contrat de location**

À la date de passation d'un contrat, Loto-Québec détermine si celui-ci constitue un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Loto-Québec comptabilise une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation correspondant pour tous les contrats de location dans lesquels elle intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, notamment le matériel de bureau. Pour ces types de contrats, Loto-Québec comptabilise les paiements de loyer comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location, à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

Loto-Québec détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pendant lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation qu'elle a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Loto-Québec réévalue la durée du contrat de location si un événement ou un changement de circonstances important qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement se produit.

Loto-Québec a fait le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, et comptabilise les composantes locatives et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative.

Actif au titre du droit d'utilisation**(i) Comptabilisation et évaluation initiale**

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé à la date de début du contrat et est évalué au coût. Le coût se fonde sur le montant initial de l'obligation locative majoré des coûts directs initiaux engagés, déduction faite des éventuels avantages incitatifs à la location reçus, et de l'estimation des coûts que Loto-Québec devra engager pour démanteler et enlever le bien loué ainsi que pour la restauration du lieu ou pour la remise du bien dans l'état exigé par le contrat.

(ii) Évaluation ultérieure

Le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, ajusté en fonction des réévaluations de l'obligation locative. L'amortissement est comptabilisé à partir de la date de début du contrat selon le modèle de consommation attendu des avantages économiques futurs, qui se fonde sur le moindre de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location selon le mode linéaire. La durée du contrat de location tient compte de l'option de renouvellement uniquement si Loto-Québec est raisonnablement certaine d'exercer cette option. La durée des contrats de location varie de 1 à 24 ans pour les immeubles, les aménagements et les stationnements, et de 1 à 7 ans pour les équipements et autres.

Obligations locatives

(i) Comptabilisation et évaluation initiale

À la date de début du contrat, Loto-Québec comptabilise les obligations locatives en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyer sur la durée du contrat. Les paiements de loyer comprennent les paiements fixes, déduction faite de tout avantage incitatif à la location à recevoir, les paiements de loyer variables, qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et les sommes devant être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyer comprennent également le prix d'exercice de toute option d'achat que Loto-Québec a la certitude raisonnable d'exercer ainsi que les paiements au titre des pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par Loto-Québec de l'option de résiliation du contrat de location. La valeur actualisée des paiements de loyer est calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat si le taux d'intérêt implicite aux termes du contrat de location ne peut être déterminé facilement.

(ii) Évaluation ultérieure

Après la date de début du contrat, le montant des obligations locatives est augmenté pour rendre compte du cumul des intérêts et est réduit pour tenir compte des paiements de loyer effectués. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il survient une modification, un changement de la durée du contrat de location, un changement des paiements de loyer fixes en substance ou un changement dans la détermination d'acheter l'actif sous-jacent.

o) Dépréciation des actifs financiers et non financiers

(i) Actifs financiers

Des corrections de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sont comptabilisées sur les actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant.

Les corrections de valeur pour pertes attendues sont évaluées sur l'une des deux bases suivantes :

- Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, qui correspondent aux cas de défaillance possibles au cours des 12 mois suivant la date de clôture ; ou
- Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qui correspondent à tous les cas de défaillance possibles au cours de la durée de vie prévue des instruments financiers.

Loto-Québec évalue les corrections de valeur pour pertes à hauteur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie des actifs et instruments concernés, sauf pour les éléments suivants, mesurés aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir :

- Les instruments de dettes dont il est déterminé qu'ils présentent un faible risque de crédit à la date de clôture ; et
- Les autres instruments de dettes et de trésorerie dont le risque de crédit (c'est-à-dire le risque de défaillance au cours de la durée de vie prévue des instruments financiers) n'a pas augmenté de manière significative depuis leur comptabilisation initiale (phase 1).

Loto-Québec évalue les corrections de valeur pour pertes au titre des créances clients à hauteur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de ces actifs.

Lorsque Loto-Québec détermine si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables pouvant être obtenues sans devoir engager des coûts ni des efforts déraisonnables. Il s'agit notamment d'informations quantitatives et qualitatives et d'analyses, basées sur l'expérience historique de Loto-Québec, d'une analyse avisée du crédit, ainsi que des informations prospectives.

Loto-Québec considère que le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou si la santé financière de la contrepartie s'est détériorée de manière significative (phase 2).

Loto-Québec considère qu'un actif financier est défaillant (phase 3) lorsque :

- il est peu probable que l'emprunteur paie la totalité de ses obligations liées au crédit envers Loto-Québec sans avoir recours à des actions telles que la réalisation de garanties, le cas échéant ;
- l'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Loto-Québec considère qu'un instrument de dette présente un faible risque lorsque sa notation de crédit est équivalente à celle qui résulterait d'une classification dite de « catégorie d'investissement » par une agence de notation, c'est-à-dire lorsque sa note de crédit est supérieure ou égale à Baa3 (selon l'agence de notation Moody's) ou à BBB- (selon l'agence de notation Standard & Poor's).

La période maximale à prendre en considération pour évaluer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle l'entité est exposée au risque de crédit.

À chaque date de clôture, Loto-Québec évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et les instruments de dettes à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont susceptibles d'être dépréciés. Un actif financier est ainsi déprécié en raison d'un ou de plusieurs événements intervenus qui ont un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont une estimation objective fondée sur des pondérations probabilistes, qui est déterminée par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. Les pertes de crédit attendues sont évaluées selon la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à une entité aux termes d'un contrat et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir) sur la durée de vie attendue d'un instrument financier. Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Présentation des pertes de crédit attendues

À l'état consolidé de la situation financière, les corrections de valeur pour pertes liées aux actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute de ces actifs.

Les pertes de valeur comptabilisées sont présentées à l'état consolidé du résultat global au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres.

Décomptabilisation

La valeur comptable brute d'un actif financier est décomptabilisée lorsque Loto-Québec n'a plus d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de la totalité ou d'une partie de cet actif financier. Cette appréciation est effectuée instrument par instrument.

(ii) Actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers est revue à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications d'une dépréciation. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Qu'il y ait un indice de dépréciation ou non, un test de dépréciation est réalisé au même moment chaque année sur les immobilisations incorporelles qui n'ont pas encore été mises en service.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par l'application d'un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs (l'UGT) qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une moins-value est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée.

Tous les actifs non financiers sont subséquentement réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une moins-value comptabilisée antérieurement peut ne plus exister. Une moins-value peut être reprise si la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT excède sa valeur comptable.

5 / PRODUITS

Les produits de Loto-Québec sont ventilés en fonction des secteurs d'activité et des principales catégories de produits :

Secteurs d'activité	2022				Total
	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	
Produits des jeux					
Loteries à tirage	617 622	–	–	–	617 622
Instantants	271 885	–	–	–	271 885
Paris sur événement	28 350	–	–	–	28 350
Jeux en casino	–	325 562	–	–	325 562
Jeux en ligne	125 601	265 346	–	–	390 947
Salons de jeux	–	34 075	–	–	34 075
Bars	–	–	516 574	–	516 574
Bingos	–	–	3 758	–	3 758
Kinzo	–	–	3 785	–	3 785
Total des produits des jeux	1 043 458	624 983	524 117	–	2 192 558
Produits non liés au jeu					
Restauration	–	22 720	–	(7 593)	15 127
Hébergement	–	9 544	–	–	9 544
Total des produits non liés au jeu	–	32 264	–	(7 593)	24 671
	1 043 458	657 247	524 117	(7 593)	2 217 229
Produits des jeux					
Produits des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes					682 803
Produits des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu					1 509 755
					2 192 558

2021

Secteurs d'activité	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	Total
Produits des jeux					
Loteries à tirage	482 928	–	–	–	482 928
Instants	230 947	–	–	–	230 947
Paris sur événement	23 129	–	–	–	23 129
Jeux en casino	–	73 294	–	–	73 294
Jeux en ligne	121 362	246 964	–	–	368 326
Salons de jeux	–	8 330	–	–	8 330
Bars	–	–	213 798	–	213 798
Bingos	–	–	1 940	–	1 940
Kinzo	–	–	1 674	–	1 674
Total des produits des jeux	858 366	328 588	217 412	–	1 404 366
Produits non liés au jeu					
Restauration	–	3 429	–	(1 962)	1 467
Hébergement	–	1 704	–	–	1 704
Total des produits non liés au jeu	–	5 133	–	(1 962)	3 171
	858 366	333 721	217 412	(1 962)	1 407 537
Produits des jeux					
Produits des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes					566 549
Produits des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu					837 817
					1 404 366

Les produits des jeux provenant des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirées de contrats avec des clients*, tel qu'il est expliqué à la note 4 c.

Les produits des jeux provenant des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, tel qu'il est expliqué à la note 4 c.

Les produits non liés au jeu entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirées de contrats avec des clients*.

6 / COÛT DES VENTES

Le coût des produits lié aux opérations de jeu est composé de :

Secteurs d'activité	2022				Total
	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	
Coût des ventes					
Commissions	152 082	–	116 078	–	268 160
Redevances	14 614	58 064	–	–	72 678
Impression	24 836	–	506	–	25 342
Aliments et boissons	–	7 156	–	(2 562)	4 594
Taxe sur les produits et services	9 064	2 428	5 825	–	17 317
Taxe de vente du Québec	18 083	4 843	11 620	–	34 546
	218 679	72 491	134 029	(2 562)	422 637

Secteurs d'activité	2021				Total
	Loteries	Casinos et salons de jeux	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	
Coût des ventes					
Commissions	126 938	–	48 131	–	175 069
Redevances	12 472	48 743	–	–	61 215
Impression	20 537	–	285	–	20 822
Aliments et boissons	–	1 757	–	(1 052)	705
Taxe sur les produits et services	7 544	2 209	2 418	–	12 171
Taxe de vente du Québec	15 049	4 407	4 825	–	24 281
	182 540	57 116	55 659	(1 052)	294 263

7 / AVANTAGES DU PERSONNEL

	2022	2021
Avantages du personnel à court terme	255 055	277 148
Avantages postérieurs à l'emploi	24 241	24 991
Autres avantages à long terme	2 548	(2 668)
	281 844	299 471

8 / PAIEMENTS SPÉCIAUX

	2022	2021
Versement au gouvernement du Canada	18 507	17 690
Versements aux organismes sans but lucratif (OSBL)	1 255	746
	19 762	18 436

Versement au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 000 \$ en dollars de 1979, ce qui représente 81 748 \$ en dollars d'aujourd'hui pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (2021 : 78 051 \$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loterie régionales.

Versements aux OSBL

À titre de mandataire de Loto-Québec, la Société des établissements de jeux du Québec inc. accorde, à certains organismes de charité ou organismes religieux titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalant à différents pourcentages des produits moins la valeur des lots versés aux gagnants dépendamment des produits du bingo.

9 / CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	2022	2021
Produits d'intérêt	1 417	2 110
Total des produits financiers	1 417	2 110
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires ¹	256	896
Charges d'intérêt sur dette à long terme	5 650	5 913
Charges d'intérêt liées aux contrats de location	397	306
Total des charges financières	6 303	7 115
Charges financières nettes	4 886	5 005

¹ Les charges d'intérêt incluent 235 \$ (2021 : 324 \$) liés à des emprunts bancaires auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

10 / CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2022	2021
Ministère de la Santé et des Services sociaux	22 000	22 000
Ministère de la Sécurité publique	3 000	3 000
	25 000	25 000

Les engagements afférents à ces contributions sont détaillés à la note 22.

11 / CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2022	2021
Détaillants ¹	70 408	52 865
Société de la loterie interprovinciale	5 463	–
Jeu en ligne	16 143	32 348
Coentreprise	2 122	6 931
Autres	10 343	7 117
	104 479	99 261

Les soldes à recevoir des détaillants et de la Société de la loterie interprovinciale comprennent des créances découlant des contrats conclus avec des clients relativement à des produits comptabilisés sous les normes IFRS 15 et IFRS 9.

¹ Selon la Convention de détaillant, Loto-Québec a un droit juridiquement exécutoire de compenser les créances clients du détaillant et les charges à payer à ce dernier et a l'intention de régler les montants nets. Au 31 mars 2022, les montants bruts des créances clients et des charges à payer compensés sont respectivement de 86 374 \$ (2021 : 64 780 \$) et de 15 966 \$ (2021 : 11 915 \$), représentant les montants nets du règlement de 70 408 \$ (2021 : 52 865 \$).

12 / STOCKS

	2022	2021
Aliments et boissons	3 254	2 869
Billets de loterie et stock de papeterie	1 693	1 272
	4 947	4 141

Pour l'exercice, le coût des stocks comptabilisé en charge est de 29 430 \$ (2021 : 21 242 \$).

13 / PARTICIPATIONS DANS LA COENTREPRISE ET PRÊTS

	2022	2021
Participations	4 357	7 100
Prêts	19 287	11 308
	23 644	18 408
Moins portion courante des prêts	–	1 300
	23 644	17 108

PARTICIPATIONS

Participations et quote-part dans la coentreprise et contributions (versements) des (aux) partenaires

	Parts	% de participation		Valeur comptable	
		2022	2021	2022	2021
Titres de participation dans la coentreprise				4 357	7 100
Avec droit de vote et participation	A	50 %	50 %		
Avec droit de participation	B	33 %	33 %		

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, la Société a évalué la valeur recouvrable des titres de participation dans la coentreprise qui présentaient des indications objectives de dépréciation en raison de leur difficulté financière causée par la crise sanitaire. La Société a estimé la valeur recouvrable sur la base de la valeur d'utilité. Au 31 mars 2021, la perte de valeur comptabilisée est de 18 840 \$, et est présentée au poste Dévaluation des participations dans la coentreprise à l'état consolidé du résultat global. Un montant de 2 720 \$ est comptabilisé en 2022.

En vertu de l'entente de garantie entre Loto-Québec et la coentreprise, et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, selon laquelle les parts A, B et C de la coentreprise sont participantes aux résultats de différents types d'opérations de la coentreprise, la portion des résultats nets générés par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre à la coentreprise pour les partenaires, détenteurs des parts C, ainsi que la quote-part de Loto-Québec, détentrice des parts A et B, dans les résultats nets générés par le Fairmont Le Manoir Richelieu se présentent comme suit :

	2022	2021
Quote-part de Loto-Québec par sa détention de parts A et B	34	(1 386)
Contributions (versements) des (aux) partenaires, détenteurs des parts C	(5 883)	5 796
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et contributions (versements) des (aux) partenaires	(5 849)	4 410

Informations financières résumées sans prise en compte du taux de participation détenu par Loto-Québec

	2022	2021
Total des actifs courants	5 943	6 204
Total des actifs non courants	87 721	87 710
Total des actifs	93 664	93 914
Total des passifs courants	4 014	6 165
Total des passifs non courants	16 907	12 665
Total des passifs	20 921	18 830
Produits	21 817	14 586
Résultat net et global généré par la coentreprise	141	(4 238)
Résultats des parts A	(69)	15
Résultats des parts B	210	(4 253)
Versements (contributions) aux (des) partenaires, détenteurs des parts C	5 883	(5 796)
Résultat net et résultat global	6 024	(10 034)

PRÊTS

	2022	2021
Coentreprise		
Prêt, taux fixe de 5 %, intérêts encaissables annuellement, sans modalité d'encaissement	2 508	2 508
Prêt, taux fixe renouvelable annuellement de 0,69 % au 31 mars 2021, intérêts encaissables annuellement, encaissé le 5 mai 2021	–	1 300
Prêt, taux fixe renouvelable annuellement de 1,35 % au 31 mars 2022 (2021 : 1,00 %), intérêts encaissables annuellement, encaissable le 9 janvier 2024	3 500	3 500
Prêt, taux fixe renouvelable annuellement de 1,35 % au 31 mars 2022 (2021 : 1,00 %), intérêts encaissables annuellement, encaissable le 9 janvier 2025	4 000	4 000
Prêt, taux fixe renouvelable annuellement de 1,35 % au 31 mars 2022, intérêts encaissables annuellement, encaissable le 22 juin 2026	4 013	–
Prêt, taux fixe renouvelable annuellement de 1,30 % au 31 mars 2022, intérêts encaissables annuellement, encaissable le 9 janvier 2027	5 266	–
	19 287	11 308

Au 31 mars 2021, les prêts ont été transférés de la phase 1 à la phase 2, selon l'IFRS 9, compte tenu que le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale en raison des répercussions de la COVID-19 sur le secteur du tourisme. Par ailleurs, la correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de ces instruments financiers, soit la durée contractuelle restante, est considérée négligeable. Au 31 mars 2022, les prêts demeurent à la phase 2.

14 / IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Aménagement								Total
	Terrains	Immeubles	Stationnements	Intérieur et extérieur	Améliorations locatives	Équipement et autres	Œuvres d'art	En cours de construction ¹	
Coût									
Solde au 1 ^{er} avril 2020	44 133	442 627	125 772	531 374	98 546	616 283	7 875	18 746	1 885 356
Entrées	–	93	954	1 345	588	20 015	–	10 710	33 705
Transferts <i>En cours</i> mis en service	–	2 954	1 110	6 556	786	–	–	(11 406)	–
Sorties	–	(6 007)	(8 610)	(35 867)	(19 741)	(59 533)	–	–	(129 758)
Solde au 31 mars 2021	44 133	439 667	119 226	503 408	80 179	576 765	7 875	18 050	1 789 303
Entrées	–	5 981	510	4 268	11 079	16 142	–	4 388	42 368
Transferts <i>En cours</i> mis en service	–	776	–	12 400	1 321	–	–	(14 497)	–
Sorties	(14)	(2 595)	(604)	(10 895)	(11 391)	(19 264)	–	–	(44 763)
Solde au 31 mars 2022	44 119	443 829	119 132	509 181	81 188	573 643	7 875	7 941	1 786 908
Amortissement cumulé									
Solde au 1 ^{er} avril 2020	–	230 608	104 263	326 964	66 556	459 441	–	–	1 187 832
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	8 905	3 500	12 871	3 195	49 075	–	–	77 546
Sorties	–	(6 007)	(8 610)	(35 178)	(19 742)	(59 172)	–	–	(128 709)
Solde au 31 mars 2021	–	233 506	99 153	304 657	50 009	449 344	–	–	1 136 669
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	8 674	2 007	13 663	2 699	35 293	–	–	62 336
Sorties	–	(2 141)	(604)	(7 590)	(11 314)	(18 437)	–	–	(40 086)
Solde au 31 mars 2022	–	240 039	100 556	310 730	41 394	466 200	–	–	1 158 919
Valeurs comptables nettes									
Au 31 mars 2021	44 133	206 161	20 073	198 751	30 170	127 421	7 875	18 050	652 634
Au 31 mars 2022	44 119	203 790	18 576	198 451	39 794	107 443	7 875	7 941	627 989

¹ La répartition par catégorie des immobilisations corporelles en cours de construction représente :

	2022	2021
Immeubles	2 840	1 859
Aménagement – stationnements	2 110	–
Aménagement – intérieur et extérieur	2 893	14 870
Améliorations locatives	98	1 321
	7 941	18 050

15 / IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Acquises		Générées à l'interne		Total
	Logiciels et licences	Logiciels	Projets informatiques en développement		
Coût					
Solde au 1 ^{er} avril 2020	60 632	231 763	16 432		308 827
Entrées	959	3 639	4 828		9 426
Transferts <i>Projets informatiques</i> mis en service	660	10 425	(11 085)		–
Sorties	(26 531)	(60 035)	–		(86 566)
Solde au 31 mars 2021	35 720	185 792	10 175		231 687
Entrées	2 812	3 504	8 411		14 727
Transferts <i>Projets informatiques</i> mis en service	685	5 317	(6 002)		–
Sorties	(1 101)	(2 268)	–		(3 369)
Solde au 31 mars 2022	38 116	192 345	12 584		243 045
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} avril 2020	54 064	205 008	–		259 072
Dotation aux amortissements pour l'exercice	2 405	12 888	–		15 293
Sorties	(26 440)	(60 035)	–		(86 475)
Solde au 31 mars 2021	30 029	157 861	–		187 890
Dotation aux amortissements pour l'exercice	2 198	10 249	–		12 447
Sorties	(1 101)	(2 268)	–		(3 369)
Solde au 31 mars 2022	31 126	165 842	–		196 968
Valeurs comptables nettes					
Au 31 mars 2021	5 691	27 931	10 175		43 797
Au 31 mars 2022	6 990	26 503	12 584		46 077

16 / ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau qui suit présente les actifs au titre du droit d'utilisation à l'égard des contrats de location de Loto-Québec au 31 mars 2022 :

	Aménagement		Équipement et autres	Total
	Immeubles	Stationnements		
Coût				
Solde au 1 ^{er} avril 2020	8 239	211	18 234	26 684
Entrées	272	–	818	1 090
Cessation de bail	(636)	(211)	(240)	(1 087)
Au 31 mars 2021	7 875	–	18 812	26 687
Entrées	11 889	6 308	2 183	20 380
Cessation de bail	(2 081)	–	(199)	(2 280)
Au 31 mars 2022	17 683	6 308	20 796	44 787
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} avril 2020	2 183	211	4 795	7 189
Dotations aux amortissements pour l'exercice	1 845	–	4 815	6 660
Cessation de bail	(634)	(211)	(111)	(956)
Au 31 mars 2021	3 394	–	9 499	12 893
Dotations aux amortissements pour l'exercice	1 668	1 261	5 030	7 959
Cessation de bail	(2 081)	–	(166)	(2 247)
Au 31 mars 2022	2 981	1 261	14 363	18 605
Valeurs comptables nettes				
Au 31 mars 2021	4 481	–	9 313	13 794
Au 31 mars 2022	14 702	5 047	6 433	26 182

Au 31 mars 2022, la charge relative aux paiements de loyer variables (contrats liés aux redevances sur les machines à sous) non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative est de 5 606 \$ (2021 : 1 328 \$).

Le tableau qui suit présente l'analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés relativement aux obligations locatives de Loto-Québec au 31 mars 2022 :

Moins de un an	6 792
De un à trois ans	7 653
Plus de trois ans	14 946
	29 391

Le tableau suivant présente les obligations locatives comptabilisées à l'état de la situation financière au 31 mars 2022 :

Partie courante	6 356
Partie non courante	20 025
	26 381

17 / EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires à terme de moins d'un an s'élevèrent à 103 770 \$ (2021 : 242 788 \$), dont 86 779 \$ (2021 : 48 800 \$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires, exclu du périmètre comptable du gouvernement du Québec. Ces emprunts portent intérêt à des taux fixes, soit de 0,52 % à 1,10 % (2021 : de 0,23 % à 0,75 %).

La Société a obtenu des facilités de crédit auprès de trois institutions financières pour un montant combiné de 260 000 \$. Au 31 mars 2022, ces facilités de crédit n'étaient pas utilisées.

18 / CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2022	2021
Fournisseurs et frais courus ¹	61 434	50 738
Société de la loterie interprovinciale	–	1 884
Lots à payer ²	72 369	74 254
Lots progressifs à payer ³	36 960	34 317
Salaires à payer	50 648	50 696
Avantages sociaux à payer	14 102	7 800
TPS	3 503	2 133
TVQ	7 736	4 522
	246 752	226 344

¹ Le poste Fournisseurs et frais courus inclut des intérêts courus de 929 \$ (2021 : 861 \$) auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et de 44 \$ (2021 : 48 \$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

² Le poste Lots à payer est constitué de lots à payer aux gagnants et de lots à attribuer sur les billets de loterie à tirage et les jeux Instants pour lesquels les taux de lots attribués sont substantiellement fixes, déterminés selon un taux théorique appliqué au montant des ventes moins les lots déboursés. Un an après la date du tirage ou celle du retrait des billets, le passif relatif aux lots non réclamés expire et est utilisé pour l'attribution de lots bonis.

³ Le poste Lots progressifs à payer est composé principalement des lots progressifs des machines à sous des casinos. Ce passif croît en fonction de l'activité de jeu des clients.

19 / DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts payables semestriellement, remboursables aux échéances et aux taux suivants :		
1 ^{er} septembre 2023, taux fixe de 3,133 %	25 000	25 000
1 ^{er} décembre 2033, taux fixe de 3,720 %	25 000	25 000
1 ^{er} décembre 2043, taux fixe de 3,753 %	25 000	25 000
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, payables mensuellement, capital et intérêts, remboursables aux échéances et aux taux suivants :		
1 ^{er} juin 2028, taux fixe de 2,085 %	34 582	39 709
1 ^{er} juillet 2033, taux fixe de 2,154 %	47 566	–
1 ^{er} juin 2035, taux fixe de 1,770 %	72 551	77 367
	229 699	192 076
Coûts de transaction	(1 056)	(870)
	228 643	191 206
Moins portion courante	(14 948)	(9 863)
	213 695	181 343

20 / PASSIF (ACTIF) NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

a) Régimes généraux et obligatoires

Les membres du personnel de Loto-Québec, de la Société des établissements de jeux du Québec inc. et de Technologies Nter, société en commandite participent au RREGOP ou au RRPE. Ces régimes sont à prestations définies, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le 1^{er} janvier 2022, le taux de cotisation des employés et de l'employeur pour le RREGOP est passé à 10,04 % (2021 : 10,33 %) de la masse salariale admissible et celui pour le RRPE est de 12,29 % (2021 : 12,29 %). Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE d'environ 3 % (montant qui ne sera connu qu'en 2023 pour 2022 et à la fin de 2022 pour 2021) (3,02 % pour 2020) de la masse salariale admissible, qui doit être versé par l'employeur, selon la dernière évaluation actuarielle du régime.

Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes généraux et obligatoires s'élèvent à 9 150 \$ (2021 : 8 983 \$). Les obligations de Loto-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

b) Régimes à prestations définies

(i) Caractéristiques des régimes de retraite

La Société des casinos du Québec inc. a deux régimes de retraite à prestations définies, soit le Régime de retraite des employés de la Société des casinos du Québec inc. (Régime des employés) et le Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec inc. (Régime du personnel cadre et professionnel). La participation à ces régimes est obligatoire pour tous les employés de la Société des casinos du Québec inc. lorsque les critères d'admissibilité sont satisfaits. Ces régimes assureront des prestations de retraite établies en fonction des gains admissibles annuels indexés (indexation annuelle maximale de 2 %) pour le Régime des employés, et en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des trois meilleures années consécutives pour le Régime du personnel cadre et professionnel. Les prestations versées aux retraités seront majorées chaque année de 50 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation (indexation annuelle maximale de 2 %). La cotisation de l'exercice de la Société des casinos du Québec inc. sera égale à celle des employés sauf si l'actuaire juge qu'elle devrait être plus élevée pour financer les prestations définies et amortir tout déficit du régime. Tout excédent d'actif sera utilisé pour rembourser la Société des casinos du Québec inc., sous forme de congé de cotisations d'exercice jusqu'à concurrence du solde des cotisations d'équilibre. Un montant équivalant à 20 % de tout solde d'excédent d'actif sera utilisé pour réduire à parts égales les cotisations des employés et de la Société des casinos du Québec inc.

Loto-Québec offre à la haute direction le Régime de retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants de Loto-Québec (Régime supplémentaire) pour verser des prestations viagères en excédent des limites prévues à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les actifs des régimes sont gérés par des caisses de retraite distinctes de Loto-Québec sur le plan juridique. Les comités de retraite des caisses de retraite doivent, conformément à leurs statuts, agir dans le meilleur intérêt des participants et sont responsables d'établir les politiques de placement. Les politiques de placement établissent notamment un portefeuille de référence indiquant l'allocation cible de l'actif des régimes entre les diverses catégories de placement ainsi que des bornes minimales et maximales. De son côté, le gestionnaire a la mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les comités de retraite en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leurs politiques de placement.

Des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation sont effectuées afin de respecter les lois sur les régimes de retraite. La plus récente évaluation pour le Régime du personnel cadre et professionnel a été effectuée en date du 31 décembre 2018. Pour le Régime des employés, elle a été effectuée en date du 31 décembre 2019. Les prochaines évaluations seront effectuées au plus tard en date des 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 respectivement. La plus récente évaluation pour le Régime supplémentaire a été effectuée en date du 31 mars 2021, et la prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 mars 2022.

(ii) Risques relatifs aux régimes de retraite

Les régimes exposent Loto-Québec à des risques actuariels comme le risque lié au taux d'intérêt, le risque lié à l'investissement, le risque lié à la longévité, le risque lié à l'âge moyen au début de la retraite, le risque lié au taux d'inflation et le risque lié au taux de croissance de la rémunération.

Risque lié au taux d'intérêt

Une diminution du rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter les OPD des régimes de retraite, bien que, selon les attentes, cela soit généralement contrebalancé par une augmentation de la juste valeur du portefeuille obligataire des régimes.

Risque lié à l'investissement

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction d'un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprises de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, une perte sera générée.

Les actifs des régimes au 31 mars 2022 se composent essentiellement d'actions canadiennes et mondiales des marchés publics et privés, d'obligations, d'hypothèques, de fonds d'infrastructure et de fonds immobiliers. La juste valeur des actifs des régimes est exposée à leur marché respectif et au rendement sur les placements réalisés par les gestionnaires retenus.

Risque lié à la longévité

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Loto-Québec est tenue de fournir des avantages pour la vie aux membres des régimes. L'augmentation de l'espérance de vie des membres fera augmenter l'OPD.

Risque lié à l'âge moyen au début de la retraite

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de l'âge anticipé des participants aux régimes au début de la retraite. Ainsi, une réduction de l'âge moyen des participants aux régimes au début de la retraite aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

Risque lié au taux d'inflation

Un pourcentage considérable de l'OPD est lié à l'inflation. Une hausse du taux d'inflation fera augmenter l'OPD. Une partie des actifs des régimes est constituée de titres d'emprunts liés à l'inflation, qui atténuent certaines répercussions de l'inflation.

Risque lié au taux de croissance de la rémunération

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction des augmentations de salaire futures des participants aux régimes. Ainsi, toute majoration du taux de croissance de la rémunération des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

(iii) Explications des montants comptabilisés dans les états financiers

Les montants suivants comprennent l'OPD des régimes de retraite et des autres avantages à long terme, de même que la juste valeur des actifs des régimes de retraite à la clôture de l'exercice :

	2022	2021
Valeur actualisée des OPD non capitalisées	10 611	8 069
Valeur actualisée des OPD capitalisées	822 453	865 487
Total de la valeur actualisée des OPD	833 064	873 556
Juste valeur des actifs des régimes	908 442	893 468
Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	(75 378)	(19 912)

Représenté par :

	2022	2021
Actif net au titre des prestations définies	(85 989)	(27 981)
Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	10 611	8 069
	(75 378)	(19 912)

Les variations de la valeur actualisée de l'OPD ainsi que de la juste valeur des actifs se présentent comme suit :

	2022			2021
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total	Total
OPD				
Solde au début	865 487	8 063	873 556	734 567
Coût des services rendus de l'exercice	14 546	–	14 546	14 913
Intérêts débiteurs	28 845	–	28 845	28 195
Cotisations des employés	8 109	–	8 109	10 426
Prestations versées	(28 156)	–	(28 156)	(14 362)
Écarts actuariels	(66 378)	2 548	(63 836)	99 817
Solde à la fin	822 453	10 611	833 064	873 556
Juste valeur de l'actif des régimes				
Solde au début	893 468	–	893 468	734 262
Revenus d'intérêt	29 275	–	29 275	28 074
Rendement des actifs à l'exclusion des produits d'intérêt	(1 641)	–	(1 641)	123 618
Cotisations de l'employeur	8 362	–	8 362	12 424
Cotisations des employés	8 109	–	8 109	10 427
Prestations versées	(28 156)	–	(28 156)	(14 362)
Frais d'administration des régimes	(975)	–	(975)	(975)
Solde à la fin	908 442	–	908 442	893 468
Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	(85 989)	10 611	(75 378)	(19 912)

La répartition de la juste valeur des actifs des régimes de retraite détenus au 31 mars se présente comme suit :

	2022		2021	
	Répartition %	Juste valeur \$	Répartition %	Juste valeur \$
Encaisse	1,0	9 084	1,7	15 189
Obligations	36,5	331 581	37,8	337 731
Hypothèques	10,2	92 661	9,3	83 093
Actions canadiennes	7,0	63 591	10,4	92 921
Actions mondiales	17,6	159 886	26,6	237 662
Fonds immobiliers	11,7	106 288	8,3	74 158
Infrastructures	7,2	65 408	2,8	25 017
Placements privés	8,8	79 943	3,1	27 697
	100,0	908 442	100,0	893 468

La juste valeur de tous les placements provient de données qui peuvent être principalement corroborées par des données de marché observables pour la totalité de la durée de vie des actifs.

Les charges au titre des prestations définies, imputées au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global, se détaillent comme suit :

	2022			2021
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total	Total
Coût des services	14 546	–	14 546	14 913
Charge d'intérêt nette	(430)	–	(430)	121
Frais d'administration des régimes	975	–	975	975
Écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme	–	2 548	2 548	(2 668)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	15 091	2 548	17 639	13 341

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global consolidé au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	2022	2021
Écarts actuariels découlant des modifications des hypothèses financières	82 084	(97 922)
Écarts actuariels découlant de l'expérience des régimes	(15 706)	(4 563)
Rendement des actifs à l'exclusion des produits d'intérêt	(1 641)	123 618
Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies	64 737	21 133

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont :

	2022		2021	
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme
OPD au 31 mars				
Taux d'actualisation	4,00 %	3,80 %	3,30 %	2,65 %
Taux d'inflation	1,80 %	1,80 %	1,70 %	1,70 %
Taux de croissance de la rémunération	2,80 %	2,80 %	2,70 %	2,70 %

Pour l'OPD au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021, les hypothèses de mortalité sont basées sur la table CPM2014, secteur public, et sur la courbe de projection CPM-B. Au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021, les taux pour le Régime des employés sont multipliés par 115 %.

La durée de vie moyenne à l'âge de 65 ans au 31 mars est de :

	2022		2021	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Régime des employés	24,0 ans	22,2 ans	23,9 ans	22,1 ans
Régime du personnel cadre et professionnel et Régime supplémentaire	25,0 ans	23,2 ans	24,9 ans	23,1 ans

(iv) Montant, échéancier et degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs

Le poste Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme est sujet à des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation, du taux d'inflation, du taux de croissance de la rémunération et des taux de mortalité, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des OPD de Loto-Québec.

Les hypothèses actuarielles importantes pour la détermination de l'OPD des régimes de retraite sont les taux d'actualisation, le taux d'inflation, le taux de croissance de la rémunération et les taux de mortalité. Le calcul de l'OPD est sensible à ces hypothèses.

Le tableau suivant résume l'incidence des modifications de ces hypothèses actuarielles sur l'OPD des régimes de retraite au 31 mars :

	2022		2021	
	Augmentation à 5,00 %	Diminution à 3,00 %	Augmentation à 4,30 %	Diminution à 2,30 %
Taux d'actualisation				
(Diminution) augmentation de l'OPD	(115 365)	134 163	(115 647)	133 561
Taux d'inflation				
Augmentation (diminution) de l'OPD	40 329	(38 287)	30 709	(50 790)
Taux de croissance de la rémunération				
Augmentation (diminution) de l'OPD	6 929	(6 743)	7 703	(7 556)
Taux de mortalité				
(Diminution) augmentation de l'OPD	(11 495)	12 501	(10 155)	11 448

La valeur actualisée de l'OPD est calculée, dans les analyses de sensibilité, selon la même méthode que celle de l'OPD comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière, soit la méthode des unités de crédit projetées. Les analyses de sensibilité sont fondées sur la modification d'une seule hypothèse. L'analyse peut ne pas être représentative de la modification actuelle de l'OPD, puisqu'il est peu probable que la modification liée aux hypothèses survienne de façon isolée, car certaines des hypothèses peuvent être corrélées.

Le Régime des employés et le Régime du personnel cadre et professionnel sont capitalisés en accord avec la législation applicable, et leurs actifs sont détenus par une société de fiducie indépendante. Le Régime supplémentaire est capitalisé en vertu des règles de ce régime. Les cotisations minimales versées aux régimes sont fondées sur la dernière évaluation actuarielle de chacun des régimes.

Selon les résultats de la dernière évaluation actuarielle de chacun de ces régimes de retraite, Loto-Québec s'attend à verser des cotisations de 13 763 \$ au cours du prochain exercice.

La durée moyenne pondérée de l'OPD des régimes de retraite au 31 mars 2022 est de 13,25 années (2021 : 13,17 années).

21 / GESTION DU CAPITAL

Le capital de Loto-Québec comprend les emprunts bancaires, la dette à long terme, le capital-actions et les résultats non distribués. La structure du capital, telle qu'elle est définie par Loto-Québec, s'établit comme suit :

	2022	2021
Emprunts bancaires	103 770	242 788
Dette à long terme	228 643	191 206
Capital-actions	170	170
Résultats non distribués	86 300	86 300
	418 883	520 464

Loto-Québec gère son capital de façon à répondre aux exigences de son actionnaire et à assurer la protection de ses fonds en tout temps. Elle maintient un cadre de gestion rigoureux afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Loto-Québec assume l'entière responsabilité du financement de ses activités. En cours d'exercice, elle verse le dividende au ministre des Finances du Québec, son actionnaire, sous forme d'avances périodiques. Le dividende déclaré est déduit des capitaux propres de l'exercice et correspond au résultat net de l'exercice, duquel sont déduites les contributions au gouvernement du Québec. En raison de ce mode de distribution, Loto-Québec doit recourir à des sources de financement externes.

Loto-Québec est autorisée par le gouvernement du Québec à emprunter un montant n'excédant pas 552 000 \$, dont 300 000 \$ à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement du gouvernement du Québec, et 252 000 \$ à long terme auprès de ce même fonds, pour la période du 1^{er} avril 2021 et jusqu'au 31 mars 2024.

Pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, Loto-Québec était autorisée par le gouvernement du Québec à emprunter à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 500 000 \$ auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement du gouvernement du Québec, et à contracter des dettes à long terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1 100 000 \$ auprès de ce même fonds.

Malgré ce qui précède, le montant total des emprunts courants et non courants ne peut excéder en aucun moment un montant total de 1 400 000 \$ représentant les dettes cumulatives depuis le 19 mars 2008. Au cours des exercices clos les 31 mars 2022 et 2021, Loto-Québec a respecté les exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise.

Loto-Québec n'est assujettie à aucune autre exigence concernant le recours à des sources de financement externes.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2021.

22 / PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS

a) Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, Loto-Québec fait l'objet de diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction de Loto-Québec conteste ces réclamations et poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de Loto-Québec relativement à ces passifs éventuels, car la direction estime que les règlements pouvant découler de celles-ci n'auraient pas d'effet significatif sur les états financiers consolidés.

b) Engagements

(i) Baux

Loto-Québec a des engagements liés aux taxes sur des baux.

L'échéance se détaille ainsi :

	2022	2021
Moins de un an	13 133	14 481
De un an à cinq ans	34 643	38 193
Plus de cinq ans	19 882	6 147
	67 658	58 821

(ii) Contributions au gouvernement du Québec**Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)**

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du MSSS à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 22 000 \$ pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour contrer le jeu pathologique.

Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

Ministère de la Sécurité publique (MSP)

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du MSP à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 3 000 \$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle, qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès aux appareils de loterie vidéo.

Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

23 / INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Politique en matière de gestion des risques

Dans le cours normal de ses affaires, Loto-Québec est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. Loto-Québec a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que Loto-Québec subisse une perte financière si une autre partie d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit. Aucun risque de crédit n'est associé aux fonds en caisse des casinos, car ils ne sont pas détenus par une autre partie. Loto-Québec réduit le risque de crédit associé à l'encaisse en traitant avec des institutions financières reconnues dont les notations par les agences de crédit sont de « catégorie investissement ». Les créances proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de détaillants. Les autres actifs financiers sont constitués des prêts à une coentreprise.

Les créances clients et autres débiteurs en souffrance représentent 0,2 % des créances en 2022 (2021 : 0,4 %). Les pertes de crédit attendues, comptabilisées sur tous les actifs financiers décrits précédemment, sont négligeables. La direction de Loto-Québec estime que la qualité du crédit de tous ses actifs qui ne sont pas en souffrance est bonne.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Loto-Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Loto-Québec gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Loto-Québec établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Comme il est indiqué à la note 26, plusieurs des activités de Loto-Québec ont été temporairement suspendues au cours de l'exercice, ce qui a eu un impact négatif sur les produits et les flux de trésorerie de la Société. L'impact négatif sur les produits est partiellement compensé par des ventes plus élevées pour les loteries et le jeu en ligne. La Société continue de gérer sa liquidité au moyen d'une gestion des coûts ainsi que par la prévision et l'évaluation continue des besoins en liquidités.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de Loto-Québec se détaillent comme suit :

	2022					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Échéance			
			Moins de 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers						
Emprunts bancaires	103 770	103 770	103 770	—	—	—
Dividende à payer	148 219	148 219	148 219	—	—	—
Fournisseurs et frais courus	61 434	61 434	61 434	—	—	—
Lots à payer	72 369	72 369	72 369	—	—	—
Lots progressifs à payer	36 960	36 960	36 960	—	—	—
Salaires à payer	50 648	50 648	50 648	—	—	—
Dérivés sur opérations de jeu	6 723	6 723	6 723	—	—	—
Dette à long terme	228 643	279 985	20 837	42 648	55 965	160 535
	708 766	760 108	500 960	42 648	55 965	160 535

	2021					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Échéance			
			Moins de 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers						
Emprunts bancaires	242 788	242 788	242 788	—	—	—
Dividende à payer	97 630	97 630	97 630	—	—	—
Fournisseurs et frais courus	50 738	50 738	50 738	—	—	—
Société de la loterie interprovinciale	1 884	1 884	1 884	—	—	—
Lots à payer	74 254	74 254	74 254	—	—	—
Lots progressifs à payer	34 317	34 317	34 317	—	—	—
Salaires à payer	50 696	50 696	50 696	—	—	—
Dérivés sur opérations de jeu	5 524	5 524	5 524	—	—	—
Dette à long terme	191 206	241 038	14 704	14 704	67 155	144 475
	749 037	798 869	572 535	14 704	67 155	144 475

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. La gestion de risque de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables. Loto-Québec n'est exposée qu'au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

(i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les prêts, la dette à long terme et les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixe. Loto-Québec considère que son exposition au risque de taux d'intérêt sur les prêts et la dette à long terme est minime étant donné qu'elle n'a pas l'intention d'encaisser les prêts ni de rembourser la dette avant leur échéance.

De plus, les emprunts bancaires sont contractés pour combler les besoins temporaires de liquidités pour une période inférieure à 365 jours auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances. La gestion de ces emprunts permet de réduire le risque de flux de trésorerie quant aux intérêts versés. Une variation raisonnablement possible de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas eu d'incidence significative sur le résultat net ni sur les capitaux propres.

(ii) Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Loto-Québec est exposée au risque de taux de change étant donné qu'elle détient un compte de trésorerie en devise américaine. Compte tenu que le solde du compte est non significatif, une variation du taux de change n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats de l'exercice. L'exposition de Loto-Québec au risque de change est par conséquent négligeable.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Pour la trésorerie, y compris les fonds en caisse des casinos, les créances clients et autres débiteurs, les emprunts bancaires, le dividende à payer ainsi que les charges à payer et frais courus, la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des autres instruments financiers de Loto-Québec, tous de niveau 2, à l'exception des dérivés sur opérations de jeu qui sont de niveau 3, selon la hiérarchie des justes valeurs, se détaille comme suit :

	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts à la coentreprise	19 287	19 287	11 308	11 308
Dette à long terme	229 699	227 274	192 076	205 611

a) Actifs financiers non dérivés

La juste valeur des prêts à la coentreprise est déterminée selon la valeur des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture de l'exercice.

b) Passifs financiers non dérivés

La juste valeur des passifs financiers non dérivés, dont celle de la dette à long terme, est fondée sur l'estimation des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture de l'exercice.

c) Dérivés sur opérations de jeu

La juste valeur initiale des dérivés sur les loteries à tirage et sur les paris sur événement correspond au montant de la contrepartie reçue au moment de la vente de participations à ces jeux. Tout changement subséquent dans les probabilités de gains ou de pertes quant à l'issue attendue d'un tirage ou d'un événement ferait varier la juste valeur des dérivés sur opérations de jeu comptabilisés pour les loteries à tirage et paris sur événement n'ayant pas encore eu lieu au 31 mars. Les probabilités de gains ou de pertes pour les loteries à tirage sont basées sur des taux théoriques qui ne varient pas, et il n'y a pas de changements raisonnablement probables aux hypothèses relatives aux paris sur événement qui entraîneraient un changement significatif de la juste valeur des dérivés sur opérations de jeu comptabilisés au 31 mars, bien que le gain réel ou la perte réelle sera déterminé(e) par l'issue du tirage ou de l'événement.

24 / FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2022	2021
Trésorerie		
Fonds en caisse des casinos	73 456	46 910
Encaisse	24 429	58 232
	97 885	105 142
Variation nette des éléments hors caisse		
Créances clients et autres débiteurs	(5 218)	(66 640)
Stocks	(806)	463
Charges payées d'avance	(1 764)	7 579
Charges à payer et frais courus	9 269	(22 049)
Dérivés sur opérations de jeu	1 199	3 163
Produits différés	3 287	607
	5 967	(76 877)
Information supplémentaire		
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les charges à payer et frais courus	12 133	6 512
Acquisitions d'immobilisations incorporelles financées par les charges à payer et frais courus	2 334	1 641
Quote-part aux partenaires, détenteurs des parts C dans la coentreprise, incluse dans les charges à payer et frais courus	(202)	(4 932)

Conciliation des variations des passifs liés aux activités de financement :

	Passifs				Capitaux propres	Total
	Emprunts bancaires	Dividende à payer	Dette à long terme	Obligations locatives	Résultats non distribués	
Solde au 31 mars 2021	242 788	97 630	191 206	13 764	86 300	631 688
Variations provenant des flux de trésorerie liés aux activités de financement :						
Variation nette des emprunts bancaires	(139 018)	–	–	–	–	(139 018)
Dividende à payer	–	50 589	–	–	(1 118 219)	(1 067 630)
Augmentation de la dette à long terme	–	–	49 715	–	–	49 715
Remboursement de la dette à long terme	–	–	(12 377)	–	–	(12 377)
Remboursement des obligations locatives	–	–	–	(7 692)	–	(7 692)
Contributions au gouvernement du Québec	–	–	–	–	(25 000)	(25 000)
Autres variations sans incidence sur la trésorerie liés à ces passifs :	(139 018)	50 589	37 338	(7 692)	(1 143 219)	(1 202 002)
Entrées de contrat de location	–	–	–	20 309	–	20 309
Coûts de transactions	–	–	99	–	–	99
	–	–	99	20 309	–	20 408
Variations totales liées à ces passifs	(139 018)	50 589	37 437	12 617	(1 143 219)	(1 181 594)
Total des autres variations liées aux capitaux propres	–	–	–	–	1 143 219	1 143 219
Solde au 31 mars 2022	103 770	148 219	228 643	26 381	86 300	593 313

	Passifs				Capitaux propres	Total
	Emprunts bancaires	Dividende à payer	Dette à long terme	Obligations locatives	Résultats non distribués	
Solde au 31 mars 2020	283 800	58 063	162 602	20 116	86 300	610 881
Variations provenant des flux de trésorerie liés aux activités de financement :						
Variation nette des emprunts bancaires	(41 012)	–	–	–	–	(41 012)
Dividende à payer	–	39 567	–	–	(432 630)	(393 063)
Augmentation de la dette à long terme	–	–	80 530	–	–	80 530
Remboursement de la dette à long terme	–	–	(52 021)	–	–	(52 021)
Remboursement des obligations locatives	–	–	–	(6 457)	–	(6 457)
Contributions au gouvernement du Québec	–	–	–	–	(25 000)	(25 000)
	(41 012)	39 567	28 509	(6 457)	(457 630)	(437 023)
Autres variations sans incidence sur la trésorerie liés à ces passifs :						
Entrées de contrat de location	–	–	–	105	–	105
Coûts de transactions	–	–	95	–	–	95
	–	–	95	105	–	200
Variations totales liées à ces passifs	(41 012)	39 567	28 604	(6 352)	(457 630)	(436 823)
Total des autres variations liées aux capitaux propres	–	–	–	–	457 630	457 630
Solde au 31 mars 2021	242 788	97 630	191 206	13 764	86 300	631 688

25 / PARTIES LIÉES

Étant donné que le gouvernement du Québec est l'unique actionnaire, Loto-Québec est liée à tous les ministères et fonds spéciaux, ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publics contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable de la part de ce dernier. Les autres parties liées de Loto-Québec comprennent ses filiales, sa coentreprise et les principaux dirigeants de Loto-Québec.

a) Transactions et soldes entre parties liées

À l'exception des opérations divulguées dans les états financiers consolidés et qui ont été initialement comptabilisées à la juste valeur, Loto-Québec n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées. Ainsi, Loto-Québec se prévaut de l'exemption selon l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*, concernant les obligations en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux transactions et aux soldes, y compris les engagements, avec les parties liées à une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable. Loto-Québec considère que ces renseignements ne sont pas pertinents dans le contexte de ses opérations.

b) Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et certains dirigeants de Loto-Québec. En complément de leurs salaires, Loto-Québec accorde généralement d'autres avantages à court terme aux dirigeants et contribue, en leur faveur, à des avantages postérieurs à l'emploi, tels des régimes de retraite et d'autres avantages à long terme.

Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations suivantes :

	2022	2021
Avantages du personnel à court terme	3 618	3 565
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	651	591
	4 269	4 156

26 / INCIDENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, l'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure et amené les gouvernements à l'échelle mondiale à adopter des mesures d'urgence visant à contrer la propagation du virus.

Depuis, Loto-Québec surveille étroitement l'évolution de la situation. À cet effet, un comité spécial a été créé pour mettre en œuvre les mesures nécessaires et les évaluer activement en tenant compte des répercussions de la pandémie sur les employés et les activités de la Société.

Les activités commerciales de Loto-Québec ont été perturbées, ce qui a eu un impact sur les résultats financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022. Voici un aperçu de leur déroulement durant l'exercice :

Casinos, salons de jeux et Hilton Lac-Leamy :

- Fermeture jusqu'en juin 2021 et réouverture graduelle avec des capacités d'accueil réduites,
- Fermeture le 20 décembre 2021,
- Réouverture avec des capacités d'accueil réduites le 28 février 2022, à l'exception du Casino de Mont-Tremblant, qui a réouvert le 3 mars 2022,
- Réouverture à 100 % le 14 mars 2022;

Loteries vidéo :

- Réactivation graduelle des appareils à compter d'avril 2021,
- Fermeture de tous les appareils le 20 décembre 2021,
- Réactivation graduelle des appareils à compter du 28 février 2022.

À la date de mise au point définitive des états financiers, la durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19 demeurent inconnues. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer son impact sur les résultats financiers consolidés, les flux de trésorerie consolidés et la situation financière consolidée de Loto-Québec pour les périodes futures.

27 / CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2021 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2022.

A low-angle photograph of a modern building's glass facade, showing a grid of windows and structural lines. A large white circle is centered on the image, containing the word "Gouvernance" in a bold, dark blue serif font. The background is a mix of blue and purple tones, suggesting a sky or a stylized architectural rendering.

Gouvernance

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

AU 31 MARS 2022



ANN MACDONALD, MONTRÉAL
ASC, PMP

Présidente du conseil d'administration, Loto-Québec
Chef de l'exploitation, BONE Structure

Nomination : 27 juin 2021

Échéance du mandat : 26 juin 2025

Diplômée de HEC Montréal en administration des affaires, Ann MacDonald possède un certificat en gestion de projet du Project Management Institute de Pennsylvanie et est administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Au cours de ses 17 années chez Bombardier Transport, elle a occupé successivement des postes de directrice et de directrice principale dans les domaines de la gestion de projet, des ventes, du développement des affaires, des communications et des affaires publiques. Vice-présidente aux ventes et au développement des affaires pendant sept ans, elle a dirigé tous les dossiers commerciaux au Canada et en Amérique, mettant à profit notamment ses talents de négociatrice. En 2018, elle était conseillère principale à VIA Rail pour le programme de renouvellement de la flotte de trains. M^{me} MacDonald a été membre de nombreux forums et associations, dont le Conference Board du Canada et l'Association canadienne du transport urbain. De 2010 à 2018, elle a été membre du conseil d'administration de la Fondation CHU Sainte-Justine et a également siégé à son comité exécutif. Elle préside aujourd'hui le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine et siège à celui d'Aéroports de Montréal, où elle préside aussi le comité de développement et d'innovation. Depuis 2019, M^{me} MacDonald met sa vaste expérience en gestion de croissance opérationnelle stratégique et de développement commercial au profit de BONE Structure à titre de chef de l'exploitation.



JEAN-FRANÇOIS BERGERON, MONTRÉAL

Président et chef de la direction, Loto-Québec

Nomination : 31 mai 2021

Échéance du mandat : 30 mai 2026

En 2021, Jean-François Bergeron est nommé président et chef de la direction de Loto-Québec. Son grand sens de l'entrepreneuriat l'a d'abord conduit à piloter la mise sur pied de la Société québécoise du cannabis en 2018 puis à en assurer la direction. Il avait précédemment occupé la fonction de vice-président aux technologies de l'information (TI) à la Société des alcools du Québec, où il a soutenu la réalisation d'un plan d'affaires ambitieux grâce à son leadership stratégique. Comptant plus de 25 ans d'expérience à titre de gestionnaire, M. Bergeron possède une connaissance approfondie de la gestion des TI dans les secteurs de l'industrie manufacturière, du commerce de détail, des télécommunications et des services professionnels. Il a occupé un premier poste de gestion des TI pour l'entreprise Cascades. En 2014, il a dirigé l'ensemble des opérations mondiales liées aux TI de WSP Global. Il a aussi occupé le poste de vice-président et chef de la direction pour les TI d'Astral Media et de la société Kruger, où il a notamment dirigé les opérations des TI et de la chaîne d'approvisionnement du Groupe Tissus, en Angleterre, pendant trois ans. Titulaire d'un baccalauréat en informatique de gestion et fort de son expérience en implantation de stratégies technologiques, en transformation numérique ainsi qu'en transformation organisationnelle, M. Bergeron a eu un parcours riche et diversifié. Il a ainsi acquis une compréhension transversale des organisations, qu'il a su mettre à profit dans ses multiples mandats.



ALAIN ALBERT, MAGOG

Administrateur de sociétés

Renouvellement du mandat : 9 mars 2022
Échéance du mandat : 8 mars 2026

Alain Albert est titulaire d'une maîtrise en counseling de l'Université du Maine, d'un baccalauréat spécialisé en information scolaire et professionnelle de l'Université du Québec à Montréal et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal. Administrateur à la retraite, M. Albert détient plus de 30 ans d'expérience dans la fonction publique québécoise. De 1981 à 2005, il a travaillé à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (maintenant Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail), notamment comme vice-président aux relations avec les partenaires et à l'expertise durant les 11 dernières années. De 2007 à 2017, il a été membre du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec. Il y a présidé le comité des ressources humaines et du service à la clientèle, et a fait partie du comité de gouvernance et d'éthique.



JEAN-FRANÇOIS BLAIS, MONTRÉAL

Administrateur de sociétés

Nomination : 13 mars 2019
Échéance du mandat : 12 mars 2023

Jean-François Blais a obtenu un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval en 1988 et le titre de Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA) et de la Casualty Actuarial Society (FCAS) en 1991. Administrateur à la retraite, M. Blais a travaillé près de 30 ans dans le domaine des assurances. De 2004 à 2011, il a été président et chef de la direction d'AXA Canada et, de 2011 à 2017, président d'Intact Assurance. Au cours de sa carrière, il a siégé au conseil du Bureau d'assurance du Canada et de l'Institut d'assurance. Il siège au conseil d'Optimum Réassurance depuis 2018 et à celui de la Caisse de dépôt et placement du Québec depuis 2020.



SARINE CHITILIAN, MONTRÉAL

Directrice principale des stratégies d'affaires opérationnelles et de la résilience, Banque Nationale

Nomination : 31 mars 2021

Échéance du mandat : 30 mars 2025

Sarine Chitilian a obtenu un baccalauréat en génie électrique de l'Université McGill en 2006. Elle a par la suite travaillé dans le domaine de la finance au sein du groupe Société Générale. Elle y a notamment été vice-présidente au risque opérationnel et chef de cabinet. En 2014, M^{me} Chitilian a rejoint la Banque Nationale du Canada et y a gravi les échelons. À titre de directrice principale des stratégies d'affaires opérationnelles et de la résilience, poste qu'elle occupe depuis 2018, elle supervise les stratégies liées à la gestion des risques, à la performance organisationnelle et à la gouvernance. Au fil des ans, M^{me} Chitilian s'est impliquée bénévolement auprès de nombreuses organisations. Elle participe actuellement aux travaux de l'Association des femmes en finance du Québec et à ceux du réseau Femmes en tête de la Banque Nationale.



MAUD COHEN, MONTRÉAL
Ing., ASC

Administratrice de sociétés

Nomination : 8 avril 2020

Échéance du mandat : 7 avril 2024

Maud Cohen a obtenu un baccalauréat en génie industriel de Polytechnique Montréal en 1996. Elle a ensuite travaillé en gestion de projet avant d'occuper plusieurs postes de cadre dans le domaine des technologies, notamment à CGI. En 2004, M^{me} Cohen a terminé une maîtrise en administration des affaires de HEC Montréal. De 2009 à 2012, elle a été la présidente et la porte-parole officielle de l'Ordre des ingénieurs du Québec. M^{me} Cohen a reçu le titre d'administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval en 2012. Elle a été présidente et directrice générale de la Fondation CHU Sainte-Justine de 2014 à 2022.



MARIE CÔTÉ, FRELIGHSBURG
ASC

Productrice exécutive et présidente, Côté Multimédias

Nomination : 14 mars 2018

Échéance du mandat : 13 mars 2022¹

Marie Côté détient une maîtrise en sciences de la communication avec spécialisation en interaction personne-ordinateur (*UX design*) de l'Université de Montréal. Elle agit comme experte-conseil en développement international des affaires pour des entreprises du secteur des industries créatives, notamment à titre de productrice associée pour HUB Montréal, marché international de la créativité numérique. Elle a travaillé pendant plus de 20 ans en production et en direction d'entreprises dans le secteur du divertissement (Rodeo FX, Radio-Canada, ARTV, Cirque du Soleil, Productions J). Elle a aussi été directrice des communications marketing de la Banque Nationale. Administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval, elle possède plus de 30 ans d'expérience en gouvernance de sociétés. Elle siège au conseil d'administration du Centre de recherche informatique de Montréal, et préside son comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines. Elle s'est jointe au conseil d'administration de l'Agence de mobilité durable de la Ville de Montréal, et siège à son comité d'audit, des finances et de la gestion des risques ainsi qu'à celui des innovations, des stratégies et du développement durable.



HUGO DELORME, MONTRÉAL
IAS.A

Président, MERCURE Conseil

Nomination : 14 mars 2018

Échéance du mandat : 13 mars 2022¹

Hugo Delorme a obtenu une maîtrise en sciences de la gestion de HEC Montréal en 2010 et est diplômé du programme EMBA McGill – HEC Montréal depuis 2016. Il a été associé et directeur du groupe Affaires publiques au cabinet de relations publiques NATIONAL, où il a travaillé pendant plus de 10 ans. M. Delorme a ensuite occupé le poste de premier directeur des services corporatifs à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN). En 2018, il a lancé sa propre firme de services-conseils, MERCURE Conseil, qu'il préside. Il siège au conseil d'administration du Collège LaSalle. En 2020, il a obtenu le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

¹ Lorsqu'un mandat arrive à échéance, il est prolongé jusqu'à son renouvellement ou jusqu'à la nomination d'un nouveau membre.



DOMINIQUE GAUTHIER, QUÉBEC
ASC

Administratrice de sociétés

Nomination : 14 mars 2018

Échéance du mandat : 13 mars 2022¹

Dominique Gauthier détient une maîtrise en relations industrielles de l'Université Laval. Administratrice à la retraite, elle a commencé sa carrière à titre de gestionnaire dans le secteur des pêches. Elle détient près de 30 ans d'expérience dans la fonction publique québécoise. De 1988 à 2016, elle a travaillé au Secrétariat du Conseil du trésor, où elle a gravi les échelons jusqu'au poste de secrétaire associée à la coordination intersectorielle des négociations dans les secteurs public, parapublic et péripublic. En 2014, M^{me} Gauthier a obtenu le titre d'administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Reconnue par le gouvernement du Québec, elle peut siéger à des conseils pour régler des différends dans le domaine municipal. Elle est aussi appelée à donner des conseils stratégiques en matière de relations patronales-syndicales.



NATHALIE GOODWIN, MONTRÉAL
LL. B., ASC

Avocate et associée, Agence Goodwin

Renouvellement du mandat : 9 mars 2022

Échéance du mandat : 8 mars 2026

Diplômée en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau du Québec depuis 1990, Nathalie Goodwin est associée à l'Agence Goodwin, une entreprise qu'elle a cofondée avec ses deux associées et qui se spécialise dans la représentation d'artistes évoluant sur tous les continents ainsi que dans des domaines variés. L'entreprise lance également des projets dans plusieurs secteurs d'activité artistiques à l'échelle internationale. M^{me} Goodwin met ses connaissances juridiques au service de la représentation, du développement et de la négociation. Elle est également actionnaire et administratrice de Goodwin Management. Elle a siégé au conseil d'administration de l'Association littéraire et artistique internationale (ALAI Canada) de 1995 à 1998 et à celui de la Société générale de financement de 2009 à 2010. De plus, de 2008 à 2012, elle a siégé au conseil d'administration d'Alliance Films inc. et a présidé le comité des ressources humaines de cette société. En 2013, elle a obtenu le titre d'administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Depuis juillet 2017, elle siège au conseil d'administration du Théâtre Outremont.

¹ Lorsqu'un mandat arrive à échéance, il est prolongé jusqu'à son renouvellement ou jusqu'à la nomination d'un nouveau membre.



ALAIN TRUDEAU, MONTRÉAL
FCPA, FCA

Administrateur de sociétés

Nomination : 23 février 2022

Échéance du mandat : 22 février 2026

Alain Trudeau a obtenu un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal en 1981. Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, il est devenu associé chez Ernst & Young en 1991. Au sein de cette organisation, il a participé à différentes missions de contrôle et de négociation lors d'achats et de ventes d'entreprises. Responsable de nombreux groupes d'audit à partir de 1995, il est nommé associé directeur des services de certification pour les bureaux du Québec en 2008, rôle qu'il a occupé jusqu'à sa retraite, en 2019. Il a également été responsable de la liaison entre Ernst & Young et le Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval, duquel il a reçu la distinction de formateur émérite. M. Trudeau détient une vaste expérience en gouvernance, en éthique et en gestion des risques, qui lui a permis d'agir comme associé-conseil auprès de plusieurs autres sociétés ouvertes et fermées de même qu'auprès d'administrateurs de sociétés. Il siège aujourd'hui à de nombreux conseils d'administration, dont ceux de Theratechnologies, de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec et de Startup Montréal.



KATY YAM, MONTRÉAL

Associée, Real Ventures
Directrice générale, Founder Fuel
Réalisatrice, TEDxMontréal

Date de nomination : 16 décembre 2020

Échéance du mandat : 15 décembre 2024

Gestionnaire polyglotte, Katy Yam est associée à Real Ventures, la société de capital de risque la plus active du Canada, directrice générale de FounderFuel, le premier accélérateur d'entreprises technologiques en démarrage au Canada, et réalisatrice à TEDxMontréal. Détentrice d'un baccalauréat en commerce avec distinction de l'Université McGill, elle possède plus de 20 ans d'expérience en gestion d'équipes de produits, de veille stratégique et de marketing hautement performantes, tant au public qu'au privé, et ce, dans divers domaines, notamment le capital de risque, l'intelligence artificielle (Element AI), le jeu (Loto-Québec), les biens de consommation (Les Aliments Maple Leaf), les télécommunications (Bell Canada) et les organismes sans but lucratif (TEDxMontréal). En tant qu'investisseuse dans des entreprises en démarrage, elle siège à plusieurs conseils d'administration comme membre, observatrice ou conseillère. Depuis 2013, elle dirige TEDxMontréal, un organisme sans but lucratif visant à offrir une vitrine aux idées montréalaises sur la plateforme mondiale de TED.



MARIE-CHRISTINE TREMBLAY, MONTRÉAL
LL. L.

Secrétaire générale et vice-présidente
à la direction juridique, Loto-Québec

Après avoir obtenu un baccalauréat en mathématiques de l'Université McGill, Marie-Christine Tremblay se tourne vers des études en droit. Elle est ensuite embauchée au ministère de la Justice, où elle pratique durant quelques années. M^{me} Tremblay fait son entrée à Loto-Québec en 1988 comme avocate à la Direction corporative des affaires juridiques. On lui confie la direction du secrétariat corporatif en 1998, puis celle des affaires juridiques en 2006. En 2017, elle est nommée secrétaire générale et vice-présidente à la direction juridique.

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

MANDAT

Le conseil d'administration de Loto-Québec (ci-après appelé « conseil ») veille à ce que la Société soit gérée conformément aux dispositions de sa loi constitutive et des règlements qui y sont afférents ainsi qu'à celles des autres lois et règlements applicables. Le conseil voit à ce que Loto-Québec prenne les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs qui découlent de sa mission. Cela implique notamment l'adoption des règlements de jeu, et l'approbation des principales orientations et politiques de Loto-Québec ainsi que de son plan d'affaires annuel. De plus, le conseil suit l'avancement des actions en matière de responsabilité sociétale. Il établit également les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société.

Le conseil est soutenu par trois comités permanents, soit le comité d'audit et de gestion des risques, le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale, et le comité des ressources humaines et de la culture. Il peut créer d'autres comités, au besoin. Il a ainsi formé le comité des affaires commerciales en 2008-2009, qui a été remplacé au cours du dernier exercice par le comité de développement et d'innovation, dont le mandat est aligné sur celui de la Société. Chacun des comités fait des recommandations au conseil selon son domaine d'expertise.

Les comités permanents doivent procéder à une révision annuelle des politiques opérationnelles de l'entreprise qui sont sous leur gouverne et, s'il y a lieu, recommander au conseil d'approuver les modifications requises.

COMPOSITION

Au 31 mars 2022, le conseil était composé de 12 membres – 7 femmes et 5 hommes –, nommés par le gouvernement du Québec. Tous sont des membres indépendants, à l'exception du président et chef de la direction.

PRÉSENCE

Les réunions ordinaires du conseil sont prévues au début de l'exercice financier, et des réunions extraordinaires peuvent s'ajouter en cours d'exercice. Le préavis donné aux membres pour la tenue des réunions des comités varie selon les besoins.

Au cours de l'année financière 2021-2022, le conseil s'est réuni 11 fois, en personne ou par téléconférence. Une session fermée, sans la présence de la direction, a eu lieu à la fin de chacune des réunions du conseil et de ses comités.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS AU 31 MARS 2022

Administrateurs	Conseil d'administration		Comité d'audit et de gestion des risques	Comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale		Comité des ressources humaines et de la culture		Comité des affaires commerciales	Comité de développement et d'innovation
	Ordinaires	Extraordinaires	Ordinaires	Ordinaires	Extraordinaires	Ordinaires	Extraordinaires	Ordinaire	Ordinaires
	9	2	5	4	2	5	2	1	3
Hélène F. Fortin	3/3	–	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	–
Ann MacDonald	9/9	2/2	2/4	3/3	1/1	5/5	2/2	1/1	3/3
Alain Albert	9/9	2/2	–	3/3	–	5/5	2/2	1/1	–
Jean-François Blais	9/9	2/2	5/5	–	–	–	–	1/1	3/3
Sarine Chitilian	9/9	2/2	4/4	1/1	1/1	–	–	1/1	–
Maud Cohen	9/9	2/2	1/1	–	–	–	–	1/1	3/3
Marie Côté	9/9	2/2	1/1	3/3	–	–	–	1/1	3/3
Hugo Delorme	8/9	2/2	–	4/4	2/2	–	–	1/1	–
Dominique Gauthier	9/9	2/2	–	–	–	5/5	2/2	1/1	–
Nathalie Goodwin	8/9	2/2	1/1	–	1/1	5/5	1/1	1/1	–
Alain Trudeau	1/1	–	–	–	–	–	–	–	–
Katy Yam	9/9	2/2	–	1/1	1/1	–	–	1/1	3/3

Les absences sont justifiées.

Hélène F. Fortin a été présidente du conseil jusqu'au 26 juin 2021.

Ann MacDonald est présidente du conseil depuis le 27 juin 2021.

Alain Trudeau est membre du conseil depuis le 23 février 2022.

RÉMUNÉRATION

La rémunération des administrateurs de Loto-Québec est fixée selon le Décret 610-2006, adopté le 28 juin 2006 par le gouvernement du Québec, et elle est indexée conformément à celui-ci.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Administrateurs	Rémunération totale
Hélène F. Fortin ^{1, 2, 3, 4 et 6}	20 100,25 \$
Ann MacDonald ^{1, 2, 3, 4 et 5}	39 647,74 \$
Alain Albert ^{2, 3 et 4}	26 195,00 \$
Jean-François Blais ^{1, 4 et 5}	24 680,60 \$
Sarine Chitilian ^{1, 2 et 4}	20 271,00 \$
Maud Cohen ^{1, 4 et 5}	22 184,60 \$
Marie Côté ^{1, 2, 4 et 5}	21 831,00 \$
Hugo Delorme ^{2 et 4}	21 560,60 \$
Dominique Gauthier ^{3 et 4}	20 583,00 \$
Nathalie Goodwin ^{1, 2, 3 et 4}	19 959,00 \$
Alain Trudeau	1 649,21 \$
Katy Yam ^{2, 4 et 5}	20 271,00 \$
	258 933,00 \$

Hélène F. Fortin a été présidente du conseil jusqu'au 26 juin 2021.

Ann MacDonald est présidente du conseil depuis le 27 juin 2021.

Alain Trudeau est membre du conseil depuis le 23 février 2022.

ACTIVITÉS

PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET PLAN D'AFFAIRES

Lors de chacune des réunions du conseil, la direction de Loto-Québec a fait état de l'avancement des affaires de la Société en fonction du plan d'affaires 2021-2022 et des principaux projets en cours. Le conseil a approuvé le rapport annuel 2020-2021⁷, et s'est assuré du suivi du plan stratégique 2020-2023 et des plans d'action 2021-2022. Il a également adopté le Plan de responsabilité sociétale 2021-2023 de Loto-Québec.

Parmi les sujets traités durant la dernière année figurent :

- la mise en place des mesures nécessaires pour faire face à la pandémie de COVID-19 ;
- la reprise des activités ;
- la transition à la présidence et l'intégration du nouveau président et chef de la direction ;
- l'atteinte des cibles budgétaires ;
- l'évolution du jeu en ligne ;
- l'offre de jeu illégale ;
- l'audit externe sur les pratiques des casinos et des salons de jeux ;
- le suivi du programme de conformité CANAFE.

En outre, au cours de l'exercice, le conseil a approuvé les règlements de jeu pour le secteur des loteries ainsi que certaines politiques opérationnelles internes.

Pour l'exercice financier 2021-2022 :

¹ Comité d'audit et de gestion des risques

² Comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale

³ Comité des ressources humaines et de la culture

⁴ Comité des affaires commerciales

⁵ Comité de développement et d'innovation

⁶ Comités des régimes de retraite des employés et du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec

À noter : La composition des comités a été modifiée le 26 août 2021.

⁷ Lors de sa réunion du 27 mai 2022, le conseil a approuvé le rapport annuel 2021-2022 et le communiqué de presse afférent.

RÉSULTATS FINANCIERS ET CONTRÔLE INTERNE

À chacune de ses réunions, le conseil a assisté à une présentation des résultats financiers et de leurs faits saillants. Sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, le conseil a approuvé les états financiers trimestriels et les communiqués de presse afférents ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021¹.

Toujours sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, le conseil a approuvé les modifications :

- aux politiques opérationnelles internes liées aux champs de compétence de ce comité;
- au mandat de ce comité.

Après chacune des réunions du comité d'audit et de gestion des risques, le conseil a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Durant l'exercice 2021-2022, le conseil s'est assuré de la conformité des règles et des politiques de la Société en matière de gouvernance. Il a de plus approuvé la nouvelle version de la politique linguistique de Loto-Québec.

Sur recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale, le conseil a :

- approuvé les modifications au Code d'éthique des employés de Loto-Québec et de ses filiales, et au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales;
- révisé la structure, le mandat et la composition des comités afin d'optimiser leur rôle;
- approuvé les modifications au formulaire d'évaluation de son fonctionnement et de celui des comités;
- revu le profil de compétences, d'expérience et d'expertise des membres;
- approuvé les modifications au mandat de ce comité.

Après chacune des réunions du comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale, le conseil a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Tout au long de l'année financière 2021-2022, le conseil a effectué le suivi de diverses politiques en matière de gestion du personnel, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de la culture.

Sur recommandation du comité des ressources humaines et de la culture, le conseil a approuvé :

- les paramètres de rémunération applicables aux cadres et au personnel non syndiqué de Loto-Québec et de ses filiales pour 2021-2022 ainsi que ceux applicables aux cadres, y compris les cadres dirigeants, et au personnel non syndiqué de Loto-Québec et de ses filiales pour 2022-2023;

- les modalités d'application du programme de rémunération incitative pour 2021-2022, pour les employés visés;
- le versement d'une prime de fidélisation pour certains postes;
- le positionnement du vice-président corporatif et chef de la transformation numérique et des technologies;
- les objectifs 2021-2022 du président et chef de la direction;
- les termes des mandats de négociation des conventions collectives des unités syndicales concernées;
- les modifications au mandat de ce comité.

Le conseil a par ailleurs revu et suivi la démarche d'engagement de Loto-Québec en matière de diversité et d'inclusion.

Après chacune des réunions du comité des ressources humaines et de la culture, le conseil a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION

Au cours du dernier exercice, le conseil a créé le comité de développement et d'innovation, qui remplace le comité des affaires commerciales.

Sur recommandation du comité de développement et d'innovation, le conseil a approuvé :

- la charte du comité;
- l'émission d'appels d'offres et la conclusion de contrats de plus de 10 M\$, conformément à la politique d'approvisionnement.

De plus, les membres du comité de développement et d'innovation ont participé, avec les membres du conseil de direction, à un forum d'idéation sur le parcours client.

Après chacune des réunions du comité de développement et d'innovation, le conseil a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

¹ Lors de sa réunion du 27 mai 2022, le conseil a approuvé, sur recommandation du comité d'audit et de gestion des risques, les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022 et le communiqué de presse afférent.

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

MANDAT ET COMPOSITION

Le comité d'audit et de gestion des risques soutient le conseil en surveillant l'intégrité de l'information financière et les contrôles internes de la Société. Le comité suit le processus de gestion intégrée des risques d'entreprise, veille à la mise en place de mécanismes de contrôle interne efficaces et adéquats, et supervise les activités de l'Audit interne. Il assure le lien de communication entre les coauditeurs externes indépendants, l'Audit interne et le conseil.

Au 31 mars 2022, le comité d'audit et de gestion des risques était composé de quatre membres indépendants.

Président : Jean-François Blais

Membres : Sarine Chitilian, Ann MacDonald et Alain Trudeau

Tous les membres possèdent l'expérience et les compétences requises en comptabilité ou en finance. Le président est Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA) et de la Casualty Actuarial Society (FCAS). Alain Trudeau est quant à lui Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice financier, le comité d'audit et de gestion des risques s'est réuni cinq fois, par téléconférence, et a tenu une session fermée, sans la présence de la direction, à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- approuvé les états financiers trimestriels de Loto-Québec ainsi que les communiqués de presse afférents et fait le suivi avec le budget;
- examiné les états financiers 2020-2021 de la Société avec les coauditeurs externes indépendants, soit le Vérificateur général du Québec et la firme KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., et recommandé leur approbation au conseil¹ et ²;
- effectué le suivi de l'application des Normes internationales d'information financière (IFRS);
- veillé à ce que l'Audit interne puisse remplir son rôle de façon indépendante de la direction de Loto-Québec;
- approuvé le plan de travail 2021-2022 de l'Audit interne et effectué le suivi de ce plan;
- effectué le suivi :
 - des programmes d'attestation de contrôle interne,
 - de la gestion intégrée des risques d'entreprise,
 - du programme de conformité CANAFE;
- effectué une surveillance des activités des groupes responsables des TI et de la sécurité, notamment en ce qui concerne la cybersécurité;
- révisé les politiques opérationnelles dont il est responsable et recommandé au conseil d'approuver les modifications requises;
- veillé au suivi du processus de gestion des risques associés à son mandat;
- procédé à la révision annuelle de son mandat et recommandé au conseil d'approuver les modifications requises;
- transmis un rapport de ses réalisations au conseil.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au conseil après chacune de ses rencontres.

¹ La proposition de la firme KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été retenue à la suite d'un appel d'offres pour l'audit des états financiers des exercices clos les 31 mars 2018, 2019 et 2020. Le mandat de la firme a ensuite été prolongé de deux ans. Pour l'audit des états financiers 2021-2022, les honoraires de la firme sont conformes à sa proposition, soit 400 000 \$.

² Lors de sa réunion du 25 mai 2022, le comité d'audit et de gestion des risques a examiné les états financiers 2021-2022 ainsi que le communiqué de presse afférent avec les coauditeurs externes indépendants et a recommandé leur approbation au conseil.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

MANDAT ET COMPOSITION

Le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociale assiste le conseil dans l'élaboration et la mise en place des meilleures pratiques en matière d'éthique et de régulation d'entreprise. Il propose les règles de gouvernance et les codes d'éthique applicables aux administrateurs, aux dirigeants et au personnel de la Société. Le comité veille à ce que les politiques de Loto-Québec soient revues sur une base annuelle par les comités appropriés du conseil. De plus, il élabore des profils de compétences et d'expérience pour la nomination des membres du conseil, à l'exception du président et chef de la direction, et les propose au conseil. Il fait également le suivi de la démarche de responsabilité sociale de Loto-Québec, notamment en ce qui a trait à l'environnement et aux relations avec les parties prenantes.

Au 31 mars 2022, le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociale était composé de trois membres indépendants.

Président : Hugo Delorme

Membres : Alain Albert et Marie Côté

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice financier, le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociale s'est réuni six fois, par téléconférence, et a tenu une session fermée, sans la présence de la direction, à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- veillé au respect des règles de gouvernance de la Société ;
- effectué, lors de chacune de ses réunions, le suivi des plaintes reçues par la secrétaire générale et des mesures mises en place pour la ligne de signalement, en plus de faire les enquêtes et les recommandations requises ;
- révisé :
 - le Code d'éthique des employés de Loto-Québec et de ses filiales, et le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales, et recommandé au conseil d'approuver les modifications requises,
 - la déclaration d'intérêt des administrateurs et des principaux dirigeants, et en a fait le suivi,
 - le programme d'accueil des nouveaux administrateurs,
 - le programme de formation continue des membres,
 - le profil de compétences, d'expérience et d'expertise des membres,
 - la composition du conseil et de ses comités, et recommandé au conseil la nomination des membres pour chacun des comités ;
- recommandé au conseil la candidature d'Alain Trudeau à titre de membre indépendant du conseil ;
- assuré la mise en place :
 - d'indicateurs en matière d'environnement et en a fait le suivi,
 - d'un plan de communication pour la Société et d'indicateurs à cet égard, et en a fait le suivi ;
- revu :
 - le plan de responsabilité sociale de Loto-Québec et ses indicateurs avant leur approbation par le conseil,
 - la stratégie d'engagement de la Société envers ses parties prenantes ;
- recommandé au conseil de réviser la structure, le mandat et la composition des comités afin d'optimiser leur rôle ;
- effectué la révision annuelle des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil, de ses comités et de ses membres, du processus utilisé ainsi que du formulaire d'évaluation, et recommandé au conseil d'approuver les modifications requises au formulaire ;
- révisé les politiques opérationnelles dont il est responsable et veillé à ce que chacun des comités fasse de même ;
- veillé au suivi du processus de gestion des risques associés à son mandat ;
- procédé à la révision annuelle de son mandat et recommandé au conseil d'approuver les modifications requises, et veillé à ce que chacun des comités fasse de même ;
- transmis un rapport de ses réalisations au conseil.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au conseil après chacune de ses rencontres.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CULTURE

MANDAT ET COMPOSITION

Le comité des ressources humaines et de la culture a pour rôle principal de s'assurer que les ressources humaines de Loto-Québec et de ses filiales sont gérées efficacement et adéquatement, et ce, dans le respect des valeurs de la Société. Il doit notamment examiner les politiques et les orientations stratégiques en matière de gestion des ressources humaines, et faire les recommandations nécessaires au conseil, en plus de suivre la mise en place des actions en ce sens. Il veille à l'application de normes et de barèmes de rémunération pour les dirigeants et le personnel de Loto-Québec, et participe à la planification de la relève des dirigeants. C'est aussi le rôle de ce comité d'élaborer le profil de compétences et d'expérience ainsi que les critères d'évaluation du président et chef de la direction, et de recommander la rémunération de ce dernier conformément aux paramètres établis par le gouvernement du Québec.

Au 31 mars 2022, le comité des ressources humaines et de la culture était composé de trois membres indépendants.

Président : Alain Albert

Membres : Dominique Gauthier et Nathalie Goodwin

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice financier, le comité des ressources humaines et de la culture s'est réuni sept fois, en personne ou par téléconférence, et a tenu une session fermée, sans la présence de la direction, à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- recommandé au conseil d'approuver :
 - les paramètres de rémunération applicables aux cadres et au personnel non syndiqué de Loto-Québec et de ses filiales pour 2021-2022 ainsi que ceux applicables aux cadres, y compris les cadres dirigeants, et au personnel non syndiqué de Loto-Québec et de ses filiales pour 2022-2023,
 - les modalités d'application du programme de rémunération incitative pour 2021-2022, pour les employés visés,
 - le versement d'une prime de fidélisation pour certains postes,
 - le positionnement du vice-président corporatif et chef de la transformation numérique et des technologies,
 - les termes des mandats de négociation des conventions collectives des unités syndicales concernées;
- constaté l'évolution des coûts des régimes de retraite de la Société des casinos du Québec;
- effectué le suivi :
 - des indicateurs de performance du secteur des ressources humaines et de la culture, notamment en ce qui a trait à la mobilisation du personnel,
 - du programme d'équité salariale,
 - de la démarche d'engagement en matière de diversité et d'inclusion,
 - des réalisations, des orientations, des priorités et des indicateurs de performance en matière de santé et sécurité au travail,
 - du programme d'identification de la relève,
 - du plan de développement des talents;
- révisé les politiques opérationnelles dont il est responsable et recommandé au conseil d'approuver les modifications requises;
- veillé au suivi du processus de gestion des risques associés à son mandat;
- procédé à la révision annuelle de son mandat et recommandé au conseil d'approuver les modifications requises;
- transmis un rapport de ses réalisations au conseil.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au conseil après chacune de ses rencontres.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Nom et titre	Salaire versé	Rémunération incitative	Coûts d'utilisation d'automobile ¹	Avantages accessoires ²	Régime d'assurance collective	Allocation de transition	Total
Jean-François Bergeron³ Président et chef de la direction	378 372 \$	0 \$	12 573 \$	2 292 \$	7 481 \$	0 \$	400 718 \$
Lynne Roiter⁴ Présidente et chef de la direction	77 489 \$	0 \$	3 342 \$	2 500 \$	586 \$	450 106 \$	534 023 \$
Kevin G. Taylor Vice-président exécutif Chef de l'exploitation des casinos et des salons de jeux	344 592 \$	0 \$	21 371 \$	2 500 \$	6 998 \$	0 \$	375 461 \$
Isabelle Jean Vice-présidente exécutive Chef de l'exploitation des loteries	316 762 \$	0 \$	14 766 \$	2 500 \$	5 492 \$	0 \$	339 520 \$
Denis Daly Vice-président corporatif Chef de la transformation numérique et des technologies	314 529 \$	0 \$	14 278 \$	2 500 \$	6 644 \$	0 \$	337 951 \$
Marie-Claude Tremblay Vice-présidente corporative Finances et administration	284 972 \$	0 \$	12 797 \$	2 500 \$	6 313 \$	0 \$	306 582 \$
Stéphane Fraser Vice-président exécutif Chef de l'exploitation des établissements de jeux	261 373 \$	0 \$	13 071 \$	2 500 \$	6 893 \$	0 \$	283 837 \$
Patrick Lamy⁵ Directeur général Casino du Lac-Leamy	219 554 \$	24 688 \$	24 818 \$	2 500 \$	6 016 \$	0 \$	277 576 \$
Luc Morin⁵ Directeur général Casino de Montréal	219 372 \$	24 668 \$	13 639 \$	2 500 \$	5 579 \$	0 \$	265 758 \$
Pierre Maltais⁵ Directeur général Casino de Charlevoix	182 974 \$	18 371 \$	8 611 \$	2 500 \$	4 628 \$	0 \$	217 084 \$

Régime de retraite de base

Jean-François Bergeron et Isabelle Jean participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) du gouvernement du Québec. Les autres dirigeants participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. La cotisation et la rente sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ils participent.

Régime de retraite supplémentaire

À l'exception de Jean-François Bergeron, ces dirigeants participent également au régime de retraite supplémentaire des cadres supérieurs désignés de Loto-Québec, qui prévoit une rente fondée sur le salaire moyen des trois (pour la participante au RRAS) ou cinq (pour les participants au RRPE) meilleures années de service. Le taux d'accumulation de la rente pour Kevin G. Taylor, Isabelle Jean, Denis Daly, Marie-Claude Tremblay et Stéphane Fraser est de 2,5 % par année, alors que celui pour Patrick Lamy, Luc Morin et Pierre Maltais est de 2 % par année. Cette rente est réduite de la prestation prévue en vertu du régime de base.

¹ Ces montants constituent un avantage imposable.

² Les avantages accessoires peuvent comprendre des montants versés pour ce qui suit : bilan de santé, planification financière et successorale, club sportif et regroupement de gens d'affaires.

³ Jean-François Bergeron est en poste depuis le 31 mai 2021. Son salaire annuel de base est de 450 109 \$.

⁴ Lynne Roiter a occupé le poste du 1^{er} avril 2021 au 30 mai 2021. Son salaire annuel de base était de 450 106 \$, et une allocation de fin de mandat lui a été octroyée conformément au décret de nomination (163-2019).

⁵ Les directeurs généraux ont droit à 50 % de leur boni cible.

RAPPORT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'INNOVATION

MANDAT ET COMPOSITION

Le comité de développement et d'innovation a été créé au cours du dernier exercice. Son rôle principal est d'approfondir certains dossiers stratégiques liés au développement commercial et à l'innovation en vue de mieux outiller les cadres dirigeants de la Société dans leurs prises de décisions. Ce comité évalue le potentiel de nouveaux modèles d'affaires, d'investissements et de partenariats stratégiques, et fait des recommandations au conseil à cet effet. De plus, il fait des recommandations au conseil à propos des appels d'offres et des contrats qui doivent être approuvés par ce dernier en vertu de la politique d'approvisionnement. Il assure en outre une gestion responsable des mandats dont il fait le suivi et traite toute autre affaire que le conseil pourrait lui confier.

Au 31 mars 2022, le comité de développement et d'innovation était composé de cinq membres indépendants.

Présidente : Maud Cohen

Membres : Jean-François Blais, Marie Côté, Ann MacDonald et Katy Yam

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice financier, le comité de développement et d'innovation s'est réuni trois fois, par téléconférence. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

– recommandé au conseil d'approuver :

- sa charte,
- l'émission d'appels d'offres et la conclusion de contrats de plus de 10 M\$, conformément à la politique d'approvisionnement ;

– assisté à des présentations, notamment sur l'innovation, le marché du jeu au Québec et le développement du pari sportif ;

– participé, avec les membres du conseil de direction, à un forum d'idéation sur le parcours client ;

– discuté de l'offre de restauration dans les casinos ;

– transmis un rapport de ses réalisations au conseil.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au conseil après chacune de ses rencontres.

POLITIQUES ET LOIS

Politique linguistique

La qualité de la langue : une priorité

Conformément à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, la Société a adopté, le 24 novembre 2000, une politique linguistique qui tient compte de sa vocation commerciale, et traite de l'usage et de la qualité du français dans chacun de ses secteurs d'activité.

Au cours du dernier exercice, la Société a procédé à la révision de sa politique en collaboration avec l'Office québécois de la langue française pour s'assurer que celle-ci continue de respecter les principes énoncés par le gouvernement en matière d'emploi et de qualité de la langue française. La nouvelle politique a été adoptée par le conseil d'administration le 28 mai 2021.

Politique d'octroi de contrats

La politique d'approvisionnement de Loto-Québec et de ses filiales témoigne de la transparence et de l'intégrité qui régissent l'octroi des contrats aux fournisseurs. Cette politique peut être consultée sur le site Web de Loto-Québec.

Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Conformément à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, Loto-Québec dispose d'une politique favorisant la divulgation des actes répréhensibles. Cette politique s'ajoute aux autres mécanismes en place à cet effet dans la Société, comme les codes d'éthique et la ligne de signalement. En vertu de l'article 25 de la Loi, Loto-Québec est tenue de rendre compte annuellement du nombre de divulgations reçues.

Divulgations reçues par la responsable du suivi des divulgations	0
Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22 de la Loi	–
Divulgations fondées	–
Répartition des divulgations reçues dans les catégories d'actes répréhensibles mentionnées à l'article 4 de la Loi :	
<ul style="list-style-type: none"> • Contrevenant à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi ; 	–
<ul style="list-style-type: none"> • Manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie ; 	–
<ul style="list-style-type: none"> • Usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui ; 	–
<ul style="list-style-type: none"> • Cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité ; 	–
<ul style="list-style-type: none"> • Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement ; 	–
<ul style="list-style-type: none"> • Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible nommé précédemment. 	–
Communications de renseignements effectuées en vertu du premier alinéa de l'article 23 de la Loi	–

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

Le gouvernement du Québec a adopté, le 5 décembre 2014, la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*.

Comme l'indique son titre, la Loi a pour objectif de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment par des mesures de planification de la main-d'œuvre ainsi que de contrôle des effectifs et des contrats de service.

Durant l'exercice 2014-2015, conformément à la Loi, Loto-Québec a adopté une directive sur la conclusion des contrats de service et l'a soumise au Conseil du trésor. Ainsi, pour l'année financière 2021-2022, le président et chef de la direction de Loto-Québec a autorisé la conclusion de 97 contrats de service de plus de 25 000 \$, pour une valeur totale de 42 605 084 \$. Deux de ces contrats ont été conclus avec une personne physique.

EFFECTIF DE LOTO-QUÉBEC¹ AU 31 MARS 2022

Catégorie	Heures rémunérées			Nombre d'employés
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total	
Personnel d'encadrement	176 987	567	177 554	102
Personnel professionnel	903 900	16 525	920 425	521
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	539 809	12 377	552 185	313
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	34 241	179	34 420	19
Étudiants et stagiaires	24 198	18	24 216	16
Total	1 679 135	29 666	1 708 800	971

¹ À l'exclusion des filiales

Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, le total de l'effectif n'a pas excédé la cible fixée par le gouvernement.

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Accès à l'information

Nombre total de demandes reçues du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	80
---	-----------

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES¹ EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DU DÉLAI DE TRAITEMENT

	Demandes d'accès			
	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectification	
Délai de traitement				
De 0 à 20 jours	5	33	0	
De 21 à 30 jours	27	15	0	
31 jours ou plus	0	1	0	
Total	32	49	0	81

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DE LA DÉCISION RENDUE

	Demandes d'accès			Dispositions de la Loi invoquées
	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectification	
Décision rendue				
Acceptée	15	35	0	
Partiellement acceptée	9	5	0	1, 9, 14, 15, 21 à 24, 27, 28, 28.1, 29, 32, 37, 38, 39, 41, 53, 54, 88 et 137.1
Refusée	7	2	0	
Autres	1	7	0	

Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	4
Nombre de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0

Les statistiques présentées ci-dessus ne concernent que les demandes faites en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Les demandes de renseignements par assignation, par ordonnance ou en vertu d'un pouvoir conféré par une loi ne sont pas comptabilisées.

Protection des renseignements personnels

Sous la gouverne du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, les principes de protection des renseignements personnels ont été communiqués par des formations, par des communications aux employés et dans le cadre de dossiers précis. Les directives en cette matière ont également été revues.

¹ Les demandes traitées sont celles pour lesquelles une réponse a été fournie au cours de l'exercice.

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Dans le cadre de ses activités, Loto-Québec est exposée à des risques qui peuvent avoir un impact sur sa capacité à atteindre ses objectifs et à respecter ses valeurs, son éthique et les lois et règlements qu'elle doit observer, ainsi que sur sa réputation, ses actifs et ses processus clés.

La mise en œuvre des stratégies de gestion de risques est la responsabilité de chaque unité d'affaires ou corporative identifiée dans les plans d'action. Dans un souci de saine gestion, Loto-Québec s'est dotée d'un cadre de gestion des risques d'entreprise structuré. Ce cadre lui permet de gérer de façon préventive, réactive et systématique les risques significatifs susceptibles de l'affecter, et ce, en temps normal comme durant la pandémie de COVID-19.

Plus spécifiquement, la gestion des risques d'entreprise permet à Loto-Québec :

- d'avoir une vue d'ensemble des risques auxquels elle s'expose, et de déployer les stratégies de prévention, de gestion et de veille appropriées ;
- de transmettre sa démarche de gestion des risques et d'identification des occasions à saisir à ses unités d'affaires et corporatives, de façon à les doter d'une méthode de gestion rigoureuse au quotidien ;
- de fournir aux conseils de direction et d'administration l'information dont ils ont besoin pour porter un jugement éclairé sur l'évolution d'événements touchant l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels.

Grâce à la vigie en continu et à la reddition fréquente quant aux risques stratégiques, opérationnels et émergents, le conseil de direction, le comité d'audit et de gestion des risques et les membres du conseil d'administration sont informés des menaces pouvant affecter la Société ainsi que des occasions à saisir. Ils peuvent ainsi prendre des décisions éclairées face à ces risques, voire les atténuer, au moment propice. En voici trois prioritaires :

Risque lié à l'intégrité des jeux

Ce risque peut affecter les activités et la mission de Loto-Québec, et donc sa réputation et sa crédibilité. Le respect des règles relatives à tous les jeux et la confiance de la clientèle sont l'ADN de la Société. Ils exigent une attention soutenue.

Risque lié aux technologies de l'information

Ce risque mérite une attention particulière puisque les technologies de l'information sont au cœur de toutes les activités de la Société. Leur évolution rapide et leur complexité, en plus des risques de cyberattaque et de ceux liés à la manipulation de données, nécessitent que des pratiques exemplaires et des mesures vigoureuses soient en place pour assurer la protection de la Société et des informations personnelles et confidentielles de clients, de fournisseurs, de partenaires et de ses employés.

Risque lié au renouvellement de la clientèle et de l'offre de jeu

Ce risque menace l'adéquation entre l'offre de jeu et de divertissement et les attentes des consommateurs, de même que l'équilibre entre la croissance, l'innovation et la commercialisation responsable. Le développement de nouvelles avenues de croissance alliant jeu et divertissement doit être considéré de façon stratégique et spécifique afin d'assurer l'avenir de la Société.

Cette surveillance et les efforts de chacun conjugués font croître la vigilance, et favorisent un contrôle interne efficace.

MESURES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE

EXERCICE D'ÉTALONNAGE

Comme l'exige la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, Loto-Québec procède annuellement à l'évaluation de son efficacité et de sa performance. Il revient au conseil d'administration de s'assurer que des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance, y compris l'étalonnage avec des organisations similaires, sont mises en œuvre par la Société et que le rapport annuel en fait état.

L'exercice d'étalonnage a été réalisé auprès de huit organisations gouvernementales canadiennes, soit : British Columbia Lottery Corporation ; Western Canada Lottery Corporation ; Alberta Gaming, Liquor and Cannabis ; Saskatchewan Liquor and Gaming Authority ; Manitoba Liquor and Lotteries Corporation ; Ontario Lottery and Gaming Corporation ; Atlantic Lottery Corporation ; Nova Scotia Gaming Corporation.

Aucune de ces organisations n'a un fonctionnement identique à celui de Loto-Québec. Il faut donc tenir compte des particularités de l'offre de jeu de toutes ces sociétés et des différences de leur modèle d'affaires respectif. Loto-Québec bonifie l'étalonnage, notamment en assurant une vigie en continu en collaboration avec les autres organisations gouvernementales canadiennes citées ci-dessus, et en s'impliquant dans plusieurs communautés de pratiques, et ce, afin d'être à l'affût de l'évolution du secteur des jeux de hasard et d'argent au Canada. Ces exercices ont permis à la Société de s'inspirer de ce qui se fait de mieux en matière d'indicateurs de performance dans le cadre de son plan stratégique 2020-2023. L'étalonnage a permis d'identifier des tendances de l'industrie et d'intégrer de nouveaux indicateurs en ce qui a trait notamment à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à la proportion des embauches issues de la diversité.

RÉSULTATS ET CONSTATS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

La pandémie de COVID-19 a directement impacté Loto-Québec, notamment en forçant la fermeture temporaire de plusieurs de ses établissements et l'arrêt de certaines activités. Malgré tout, le résultat net de l'organisation a connu un rebond important (de 0,458 G\$ en 2020-2021 à 1,143 G\$ en 2021-2022), se rapprochant ainsi de sa performance prépandémique.

Le site lotoquebec.com a de nouveau établi un record de visites (28,2 millions), qui s'explique notamment par la bonification en continu de son offre, mais également par les habitudes de consommation en ligne des Québécois, qui sont maintenant plus à l'aise que jamais avec les transactions mobiles.

La COVID-19 a de nouveau eu un impact important sur les émissions de GES comptabilisées dans le bilan corporatif de Loto-Québec, qui ont baissé de 36,4 % par rapport à leur niveau de 2009.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Faire vivre au client une expérience positive à travers tous les canaux de distribution

Proposer une offre de jeu-divertissement répondant aux attentes des clients

Contribuer à la collectivité de manière engagée sur les plans social, économique et environnemental

Accroître l'agilité et faire évoluer les façons de faire

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

FAIRE VIVRE AU CLIENT UNE EXPÉRIENCE POSITIVE À TRAVERS TOUS LES CANAUX DE DISTRIBUTION

- L'ouverture des établissements de jeux durant de plus longues périodes et la croissance continue du jeu en ligne ont eu un grand impact sur le taux d'augmentation du nombre de transactions suivies à travers les points de contact. Celui-ci est de +19 % par rapport à l'année de référence.
- La bonification en continu de lotoquebec.com de même que les changements dans les habitudes de consommation qu'a entraînés la fermeture des casinos et des salons de jeux ainsi que la suspension de la vente de loterie chez les détaillants en raison de la pandémie ont continué à se faire sentir sur l'achalandage du site. Celui-ci a atteint un nouveau sommet en 2021-2022 avec 28,2 millions de visites, une hausse de 2 % par rapport au précédent record, établi en 2020-2021.
- Le taux de satisfaction de l'expérience en ligne est de 68,4 %, en baisse par rapport au résultat de l'année précédente, qui était de 73,8 %, mais non loin de la valeur de départ de 70,9 %.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

PROPOSER UNE OFFRE DE JEU-DIVERTISSEMENT RÉPONDANT AUX ATTENTES DES CLIENTS

- Les différentes actions menées dans l'entreprise ont contribué à maintenir le taux d'incidence d'achat dans la population adulte (tous produits de jeu confondus) à 76 %, un niveau pratiquement égal à celui de l'an passé, soit 77 %.
- L'achalandage dans les casinos et les salons de jeux a été grandement impacté par les fermetures causées par la pandémie, mais dans une moindre mesure comparativement à l'année précédente. Les établissements ont pu ouvrir durant de plus longues périodes et avec des restrictions moindres. L'achalandage a donc crû considérablement, passant de 0,5 million de visites en 2020-2021 à 2,8 millions de visites en 2021-2022. Il reste toutefois loin de son niveau pré-pandémique, qui atteignait 9,7 millions de visites en 2019-2020.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

CONTRIBUER À LA COLLECTIVITÉ DE MANIÈRE ENGAGÉE SUR LES PLANS SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

- Les émissions de GES comptabilisées dans le bilan corporatif de Loto-Québec continuent d'être en baisse par rapport à leur niveau de 2009-2010, cette fois de 36,4 %. Cette diminution est à nouveau fortement liée au ralentissement des activités causé par la pandémie.
- L'indice d'utilisation des services et des outils de commercialisation responsable par les clients a connu une baisse, passant de 20,9 en 2020-2021 à 18,7 en 2021-2022. Cela surpasse toujours largement la valeur de départ de 13,8.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

ACCROÎTRE L'AGILITÉ ET FAIRE ÉVOLUER LES FAÇONS DE FAIRE

- La plus longue période d'ouverture des établissements et les restrictions moins importantes ont permis à la Société d'obtenir un résultat net se rapprochant de son niveau d'avant la pandémie. Celui-ci est effectivement en forte hausse, s'établissant à 1,143 G\$, comparativement à 0,457 G\$ l'année précédente.
- La proportion des embauches issues de la diversité s'établit à 37 %, légèrement sous la cible, mais demeurant toutefois bien supérieure à la valeur de départ de 28 %.

SUIVI DES ACTIONS DU PLAN DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE 2021-2023

POUR L'EXERCICE 2021-2022

Comme le prévoit la *Loi sur le développement durable*, cette section fait état des objectifs fixés et des activités réalisées au cours de l'exercice 2021-2022 à l'égard de notre plan de responsabilité sociétale.

Ce plan concrétise nos actions en faveur d'un développement durable et reflète les contributions de l'ensemble de notre organisation à la collectivité. Il comporte quatre piliers :

1. Les joueuses et joueurs ;
2. L'environnement ;
3. Notre personnel ;
4. La communauté.

Nous présentons nos résultats de façon à mettre en perspective nos actions en matière de responsabilité sociétale selon les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020¹.

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

- | | |
|---|--|
| <p>1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</p> <p>1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics</p> <p>1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales</p> <p>1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique</p> <p>1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial</p> <p>2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec</p> <p>2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable</p> | <p>2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables</p> <p>4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables</p> <p>4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités</p> <p>5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie</p> <p>5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires</p> <p>7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES</p> <p>8.1 Améliorer l'efficacité énergétique</p> <p>8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES</p> |
|---|--|

Liste des sigles

ALV : appareil de loterie vidéo
 FSC : Forest Stewardship Council
 GES : gaz à effet de serre
 OSBL : organisme sans but lucratif

RSE : responsabilité sociétale d'entreprise
 TIC : technologies de l'information et des communications
 WLA : World Lottery Association

¹ La SGDD 2015-2020 a été prolongée par décret jusqu'en octobre 2022.



LA GOUVERNANCE

STRATÉGIE :
 Personnifier un leadership de changement positif

 Action structurante :
 Intégrer davantage de balises de RSE en amont de nos décisions d'affaires

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Proportion de politiques organisationnelles évaluées en fonction de la RSE	Nouvelle dimension	Mise en place	Indicateur mis en place	100 %

Contribution à la stratégie gouvernementale : 1.2

STRATÉGIE :
 Promouvoir notre démarche de RSE et en mesurer les résultats

 Action structurante :
 Augmenter la participation de nos parties prenantes dans notre démarche de RSE

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Nombre de communications regroupant nos actions de RSE	–	50	378	75
Proportion de notre personnel reconnaissant l'apport de nos actions de RSE à l'atteinte de nos objectifs organisationnels	79 %	80 %	81 %	85 %
Nombre de collaborations avec nos parties prenantes qui nous amènent à bonifier notre démarche de RSE	10	11	21	12

Contribution à la stratégie gouvernementale : 1.2, 1.3, 2.5


STRATÉGIE 1 :
 Assurer nos standards élevés en matière
 de commercialisation responsable

 Action structurante 1 :
 Étalonner nos pratiques en matière de commercialisation responsable

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Renouvellement de la certification en jeu responsable de niveau 4 de la WLA	–	–	–	Certification
Mise en œuvre des conditions de succès pour le renouvellement de la certification Norme de contrôle de sécurité de la WLA (ISO/CEI 27001)	Certifié	Audit de surveillance	Audit de surveillance réalisé	Audit de surveillance

Contribution à la stratégie gouvernementale : 5.2

STRATÉGIE 2 :
 Informer et sensibiliser nos joueurs(-euses) en matière
 de jeu responsable afin de leur offrir une expérience
 de jeu positive

 Action structurante 2 :
 Démystifier les notions de jeu et de hasard

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Proportion de la clientèle des établissements terrestres ayant eu une interaction avec un(e) animateur(-trice) d'un Centre du hasard ¹	8 %	8 %	S. O.	9 %
Proportion de joueurs(-euses) qui connaissent les messages principaux du jeu responsable	54 %	56 %	46 %	60 %
Hausse des visites sur le site lejeudoitrestereinjeu.com ainsi que dans l'onglet Bien joué! des pages de lotoquebec.com	–	6 %	13 %	8 %
Proportion de messages publicitaires faisant la promotion du jeu responsable	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre de nouvelles initiatives d'information et de sensibilisation en matière de jeu	–	3	16	3

Renseignements complémentaires :

 En raison des fermetures qu'a entraînées la pandémie de COVID-19, il nous a été impossible d'atteindre notre cible pour la proportion de la clientèle des établissements terrestres ayant eu une interaction avec un(e) animateur(-trice) d'un Centre du hasard¹.

Contribution à la stratégie gouvernementale : 5.2

¹ Les Centres du hasard sont devenus les espaces Bien joué!.

Action structurante 3 :

Implanter de nouveaux outils pour favoriser une expérience de jeu positive

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Proportion de la clientèle des casinos en ligne ayant appliqué la mesure volontaire d'enregistrer une limite de temps de jeu et/ou de pertes d'argent	16,9 %	17,5 %	17,1 %	20,0 %
Implantation d'un système de repérage des joueurs(-euses) en ligne présentant un risque	–	Projet pilote	Projet pilote mis en place	Implantation

Contribution à la stratégie gouvernementale : 5.2

Action structurante 4 :

Assurer une commercialisation responsable de nos jeux auprès de nos parties prenantes

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Proportion de détaillant(e)s de loterie ayant suivi la formation sur la commercialisation responsable du programme des Loteries	63 %	95 %	99 %	100 %
Proportion de détaillant(e)s d'ALV ayant suivi une formation sur la commercialisation responsable de la Société des établissements de jeux du Québec	97 %	100 %	100 %	100 %

Contribution à la stratégie gouvernementale : 5.2

STRATÉGIE 3 :

Veiller à ce que nos joueurs(-euses) présentant des difficultés bénéficient d'un soutien adapté à leurs besoins

Action structurante 5 :

Offrir divers outils de soutien à nos joueurs(-euses) présentant des difficultés

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Proportion de joueurs(-euses) autoexclu(e)s de nos casinos terrestres et de nos salons de jeux ayant accepté une offre d'aide et de soutien	20,6 %	23,0 %	41,2 %	25,0 %
Implantation d'un outil de clavardage pour soutenir les joueurs(-euses) en ligne	–	–	Outil implanté	Implantation
Implantation d'un nouveau programme de soutien aux joueurs(-euses) en ligne autoexclu(e)s	–	–	Programme implanté	Implantation

Renseignements complémentaires :

Nous avons ajouté un hyperlien sur lotoquebec.com qui permet à nos joueurs d'accéder à l'outil de clavardage de Jeu : aide et référence.

Contribution à la stratégie gouvernementale : 5.2

Action structurante 6 :
Outiller notre personnel en matière de jeu responsable

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Proportion de notre personnel actif formé en jeu responsable	94 %	95 %	92 %	95 %

Contribution à la stratégie gouvernementale : 1.4

STRATÉGIE 4 :
Collaborer au développement des meilleures pratiques en matière de jeu responsable

Action structurante 7 :
Contribuer à la recherche sur le jeu responsable

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Nombre de collaborations à des projets de recherche en matière de jeu responsable	5	5	5	5

Contribution à la stratégie gouvernementale : 5.2



L'ENVIRONNEMENT

RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

STRATÉGIE 5 : Contribuer à l'atteinte de la cible de réduction de 37,5 % des émissions de GES du gouvernement du Québec dans son Plan pour une économie verte 2030

Action structurante 8 : Réduire nos émissions de GES

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Taux de réduction de nos émissions de GES en fonction de notre bilan corporatif	-22,7 %	-24,0 %	-36,4 %	-25,0 %
Développement d'une mesure des impacts du télétravail sur notre bilan d'émissions de GES	–	Projet pilote	Projet pilote mis en place	Mesure développée

Renseignements complémentaires :

Le taux de réduction de nos émissions de GES a été influencé par le contexte de pandémie.

Contribution à la stratégie gouvernementale : 1.1, 7.2, 8.1, 8.3

STRATÉGIE 6 : Déterminer et poser des actions afin de réduire davantage notre empreinte environnementale

Action structurante 9 : Poursuivre l'évolution de notre système de gestion de la performance globale de nos bâtiments

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Nombre de certifications BOMA BEST renouvelées et maintenant leur niveau d'excellence	–	4	4	5
Nombre de nos établissements de jeux certifiés <i>ICI on recycle +</i>	–	–	–	6

Contribution à la stratégie gouvernementale : 1.1

**Action structurante 10 :
Intégrer davantage dans nos activités le principe des 4R :
repenser, réduire, réutiliser, recycler**

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Nombre de projets d'amélioration des TIC développés par le Comité numérique responsable	–	–	–	4
Taux de récupération des matières recyclables dans nos établissements de jeux	–	70 %	S. O.	72 %
Taux de récupération des matières compostables dans nos établissements de jeux	–	40 %	S. O.	50 %
Taux de mise en valeur des composantes des ALV	–	Valeur de départ et cible	Valeur de départ et cible établies	60 %
Nombre de billets à gratter imprimés sur un support contenant 100 % de matières recyclées postconsommation	–	4	4	6
Proportion de billets à gratter imprimés sur un papier certifié FSC	57 %	65 %	91 %	75 %

Renseignements complémentaires :

Les taux de récupération des matières recyclables et des matières compostables dans nos établissements de jeux n'ont pas pu être adéquatement calculés en raison des mesures sanitaires liées à la COVID-19.

La valeur de départ pour le taux de mise en valeur des composantes des ALV a été établie à 42 %, et la cible a été fixée à 60 % à la suite de travaux effectués en 2021-2022. Il est à noter que nous poursuivons tout de même la recherche de solutions pour augmenter le taux de mise en valeur des composantes d'ALV restantes.

Contribution à la stratégie gouvernementale : 1.1, 2.2, 2.5



NOTRE PERSONNEL
FAVORISER LA DIVERSITÉ, L'INCLUSION ET LE MIEUX-ÊTRE

STRATÉGIE 7 :
Nous engager dans une culture de diversité et d'inclusion,
et exercer une influence positive auprès de l'ensemble
de nos parties prenantes

Action structurante 11 :
Favoriser la diversité et l'inclusion

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Proportion d'embauches de personnes issues de la diversité	28 %	40 %	37 %	50 %

Contribution à la stratégie gouvernementale : 4.1

Action structurante 12 :
Promouvoir des pratiques favorisant l'intégration des personnes handicapées
sur les plans physique et social

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Nombre de plateaux de travail élaborés pour des personnes atteintes d'une déficience intellectuelle avec ou sans trouble du spectre de l'autisme	0	–	–	2
Mise en œuvre d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées	–	Implantation	Plan d'action implanté	–

Contribution à la stratégie gouvernementale : 4.1

STRATÉGIE 8 : Assurer un milieu de travail harmonieux, sain et inclusif

Action structurante 13 : Inculquer la notion de leadership inclusif

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Proportion évolutive de nos gestionnaires actifs(-ives) formé(e)s sur les biais inconscients	–	100 %	88 %	100 %

Renseignements complémentaires :

En raison des impacts de la COVID-19 sur nos activités, nous n'avons pas été en mesure de former l'ensemble des gestionnaires ciblés au départ. D'autres formations seront ajoutées pour atteindre la cible de 100 %.

Contribution à la stratégie gouvernementale : 4.1

Action structurante 14 : Mettre en place les meilleures pratiques favorisant la santé et le mieux-être en entreprise

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Niveau de Reconnaissance Entreprise en santé	–	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 3

Renseignements complémentaires :

En raison des impacts de la COVID-19, nous avons décidé de conserver le niveau 1 en 2021-2022 et de passer directement au niveau 3 en 2022-2023.

Contribution à la stratégie gouvernementale : 5.1



STRATÉGIE 9 : Participer au développement de la société québécoise par notre contribution financière

Action structurante 15 :
Gérer l'offre de jeux de hasard et d'argent de façon responsable
dans l'intérêt de la collectivité québécoise

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Dividende annuel versé au gouvernement du Québec	Monitoring annuel	Monitoring annuel	1,118 G\$	Monitoring annuel

Contribution à la stratégie gouvernementale : -

STRATÉGIE 10 : Optimiser l'impact positif de nos contributions aux arts et à la culture pour les collectivités

Action structurante 16 :
Être présents dans toutes les régions du Québec

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Nombre de régions administratives ayant bénéficié d'une activité de la Collection Loto-Québec ou de notre programme de commandite	-	16	17	17

Contribution à la stratégie gouvernementale : 1.5

Action structurante 17 :
Soutenir les artistes émergents ou de la relève

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Proportion des activités développées en collaboration avec la Collection Loto-Québec mettant de l'avant des artistes émergents ou de la relève	50 %	50 %	56 %	50 %

Contribution à la stratégie gouvernementale : 1.5

Action structurante 18 :
Favoriser la visibilité des œuvres de la Collection Loto-Québec
et leur rayonnement dans l'environnement numérique

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Présentation numérique d'œuvres de la Collection Loto-Québec	-	-	-	Implantation

Contribution à la stratégie gouvernementale : 1.5

STRATÉGIE 11 : Accompagner nos événements-partenaires dans l'amélioration de leur démarche de RSE

Action structurante 19 : Intégrer l'écoconditionnalité dans l'attribution de nos commandites

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Implantation d'une nouvelle politique organisationnelle sur la commandite afin d'accroître nos exigences en matière de RSE	–	Implantation	Politique implantée	–

Contribution à la stratégie gouvernementale : 2.3

STRATÉGIE 12 : Poursuivre notre démarche de solidarité envers la communauté

Action structurante 20 : Poursuivre notre contribution à des OSBL

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Contribution financière remise annuellement aux OSBL exploitant des kiosques de loterie et des salles de bingo	17,5 M\$	Monitorage annuel	10,3 M\$	Monitorage annuel
Soutien financier à des OSBL (autres que ceux exploitant des kiosques et du bingo) et à des projets caritatifs	155 496 \$	Monitorage annuel	931 154 \$	Monitorage annuel
Implantation d'une mesure des retombées générées par nos contributions	–	Projet pilote	Projet pilote mis en place	Mesure développée

Renseignements complémentaires :

L'augmentation du soutien financier à des OSBL (autres que ceux exploitant des kiosques et du bingo) est attribuable au lancement de notre première loterie à vocation caritative, soit *Loto-o-suivant*, et à la *Promo-o-suivant*, tenue dans les casinos et les salons de jeux.

Contribution à la stratégie gouvernementale : 4.2

Action structurante 21 : Promouvoir l'action citoyenne auprès de notre personnel

Indicateur	Valeur de départ	Cible 2021-2022	Résultat 2021-2022	Cible 2022-2023
Taux d'implication de notre personnel dans la communauté	28,4 %	30,0 %	16,0 %	33,0 %

Renseignements complémentaires :

Le taux d'implication de notre personnel dans la communauté a été impacté par la pandémie de COVID-19.

Contribution à la stratégie gouvernementale : 4.2

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LOTO-QUÉBEC ET DE SES FILIALES

PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après appelé « Règlement »), adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30, a. 3.01 et 3.02);

Considérant que la loi et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs, lesquels sont reproduits à titre informatif à l'annexe 1 du présent Code;

Considérant que les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise;

Les membres du conseil d'administration ont adopté le code d'éthique et de déontologie qui suit :

1. DÉFINITIONS

Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ci-après désignent :

- a) « Administrateur » : un membre du Conseil, qu'il exerce ou non une fonction à temps plein au sein de la Société;
- b) « Association » : regroupement de personnes ayant un but commun autre que la réalisation de bénéfices pécuniaires à partager entre les membres;
- c) « Code » : le présent Code d'éthique et de déontologie des Administrateurs et des Dirigeants de Loto-Québec et de ses Filiales;
- d) « Comité » : le comité de gouvernance, d'éthique et de responsabilité sociétale du Conseil, prévu par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*;
- e) « Conflit d'intérêts » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement de l'Administrateur ou du Dirigeant est également couverte par la présente définition;
- f) « Conjoint » : les époux ou les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an;
- g) « Conseil » : le conseil d'administration de la Société;
- h) « Contrat » : un contrat conclu ou projeté;
- i) « Contrôle » ou « Contrôlent » : la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs;
- j) « Dirigeant » : à l'égard de la Société, tout cadre contractuel dont les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil;
- k) « Entreprise » : toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, certains intérêts ou certaines opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois, cela ne comprend pas la Société ni une Association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société;
- l) « Entreprise liée » : toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation;
- m) « Filiale » : une filiale à part entière de la Société;
- n) « Information confidentielle » : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne autre qu'un Administrateur ou un Dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe;

- o) « Loi » : la *Loi sur la société des loteries du Québec* (RLRQ, c. S-13.1);
- p) « Personnes liées » : personnes liées à un Administrateur ou à un Dirigeant, ces personnes ayant un lien par :
- i. le sang;
 - ii. le mariage;
 - iii. l'union civile;
 - iv. l'union de fait;
 - v. l'adoption;
- aux fins du présent Code, lui sont également liés :
- vi. l'enfant d'une personne visée aux paragraphes ii à iv;
 - vii. un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit;
 - viii. la personne à laquelle un Administrateur ou un Dirigeant est associé ou la société de personnes dont il est associé;
 - ix. la personne morale dont l'Administrateur ou le Dirigeant détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant le droit de vote;
 - x. la personne morale qui est Contrôlée par l'Administrateur ou le Dirigeant ou par une personne visée aux paragraphes i à iv et vi, ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement;
 - xi. toute personne qu'un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre;
- q) « Société » : Loto-Québec et ses Filiales.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 2.1 Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens en l'intégrité et en l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses Administrateurs et ses Dirigeants.
- 2.2 Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et des Dirigeants; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
- 2.3 Le présent Code s'applique aux Administrateurs et aux Dirigeants de la Société, qui sont tenus d'en respecter les dispositions.
- 2.4 Le présent Code est établi conformément à la Loi, au *Règlement sur la régie interne de la Société* et au Règlement. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.5 Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité, qui en assure la révision.
- 2.6 Dans le présent Code, l'interdiction de faire un geste inclut la tentative de faire ce geste et toute participation ou incitation à le faire.
- 2.7 La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de l'information fournie par les Administrateurs et les Dirigeants dans le cadre de l'application du présent Code.

3. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

- 3.1 L'Administrateur ou le Dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

- 3.2 L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement, lequel fait partie intégrante du présent Code, selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent Code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Celui qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Sous réserve de ses engagements de confidentialité et de ses devoirs d'honnêteté et de loyauté et, généralement, des engagements de même nature découlant de la loi et du code d'éthique de l'Entreprise ou de l'organisme au sein duquel l'Administrateur ou le Dirigeant qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions dans un autre organisme ou une Entreprise, l'Administrateur ou le Dirigeant doit informer la Société de toute question soulevée à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration de tel organisme ou Entreprise qui pourrait avoir un impact significatif sur le plan financier, sur la réputation ou sur les opérations de la Société. Il est tenu d'informer la Société dans un délai raisonnable, et ce, préalablement aux votes des Administrateurs sur cette question.

- 3.3 L'Administrateur ou le Dirigeant doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.
- 3.4 Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société.
- Il a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et des règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixées par la Société, et doit en promouvoir le respect et s'y conformer. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.
- 3.5 L'Administrateur ou le Dirigeant doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
- 3.6 L'Administrateur ou le Dirigeant prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.
- 3.7 L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, respecter la mission, la vision et les orientations stratégiques de la Société telles qu'établies dans son plan stratégique.
- 3.8 L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit pas, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, avoir les facultés affaiblies par l'effet de l'alcool, de drogues, l'abus de médicaments ou de toute autre substance.

De plus, l'Administrateur ou le Dirigeant ne peut consommer de cannabis et ses dérivés (sauf si requis pour des fins thérapeutiques) ni de drogues illicites dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ou lorsqu'il est en représentation pour la Société, ni en faire le trafic ou la distribution.

- 3.9 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, pour son bénéficiaire personnel ou celui d'une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant, ou d'un tiers, offrir quelque cadeau, invitation à une activité de divertissement, don, service, avantage ou autre faveur pouvant avoir une influence dans l'exécution de ses rôles et responsabilités, ou qui serait susceptible de porter préjudice à la crédibilité de la Société.
- Il doit également refuser tout cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage qu'il peut se voir offrir à l'occasion d'activités liées à ses fonctions. Il en est de même des repas et des billets d'événements sociaux, culturels ou sportifs. Si un tel avantage lui est offert, l'Administrateur ou le Dirigeant doit le refuser et le retourner au donateur. Par ailleurs, pour des besoins d'affaires liés aux opérations de la Société, l'Administrateur ou le Dirigeant peut accepter de participer à certains événements ou repas en ayant obtenu l'autorisation du président et chef de la direction, dans le cas du Dirigeant, et celle du président du Conseil, dans le cas de l'Administrateur.
- 3.10 Les prix de présence gagnés par un Administrateur ou un Dirigeant doivent être remis à l'organisme qui tient l'événement si la participation a été payée par la Société, étant entendu que les accompagnateurs desdits Administrateurs ou Dirigeants sont soumis à la même règle.
- 3.11 L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.
- 3.12 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.
- 3.13 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.11, ne peut être déterminant.
- 3.14 L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de Conflit d'intérêts. Dans le cas où le présent Code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi la Société peut raisonnablement s'attendre du comportement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que les intérêts qu'il détient dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à la Société.
- 3.15 Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.

- 3.16 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens ; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il a cessé d'occuper ses fonctions.
- 3.17 L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.
- 3.18 L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle :
- il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître ;
 - s'il utilise un système de courrier électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'informations par ce système. Il ne doit pas acheminer à quiconque l'Information confidentielle qu'il reçoit de la Société par ce système ;
 - il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès. Ces mesures consistent notamment :
 - à ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Information confidentielle ;
 - à prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents ;
 - à éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler de l'Information confidentielle ;
 - à noter sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence ;
 - à se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque celui-ci n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'Administrateur ou de Dirigeant.
- 3.19 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 3.20 Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou une Entreprise avec qui il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions. Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.
- 3.21 L'Administrateur ou le Dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge électorale doit en informer le président du Conseil.
- Le président du Conseil ou le président et chef de la direction qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
- 3.22 L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération partisane.

4. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS À L'ÉGARD DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Prévention des conflits d'intérêts

- 4.1 L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un Contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.

L'Administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou le Dirigeant doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

Quant aux autres Administrateurs, ils doivent veiller à consacrer à leur fonction le temps et l'attention raisonnablement requis dans les circonstances.

- 4.2 L'Administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou le Dirigeant ne peut, sous peine de révocation de son mandat, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une Association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 4.5, 4.6, 4.8 et 4.11 s'appliquent.

Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise ou une Association doit, sous peine de révocation de son mandat, se conformer aux dispositions des articles 4.5, 4.6, 4.8 et 4.11.

- 4.3 Pour être considéré comme indépendant, un Administrateur ne peut notamment :

- être ou avoir été, au cours des trois années précédant la date de sa nomination, à l'emploi de la Société ou être lié à une personne visée à l'article 1.p qui occupe un tel emploi;
- être à l'emploi du gouvernement ou d'un organisme du gouvernement au sens de l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, c. V-5.01);
- avoir les liens déterminés par le gouvernement en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

L'Administrateur doit déclarer au Comité, dès son entrée en fonction, et par la suite annuellement, l'existence ou l'absence de liens tels que ceux qui sont mentionnés aux premier et deuxième points du paragraphe précédent. Il doit également déclarer, dès qu'il en a connaissance, toute modification à sa déclaration.

- 4.4 Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur ou de dirigeant d'une Entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par l'actionnaire ou les actionnaires qui contrôlent l'Entreprise concernée pour :

- détenir des actions, des parts, des parts sociales, toute autre valeur ou tout autre titre émis par cette Entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette Entreprise liée, ou toute option ou tout droit de souscrire ou d'acheter de tels actions, parts sociales, titres ou valeurs;
- bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet Administrateur ou ce Dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette Entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'Administrateur ou du Dirigeant au sein de l'Entreprise liée;
- bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'Entreprise liée s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette Entreprise liée; ou
- bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de Contrôle de l'Entreprise liée.

Dénonciation et abstention

- 4.5 L'Administrateur ou le Dirigeant qui :

- a) est partie à un Contrat avec la Société; ou
- b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un Contrat avec la Société, ou est Administrateur ou Dirigeant ou employé de cette Entreprise;

doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, en tout temps, s'abstenir de communiquer quelque information que ce soit à tout employé, Dirigeant ou Administrateur de la Société relativement à ce Contrat ou à cet intérêt.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

- 4.6 La divulgation requise à l'article 4.5 se fait, dans le cas d'un Administrateur, lors de la première réunion :

- a) au cours de laquelle le Contrat ou la question concernée est à l'étude;
- b) suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le Contrat ou la question concernée en acquiert un;
- c) suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le Contrat déjà conclu;
- d) suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un Contrat ou une question à l'étude.

4.7 Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.5 immédiatement après :

- a) avoir appris que le Contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion ;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du Contrat ou la décision concernée ; ou
- c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs.

4.8 L'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.5 dès qu'il a connaissance d'un Contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

4.9 Les articles 4.5 à 4.8 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant.

4.10 L'Administrateur ou le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

4.10.1 Le Dirigeant doit dévoiler tout Contrat à des fins personnelles qu'il entend conclure avec une Entreprise qu'il sait être un fournisseur de la Société, et ce, dans chacun des cas suivants :

- a) Si le Dirigeant ou la direction à laquelle il est rattaché au sein de la Société a été ou est en relation d'affaires avec ce fournisseur ;
- b) S'il est susceptible de tirer un quelconque avantage en raison de son statut de Dirigeant dans le cadre de la négociation du Contrat avec ce fournisseur ;
- c) Si la conclusion du Contrat est susceptible de le placer dans une situation de Conflit d'intérêts ; ou
- d) Si, dans l'exercice de ses fonctions, il est en contact avec des représentants de ce fournisseur.

Sont exclus de la présente obligation de divulgation les Contrats usuels conclus avec une entreprise de service public tel que le service d'électricité ou les services de communications (téléphonie résidentielle, télévision ou Internet) de même que les Contrats visant l'obtention de services professionnels.

Le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise ci-dessus par écrit au président et chef de la direction avant la conclusion du Contrat avec le fournisseur en précisant le nom du fournisseur visé, la nature du Contrat et sa valeur. Si toutefois le Dirigeant concerné est le président et chef de la direction, la divulgation doit être faite au président du Conseil.

4.11 L'Administrateur ou le Dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration prenant la forme prévue à l'annexe 2 et contenant les renseignements suivants :

- a) le nom de toute Entreprise dans laquelle il ou une Personne liée vivant sous le même toit :
 - détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens, en excluant toutefois les Entreprises cotées en bourse pour lesquelles il ou une Personne liée vivant sous le même toit détient moins de cinq pour cent des titres ;
 - assume ou détient une fonction d'employé, d'administrateur, de dirigeant ou toute fonction analogue ; ou
 - a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif.
- b) à sa connaissance, le nom de toute Entreprise dans laquelle toute Personne liée :
 - détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens, à l'exclusion toutefois des Entreprises cotées en bourse pour lesquelles la Personne liée détient moins de cinq pour cent des titres ;
 - assume ou détient une fonction d'employé, d'administrateur, de dirigeant ou toute fonction analogue ; ou
 - a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif.
- c) à sa connaissance, la nature de tout lien entre les Entreprises visées aux paragraphes qui précèdent et la Société ; et
- d) le nom de toute Association dans laquelle il exerce des fonctions ou de laquelle il est membre en précisant ses fonctions, le cas échéant, ainsi que les objets visés par cette Association.

L'Administrateur ou le Dirigeant pour qui les dispositions des paragraphes a) à d) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

- 4.12 Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 4.5 à 4.11 au secrétaire de la Société, qui les tient à la disposition des membres du Conseil et du Comité.
- De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil et le Comité de tout manquement aux obligations prévues aux articles 4.5 à 4.11 dès qu'il en a connaissance.
- 4.13 L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser la Société à l'avance de l'identité des sociétés ou autres entités à l'égard desquelles il souhaite se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité concernant leurs activités.
- 4.14 Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 4.13, le secrétaire applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe 3 du présent Code.
- 4.15 L'Administrateur ne peut notamment accepter de la Société des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou de tout autre service semblable.

Dispenses

- 4.16 Le présent Code ne s'applique pas :
- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement;
 - b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
 - c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme administrateur d'une personne morale;
 - d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de la Société ou d'une de ses Filiales;
 - e) à un contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs;
 - f) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

5. APPLICATION DU CODE

- 5.1 Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur et du Dirigeant.
- L'Administrateur ou le Dirigeant s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code.
- En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur et au Dirigeant de consulter le Comité.
- 5.2 Dans les 30 jours de l'adoption d'une modification de fond du présent Code par le Conseil, chaque Administrateur ou Dirigeant doit produire au président du Conseil et au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe 4.
- 5.3 Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit, dans les 30 jours de son entrée en fonction, faire de même.
- 5.4 Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent Code à l'égard du président du Conseil et des autres Administrateurs nommés par le gouvernement.
- 5.5 Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout Administrateur et Dirigeant de la Société.
- 5.6 Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un Administrateur ou un Dirigeant d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi et du Règlement sont respectées.
- Le Comité désigne le secrétaire pour l'appuyer dans cette fonction.
- 5.7 Le Comité peut donner des avis aux Administrateurs et aux Dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent Code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

5.8 Le Comité doit :

- réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;
- engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;
- informer les Administrateurs et les Dirigeants et assurer leur formation quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code ;
- donner son avis et fournir son soutien au Conseil (à la Société) et à tout Administrateur ou Dirigeant faisant face à une situation problématique ;
- traiter toute demande d'information relative au présent Code ;
- faire enquête, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent Code.

5.9 Le Comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

5.10 Le Comité et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

5.11 Le secrétaire assiste le Comité et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de l'information fournie par les Administrateurs et les Dirigeants en application du présent Code.

5.12 L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'Information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au Comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
- la description de la violation ;
- la date ou la période de survenance de la violation ;
- une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

5.13 Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur ou un Dirigeant auprès de l'autorité compétente.

5.14 Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'Administrateur ou le Dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

5.15 Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur ou à un Dirigeant, le Comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

5.16 Un Administrateur ou un Dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent Code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du Comité aux conditions suivantes :

- a) l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se produisent ;
- b) l'avis a été déposé auprès du Conseil ;
- c) les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au Comité de façon exacte et complète ;
- d) l'Administrateur ou le Dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

6. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- 6.1 Sur conclusion d'une contravention à la Loi, au Règlement ou au présent Code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :
- a) s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement;
 - b) s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation de son mandat.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 5.4, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation du mandat d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'Administrateur public pour une période d'au plus 30 jours.

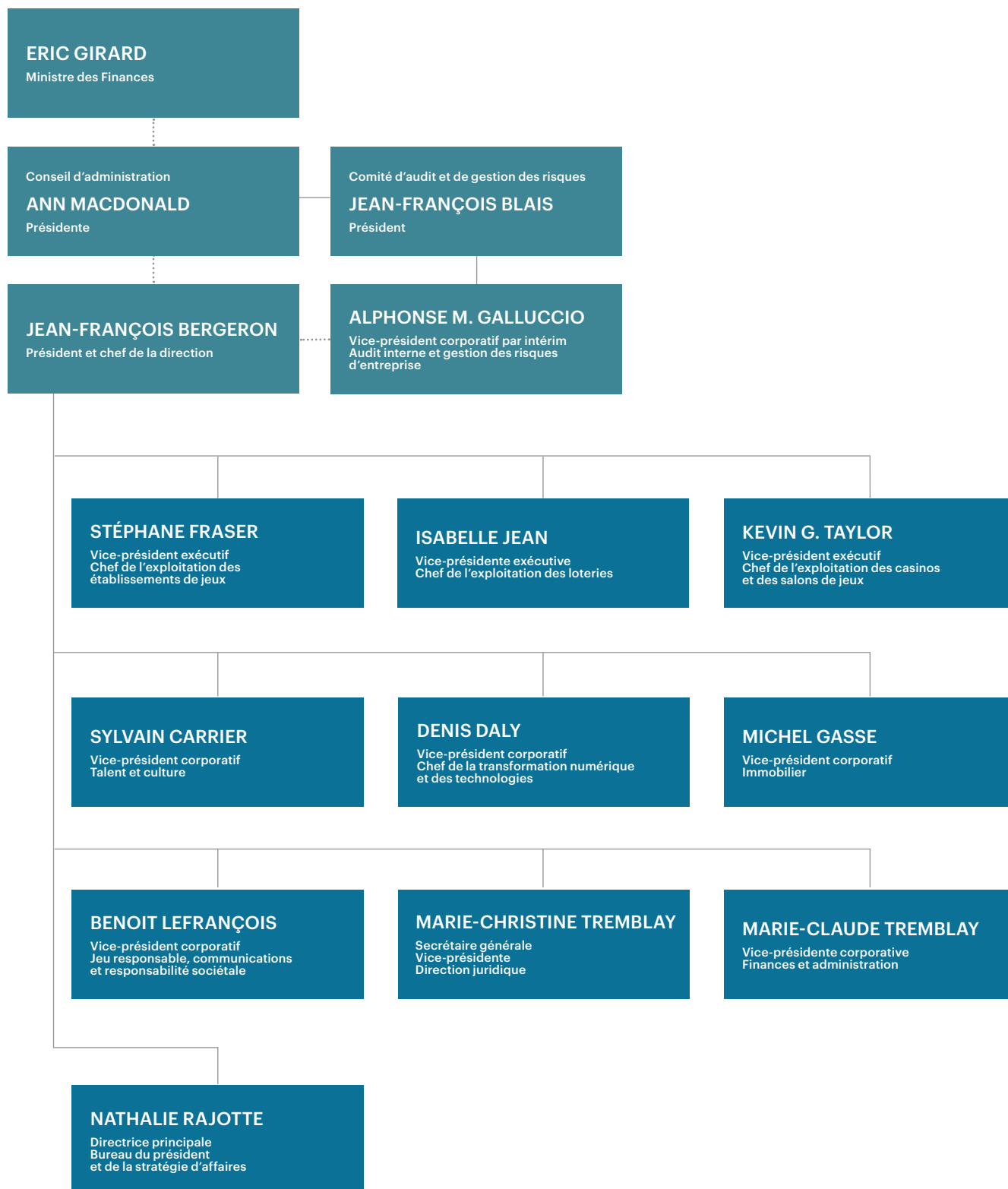
- 6.2 L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée. L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les sept jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au Comité. Il peut également demander d'être entendu par le Comité à ce sujet.
- 6.3 Dans le cas d'une contravention à l'article 4.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du mandat du contrevenant.
- 6.4 L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte des profits qu'il a réalisés ou de l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code et il doit les restituer à la Société.
- 6.5 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.11, ne peut être déterminant.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

- 7.1 Le présent Code entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le Conseil.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

AU 31 MARS 2022



Rapport annuel 2021-2022 de Loto-Québec

Coordination, rédaction et révision

Direction des communications corporatives

Conception graphique

Direction des communications graphiques et audiovisuelles

Il est à noter que certaines photos ont été prises avant la pandémie.

An English version of this document

will be available on Loto-Québec's website.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISBN (version imprimée) : 978-2-550-91964-3

ISBN (version PDF) : 978-2-550-91965-0

ISSN : 0709-5724



LOTO
QUÉBEC

lotoquebec.com



CERTIFIÉ - NIVEAU 4
CADRE DU JEU RESPONSABLE
2019 - 2022

CERTIFIÉ
NORME DE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ
VALIDE JUSQU'EN JUIN 2023